

LES GRANDS PROCÈS
DE
L'HISTOIRE

A LA MÊME LIBRAIRIE

DU MÊME AUTEUR

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE, 1^{re} Série. — LE PROCÈS DE MARIE STUART. — L'AFFAIRE CINQ-MARS. — LE PROCÈS DE NICOLAS FOUQUET, UN PROFITEUR DU GRAND SIÈCLE. — VOLTAIRE, DÉFENSEUR DE CALAS. — LE PROCÈS DE CAMILLE DESMOULINS.

Un volume in-8 écu, orné de 60 illustrations 7 fr. 50

Inv. A. 11425

HENRI-ROBERT

ANCIEN BATONNIER

33361

F1 347228

LES GRANDS PROCÈS

DE

L'HISTOIRE

1891

II^e SERIE

347230

LA MARQUISE DE BRINVILLIERS.
L'AFFAIRE DU COLLIER. — LE
PROCÈS DE CHARLOTTE CORDAY.
LE PROCÈS DE MADAME ROLAND.
L'AFFAIRE LAFARGE.

Ouvrage orné de 49 illustrations

1900



PAYOT, PARIS

106, Boulevard Saint-Germain

1922

Tous droits réservés.

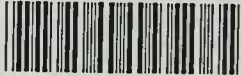
Bucuresti
33361 1953
CONTROL

RC 26/07

1956

1961

L

B.C.U. Bucuresti

C36613

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

Copyright 1923, by Payot et C^{ie}.

*AU PROCUREUR GÉNÉRAL LESCOUVÉ
AU GRAND MAGISTRAT
A L'AMI FIDÈLE*

H. R.

LA MARQUISE DE BRINVILLIERS

Il est impossible aujourd'hui de prétendre parler de la marquise de Brinvilliers sans commencer par rendre hommage à son éminent historien, M. Funck-Brentano, et sans s'excuser d'en être presque réduit à redire après lui — moins bien qu'il ne l'a fait — une partie de ce qu'il a exposé dans son magistral ouvrage : *Le Drame des Poisons*.

Avant lui, deux grands noms avaient déjà illustré ce sujet : l'incomparable conteur Alexandre Dumas et le célèbre historien Michelet.

Mais, par une singulière ironie, il se trouve, qu'en cette occurrence, c'est plutôt Michelet qui a fait du roman et Alexandre Dumas, de l'Histoire !

Le roman de Dumas est, en effet, beaucoup plus près de la vérité historique que l'Histoire de Michelet.

Nous cesserons de nous en étonner, si nous songeons que l'illustre conteur ne s'est proposé, comme à son habitude, que de divertir ses lecteurs, tandis que le fameux historien se laissait entraîner, lui, par des préoccupations politiques que suffit à nous indiquer son sous titre : « La Décadence Morale du XVII^e Siècle ».

Michelet tenait à démontrer que la façade brillante et l'aurole de gloire du règne de Louis XIV ne cachaient, en

réalité, que corruption profonde des mœurs, qu'indigne servilité de la Justice, qu'universel appétit de jouissance et de luxe, et que mépris croissant de toute notion de devoir.

Les excès de la royauté absolue, l'influence prépondérante des Jésuites, joints à « l'abus du tabac et du café », étaient, d'après lui, les causes déterminantes de cette démoralisation.

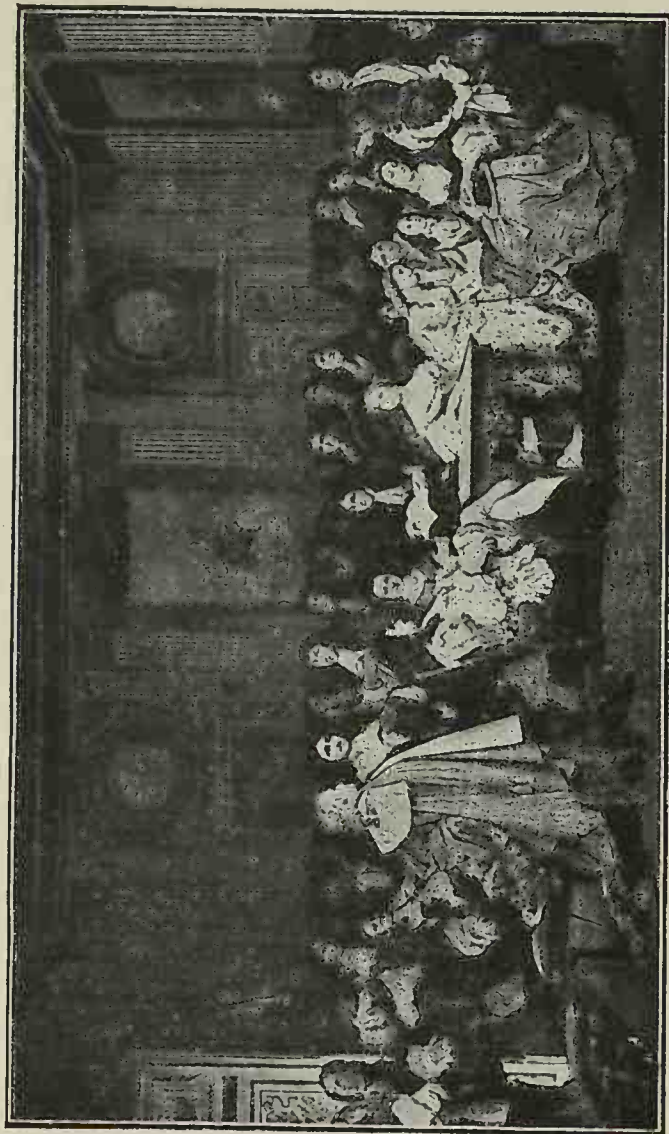
Ne soyons donc pas surpris si les nécessités de cette démonstration systématique l'ont entraîné à forcer quelque peu la vérité toutes les fois que celle-ci ne servait pas assez ou desservait sa thèse !

N'est-ce pas, au surplus, le sort commun à tout historien qui prétend mettre son érudition au service de ses idées personnelles ?

Sans doute, le procès de la marquise de Brinvilliers révèle, dans la société brillante de la Cour de Louis XIV, quelques parties profondément gangrenées, dont la découverte subite devait plonger les contemporains dans une sorte de stupeur et d'effroi qui alla jusqu'à la panique.

Mais, vouloir juger tout le siècle à travers ce qui n'a été, malgré l'horreur de ces crimes, qu'une effroyable exception, prétendre y trouver, sans aucune preuve, des ramifications lointaines qui eussent englobé, dans la complicité de ces crimes et en les laissant impunis, les plus hautes personnalités et les plus puissants personnages de ce temps, c'est vouloir dénigrer systématiquement une des périodes les plus glorieuses de notre Histoire, et c'est se plaire à rabaisser injustement la France.

Que dirait-on si quelque historien s'employait aujourd'hui



LOUIS XIV ET SA COUR
Tableau de Lehman.

Ce n'était pas seulement, comme on eût pu le croire, parce qu'elle était depuis longtemps sa maîtresse.

Son cœur, des plus volages, ne se fût point, sans doute, tant ému pour si peu.

En l'occurrence, c'était bien moins le regret que la crainte qui causait son émoi.

Cette crainte, cette idée fixe qui la tenaillait, elle l'exprima tout de suite d'un mot, d'un cri, en apprenant la mort de Sainte-Croix :

— La cassette !

Que contenait donc cette mystérieuse cassette qui pût l'alarmer à ce point ?

Était-ce seulement des lettres d'amour ?

Mais ces lettres, qu'auraient-elles donc pu apprendre que l'on ne sût déjà depuis longtemps, puisque le mari, tout le premier, était au courant de cette liaison, datant de plus de douze ans, et que ni l'un ni l'autre n'avait rien fait pour tenir secrète ?

Il est, cependant, une personne qui comprit tout de suite quel sujet d'alarme et d'angoisse représentait cette troublante cassette pour Mme de Brinvilliers. C'était Briancourt, l'ancien précepteur des enfants de la marquise, et son involontaire confident.

Aussi ne s'étonna-t-il pas de recevoir, dès le lendemain, 31 juillet, un billet très pressant de la marquise qui le suppliait de passer la voir immédiatement pour une communication particulièrement importante.

Il s'agissait, évidemment, dans l'esprit de Mme de Brin-

villiers, d'aviser avec lui aux moyens de faire disparaître la redoutable cassette.

Mais les scellés avaient été mis aussitôt après le décès au domicile de Sainte-Croix qui était criblé de dettes.

Il était donc impossible de songer à y pénétrer pour rechercher la maudite cassette.

Plusieurs jours se passèrent ainsi dans cette angoissante attente.

C'est le 8 août seulement, que le commissaire Picard, assisté d'un sergent, de deux notaires, du procureur de la veuve de Sainte-Croix et du procureur des créanciers, procéda à la levée des scellés.

On ne découvrit rien d'anormal dans les premières pièces.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'aucune accusation, ni même aucun soupçon de crime, ne pesait alors sur la mémoire de Sainte-Croix.

Ce n'était pas *une perquisition* qu'on faisait, mais seulement *un inventaire* qui avait uniquement pour but de sauvegarder les intérêts de ses créanciers.

Aussi, lorsqu'en pénétrant dans le cabinet retiré, encombré d'alambics, de cornues, de fours et d'instruments divers, où Sainte-Croix se livrait à ses expériences d'alchimie, le commissaire trouva sur la table, bien en évidence, un rouleau de papier portant en suscription ces mots : « Ma confession », il se tourna, d'un air interrogateur, vers ceux qui l'accompagnaient, pour les consulter sur le parti à prendre, et tous, d'un commun accord, jugèrent aussitôt qu'il convenait de brûler ce papier sans le lire.

Sans doute, aucun d'eux n'eût-il pris cette trop rapide

décision s'il se fût trouvé, seul et sans témoins, juge de cette question de conscience.

Il eût commencé, vraisemblablement, par lire la confession et ne l'eût pas brûlée ensuite !

Mais, du fait que chacun se sentait observé par ses voisins, aucun ne voulait paraître céder à sa curiosité, ni incliner vers un parti que la discrétion, le tact et la délicatesse s'accordaient pour condamner.

Et c'est ainsi que, par respect humain, la confession de Sainte-Croix devint, incontinent, la proie des flammes, sans que nul ne se fût permis d'y jeter un regard indiscret.

La marquise de Brinvilliers, si elle avait assisté à cet autodafé, eût commencé sans doute à respirer plus librement en voyant les dernières flammes se tordre et mourir sur les cendres de cette confession.

Elle n'était pas sauvée cependant pour cela.

Car, bientôt après, le commissaire mettait enfin la main sur la cassette dont la seule pensée tourmentait si fort la jolie marquise.

Cette cassette était rouge et de forme allongée.

Une petite clé y était attachée.

A l'intérieur, se trouvaient un certain nombre de fioles contenant divers liquides de couleurs variées, des lettres de la marquise de Brinvilliers, deux reconnaissances de vingt-cinq et de trente mille livres souscrites à Sainte-Croix par la marquise, enfin, un reçu d'une somme de dix mille livres prêtées par Pennautier, receveur général du clergé, à M. et M^{me} de Brinvilliers par l'entremise de Sainte-Croix.

Sur le tout, était épinglé un billet où Sainte-Croix suppliait, en termes particulièrement pathétiques, qu'on remit cette cassette à M^{me} de Brinvilliers qu'elle concernait seule.

C'était là une commission qu'il eût été mieux inspiré de faire lui-même, s'il tenait tant à ce qu'elle fût fidèlement exécutée.

Le commissaire Picard trouva, en effet, cette cassette bizarre ; les termes si véhéments dans lesquels Sainte-Croix adjurait celui qui la trouverait de la remettre à M^{me} de Brinvilliers, lui semblèrent singuliers et, pour tout dire, suspects.

Il flaira un mystère qu'il résolut d'éclaircir plus à loisir, et, mettant les scellés sur la cassette, il la confia à la garde du sergent.

M^{me} de Brinvilliers, avertie le soir même de cette découverte par la veuve de Sainte-Croix, accourut aussitôt.

Il était neuf heures du soir.

Elle le prit d'abord de haut et sur un ton léger ; elle trouvait, disait-elle, bien plaisant que le commissaire Picard eût emporté une cassette qui lui appartenait à elle.

Puis elle proposa au sergent de l'argent pour retirer la cassette. Et, pour donner plus de poids à sa demande, elle ajouta, ce qui n'était pas vrai, que le sieur Pennautier était venu la trouver et qu'il offrait de donner cinquante louis d'or, si on lui rendait ce qui était dans la cassette et qui ne regardait que lui.

Le sergent, incorruptible, la renvoya au commissaire Picard.

Il était onze heures du soir, quand elle se présenta chez lui.



Il refusa de la recevoir à cette heure indue, mais lui fit donner rendez-vous pour le lendemain matin.

Le 9 août, en effet, il reçut dans la matinée les visites successives de Briancourt, l'ancien précepteur-confident, puis du procureur Delamare que la marquise avait chargé de défendre ses intérêts.

L'un et l'autre s'efforcèrent, mais en vain, de convaincre le commissaire de faire rendre la cassette à la marquise.

Lorsque celle-ci connut l'insuccès de leur double démarche, elle perdit tout son sang-froid.

Et aussitôt, avec une hâte des plus maladroites, elle se prépara à partir.

Sa précipitation alla jusqu'à faire jeter ses meubles par les fenêtres, à dix heures du soir, pour avoir plus vite terminé son déménagement.

En même temps, elle s'efforçait de couvrir sa retraite par des paroles de confiance que tous ses actes démentaient.

Elle disait notamment, d'un air détaché, à M^{me} de Sainte-Croix, « qu'elle n'avait que faire de cette cassette, que ce ne pouvaient être que des bagatelles qui étaient dedans, et que s'il y avait quelques lettres falsifiées, elle avait de quoi se justifier ».

Elle ajoutait, pour compromettre Pennautier qu'elle savait riche et influent et dont elle trouvait habile de lier ainsi le sort au sien :

— S'il dégoutte sur moi, il pleuvra sur Pennautier !

Le 11 août, la levée des scellés de la cassette fut faite par le lieutenant civil.

Les liquides contenus dans les flacons furent soumis à l'examen d'experts.

On commença par les essayer sur des animaux : pigeons, chiens, poulets d'Inde, qui, tous, moururent très rapidement après en avoir absorbé.

Ce n'étaient pas encore, comme aujourd'hui, les lapins et les cochons d'Inde qui avaient le redoutable privilège de servir de sujets d'expérience aux médecins.

Le résultat était le même : les médecins du temps de Molière y perdirent leur latin.

A la grande stupeur des experts, l'autopsie, en effet, ne permit de retrouver aucune trace de poison dans les intestins des animaux morts.

Les autres épreuves habituelles n'eurent pas plus de succès.

Voici, d'ailleurs, les conclusions du rapport de Guy Simon :

« Ce poison artificieux se dérobe aux recherches que l'on en veut faire.

» Il est si déguisé qu'on ne peut le reconnaître, si pénétrant qu'il échappe à la capacité des médecins. Sur ce poison, les expériences sont fausses, les règles fautives, les aphorismes ridicules.

» Les expériences les plus sûres et les plus communes se font par l'eau, le feu et sur les animaux. Le poison de Sainte-Croix a passé par toutes les épreuves et se joue de toutes les expériences. Ce poison nage sur l'eau. Il se sauve de l'expérience du feu où il ne laisse qu'une matière douce et innocente. Dans les animaux, il se cache avec tant d'art et d'adresse qu'on ne peut le reconnaître ».

C'était donc un complet aveu d'ignorance. Et, ainsi que devait le faire observer plaisamment un avocat au Parlement :

« Il en faut croire les médecins : on leur doit toujours créance contre eux-mêmes, et il faut s'en rapporter complètement à eux quand ils conviennent de leur ignorance ! »

pour faire le can d'aleu, Il faut acheter
une douz. livre d'aleu, soit pulvériser
le mettre dans une paine et l'hopine
deau, et le mettre dans un pot de terre
neuf, le biez couvrir, et après que
aura biez crampé deux heures le
faire bouillir jusqu'à ce qu'il soit
diminué en moitié, et puis voyez le servir



UNE RECETTE DE L'ÉCRITURE DE SAINTE-CROIX.
(Dossier de la Marquise de Brinvilliers des archives de la Bastille,
conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal.)

Nous savons, aujourd'hui, que ce poison mystérieux était tout simplement de l'arsenic.

Il ne faisait alors que commencer à peine sa longue et redoutable carrière.

Encore inconnu des médecins, qui s'avouaient impuissants à en retrouver les traces, il devait donc offrir aux criminels une tentation d'autant plus forte qu'il les assurait presque du secret et de l'impunité.

Ce produit avait été trouvé quelques années auparavant par un célèbre chimiste suisse, Christophe Glaser, apothicaire du roi et qui était établi à Paris au faubourg Saint-Germain.

Glaser était en relations d'amitié avec Sainte-Croix, et c'est par lui que Sainte-Croix avait connu ce poison qu'il ne désignait que sous le nom de « recette de Glaser ».

Cependant, le bruit s'était rapidement répandu que c'était bien du poison que contenait la cassette de Sainte-Croix, et un poison inconnu et terrible qui défiait toutes les recherches.

On ne parlait plus que de cela. Les noms de Sainte-Croix, de M^{me} de Brinvilliers, de Pennautier étaient sur toutes les lèvres, comme ceux de trois redoutables complices.

Les histoires les plus fantastiques, les bruits les plus alarmants étaient colportés sur les effets prodigieux de ce nouveau poison. On n'était pas loin de lui attribuer toutes les morts de ces dernières années, — celles, du moins, dont la cause n'avait pas été clairement élucidée.

Pourtant, la fortune immense et la situation considérable de Pennautier, les relations et le rang de la marquise dans le monde faisaient encore hésiter la Justice à leur mettre la main au collet, sans avoir réuni des charges plus précises, d'autant plus qu'aucune accusation n'avait encore été portée, aucune plainte même déposée, contre eux ?

Qui était donc ce Pennautier ?

Qui était cette marquise de Brinvilliers dont on parlait tant?

Nous empruntons à Saint-Simon — qui, vous le savez, n'est pas suspect d'un excès de bienveillance pour ses contemporains — ce rapide portrait de Pennautier :

« De petit caissier, Pennautier était devenu trésorier général du clergé et trésorier des États du Languedoc, et prodigieusement riche.

» C'était un grand homme, très bien fait, fort galant et fort magnifique, respectueux et très obligeant.

» Il avait beaucoup d'esprit et était fort mêlé dans le monde ! »

Le portrait, vous le voyez, est plutôt flatteur, surtout sous une telle plume !

Pennautier fut un des plus actifs et des plus utiles collaborateurs de Colbert qui l'appréciait et le poussait beaucoup pour ses remarquables qualités d'intelligence et d'organisation.

Il méritait donc par là sa haute situation et n'était pas indigne de la rapide fortune qu'il avait faite, âgé de trente-cinq ans à peine..., ce qui ne veut pas dire que ni l'une ni l'autre n'eussent excité très vivement contre lui l'envie, la jalousie et la médisance de ses contemporains ! La nature humaine ne perd jamais ses droits.

La marquise de Brinvilliers, elle, bien que de la meilleure société, avait eu une existence plutôt orageuse.

Née le 22 juillet 1630, elle était la fille aînée d'Antoine Dreux d'Aubray, conseiller d'État, lieutenant civil de la Ville de Paris, qui eut cinq enfants.

Malgré la haute situation de son père, ou peut-être à cause de cette situation même qui l'accaparait tout entier, l'éducation morale et religieuse de la jeune Marie-Madeleine d'Aubray avait été des plus négligées.

Elle avait poussé librement au gré de ses bons ou mauvais instincts, livrée à elle-même et aux inspirations de sa nature ardente, orgueilleuse et sensible.

N'en déplaise à Rousseau, qui devait se faire, un siècle plus tard, l'apôtre de la bonté originelle de la nature humaine, ce furent les mauvais instincts qui l'emportèrent, chez Marie-Madeleine d'Aubray, et avec une précocité qui déconcerte.

Cela n'empêcha pas Marie-Madeleine, à vingt et un ans, de faire un beau mariage.

Elle avait, il est vrai, une dot de deux cent mille livres qui était une assez belle fortune pour l'époque.

Elle épousa le marquis de Brinvilliers, maître de camp du régiment de Normandie, et qui jouissait lui-même de confortables revenus.



ANTOINE DREUX D'AUBRAY,
LIEUTENANT CIVIL,
PÈRE DE LA MARQUISE DE BRINVILLIERS.
(Portrait dessiné et gravé
par Claude Mellan.)

La jeune marquise était charmante : une très jolie peau, remarquablement blanche, de beaux cheveux châains, de grands yeux bleus très expressifs, vive, enjouée, spirituelle, avec un air d'extrême douceur, de très petite taille, mais fine, gracieuse et menue.

Le marquis était un bel officier, mais un déplorable mari.

Il avait mené, jusque-là, une existence des moins austères, et son mariage ne devait rien changer à ses habitudes de jeu, de plaisir et de dissipation.

Il est vrai que, mari très volage, il fut aussi mari très complaisant !

Mais l'un rachète-t-il l'autre ?

En tout cas, la jolie marquise usa largement de cette complaisance, au point que son père trouva bientôt qu'elle en abusait.

Le marquis lui avait présenté un de ses amis : le capitaine de Sainte-Croix.

Beau cavalier, bien doué, plein d'esprit, de grâce et même de cœur en apparence, d'une existence aventureuse, mais « d'un génie rare et singulier », si nous en croyons ses contemporains, c'était une figure étrangement attrayante que celle de ce Sainte-Croix.

Un mari était bien mal inspiré de le présenter à sa femme.

Le mari fermait les yeux. Il avait, sans doute, assez de sujets de désirer que sa femme ne les ouvrît pas trop sur son propre compte.

C'était vraiment une association modèle de tolérance mutuelle que ce ménage des Brinwilliers !

Mais le monde ne s'en montrait pas moins scandalisé. Au contraire !

Car si sa morale est facile, sans doute, et douce à ceux qui savent garder, dans l'inconduite, la mesure de la bienséance, il est impitoyable pour qui semble lui jeter un défi, en dépassant les bornes du cynisme.

Il faut avouer que la marquise exagérait. Elle se faisait partout gloire de son amour coupable et jusque devant son père.

Celui-ci n'entendait pas la plaisanterie sur ce chapitre.

C'était un magistrat de haute lignée, d'une grande intégrité de caractère, et pour qui l'autorité du père de famille ne devait pas être tournée en dérision.

Il le fit bien voir. Fonctionnaire influent, il réussit à obtenir une lettre de cachet contre Sainte-Croix.

Et celui-ci, arrêté le 19 mars 1663, alors qu'il se trouvait dans le carrosse même de la marquise, alla méditer deux mois durant, dans une chambre de la Bastille, sur les inconvénients d'une liaison trop en vue.

Hélas ! Molière l'avait bien dit :

Les verrous et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes et des filles !

Lorsque Sainte-Croix eut terminé sa villégiature forcée, la liaison coupable reprit son cours, un instant interrompu.

C'est à ce moment-là que tous deux résolurent de venger cet affront. La mort du trop intègre M. d'Aubray fut décidée entre eux, autant par ressentiment et pour se soustraire à la sévérité de sa surveillance, que pour hériter de lui et réparer

ainsi la brèche que les folles prodigalités de la marquise et de Sainte-Croix avaient déjà faite à la fortune, pourtant considérable, des Brinvilliers.

C'était l'arsenic, la nouvelle et terrible « recette de Glaser », qui allait être utilisé pour la première fois dans ce dessein criminel.

La marquise était prudente. Avant de se servir de ce produit nouveau, et pour être sûre à la fois qu'il ne laissait pas de traces révélatrices et que son efficacité était réelle, ne convenait-il pas de l'expérimenter ?

Elle le pensa.

Mais jugeant, sans doute, qu'une expérience sur les animaux n'était pas assez probante, elle résolut de faire l'essai sur des êtres humains.

I'on vit cette chose, presque incroyable, tant elle est révoltante, et dont l'atrocité même stupéfie et déconcerte : la jeune et charmante marquise se faire infirmière bénévole, visiter les hôpitaux, s'asseoir au chevet des malades, leur apporter du vin et des friandises, et cela uniquement pour expérimenter sur eux la recette de Glaser, en vérifier l'efficacité et s'assurer ainsi que les médecins étaient bien incapables d'en reconnaître la nature, d'en combattre les effets ou d'en déceler les traces.

Puis, sûre d'elle-même et du résultat cherché, elle rejoignit son père souffrant dans ses terres près de Compiègne et là, à petites doses répétées dans ses potions, elle lui versa elle-même la mort, chaque jour attentive au chevet de son lit. Et, en même temps, elle se montrait tendre, affectueuse, prévenante, plus alarmée que tout le monde de l'état de son

père, le suppliant de voir d'autres médecins, de se faire ramener à Paris pour y être mieux soigné.

Elle devait avouer, par la suite, au cours de son procès, qu'il avait fallu « empoisonner son père vingt-huit ou trente fois ». M^{me} de Sévigné écrivit, parlant de cet aveu :

« Les plus grands crimes sont une bagatelle en comparaison d'être huit mois à tuer son père, et à recevoir toutes ses caresses et toutes ses douceurs où elle ne répondait qu'en doublant la dose ! »

M. d'Aubray revint à Paris et y mourut le 10 septembre 1666.

Bien que le bruit courût qu'il avait été empoisonné, les médecins, qui firent l'autopsie, ne relevèrent rien de suspect et attribuèrent la mort à des causes naturelles.



LA MARQUISE DE BRINVILLIERS
FAISANT L'ESSAI DE SES POISONS
SUR LES MALADES DE L'HOTEL-D'IEU.
(Dessin de Bourdet.)

Ce premier succès devait encourager M^{me} de Brinvilliers et l'inciter à continuer.

Elle était délivrée de son censeur, il est vrai, et son inconduite ne connaissait plus de bornes.

Mais si elle était libre de tout contrôle, elle recommençait déjà à être pressée par le besoin d'argent.

C'étaient ses deux frères, en effet, qui avaient recueilli la majeure partie de l'héritage paternel.

Sa part, à elle, n'avait pas duré plus qu'un feu de paille.

Il fallait donc, maintenant, que ses deux frères disparussent à leur tour, pour qu'elle héritât d'eux.

L'aîné avait succédé à son père dans la charge de lieutenant civil. Le second était conseiller au Parlement. Ils habitaient ensemble.

M^{me} de Brinvilliers ne voulut point, cette fois, opérer elle-même, et vous verrez que c'est ce qui devait plus tard causer sa perte.

Elle réussit à faire entrer au service de ses frères un ancien domestique de Sainte-Croix, surnommé « La Chaussée », gredin prêt à toutes les besognes, et qui, pour de l'argent, consentit à mêler du poison aux boissons et aux mets qu'il servait à ses maîtres.

Ceux-ci ne tardèrent pas à tomber gravement malades. Ils souffraient de violentes douleurs d'estomac, maigrissaient, se desséchaient, perdaient l'appétit, étaient dévorés d'un eu intérieur et parfois pris de vomissements horribles.

La Chaussée ne les quittait pas, les soignait avec un grand dévouement... et leur donnait sans cesse du poison.

Ils résistaient cependant avec une force de vitalité qui, par moments, décourageait La Chaussée.

Il désespérait parfois d'en venir à bout. Et il s'écriait,

parlant du lieutenant civil, qu'il soignait plus particulièrement :

— Ce bougre-là languit bien ! Il nous fait bien de la peine ! Je ne sais quand il crèvera !

Il finit par mourir, pourtant, le 17 juin 1670. Et son frère, le conseiller à la cour, le suivit, trois mois plus tard, dans la tombe.

Les médecins, cette fois, eurent quelque soupçon de l'empoisonnement, mais sans pouvoir préciser à quoi il était dû, ni à qui l'attribuer.

La Chaussée, détail d'une ironie cruelle, l'indigne empoisonneur La Chaussée, toucha, dans la succession de ses trop généreux maîtres, lâchement assassinés par lui, un legs de cent écus, pour ses bons soins et son dévouement.

Cependant, en attendant que la Justice, tout court, s'en mêlât, ce qu'on est convenu d'appeler la « justice immanente » commençait déjà pour la marquise de Brinvilliers. Oh ! non pas qu'elle fût torturée par le remords. Son cœur, si elle en avait un, était inaccessible à ce sentiment des âmes faibles.



ANTOINE D'AUBRAY, COMTE D'OFFÉMONT,
FRÈRE DE M^{me} DE BRINVILLIERS.
(D'après un portrait par Ant. Paillet.)

Mais un avant-goût du châtement lui venait déjà de ses complices et de la terreur qu'ils lui inspiraient. Tirillée de l'un à l'autre, sa vie devenait un enfer.

C'était l'ignoble La Chaussée, dont l'appétit d'argent n'était jamais que momentanément satisfait et qui se présentait à chaque instant chez elle, impérieux et menaçant.

La familiarité humiliante et l'insatiable cupidité de ce laquais faisaient déjà payer bien cher à l'orgueilleuse marquise le prix de son incertaine discrétion.

Sainte-Croix n'était pas plus sûr ni moins exigeant.

Il l'avait forcée à lui souscrire deux obligations de vingt-cinq mille livres. Elle savait qu'il les avait enfermées, avec les lettres si compromettantes qu'elle avait eu la folie de lui écrire, dans la cassette aux poisons.

Il n'en fallait pas plus pour la perdre. Elle vivait dans la perpétuelle terreur de cette cassette, dans l'idée fixe de la ravoir.

Il n'est rien auquel elle n'eût recours pour cela.

Supplications, tendresses, promesses, désespoir ou menaces, elle essayait de tout en vain pour fléchir Sainte-Croix et le convaincre de lui rendre la cassette.

Tantôt elle lui écrivait qu'elle le ferait poignarder, tantôt elle lui promettait la fortune, tantôt enfin elle simulait le désespoir et le suicide pour ébranler son inflexible refus.

Elle fit même, un jour, plus que de simuler le suicide : elle commença à l'exécuter.

Elle avala, en effet, de la recette de Glaser et, en même temps, elle faisait porter un billet à Sainte-Croix pour l'en avertir.

Mais aux premières brûlures d'estomac, elle se ravisait soudain, prenait du lait en grandes quantités et, grâce à ce contrepoison simple, mais efficace, elle en était quitte pour quelques jours de lit.

Ainsi, ces deux amants liés indissolublement par le terrible secret de leurs crimes vivaient côte à côte en ennemis, se surveillant, s'épiaient, sans cesse en méfiance l'un de l'autre, et s'efforçaient de cacher encore, sous les mots de l'amour, leurs suspicions et leurs craintes réciproques qui faisaient grandir, en eux-mêmes, chaque jour davantage, la haine mortelle qu'ils s'étaient vouée secrètement l'un à l'autre.

Un jour, Sainte-Croix réussit à faire prendre, sans qu'elle s'en aperçut, de l'arsenic à sa maîtresse. Mais elle s'en douta bientôt aux brûlures qu'elle ressentit et elle réussit à neutraliser, cette fois-là encore, les effets du terrible poison.

Par ces deux scènes (entre beaucoup d'autres), de la tentative de suicide et de la tentative d'empoisonnement, vous avez un aperçu de ce qu'était, en réalité, sous les trompeuses apparences d'une vie aimable et galante, l'inférieure existence de la marquise de Brinvilliers.

Cet aperçu ne serait pas complet, si je n'ajoutais qu'elle-même, avec une inconséquence qui peut vraiment faire douter de sa saine raison, semblait se complaire à multiplier encore ses sujets de crainte ou les risques qu'elle courait déjà d'être dénoncée.

Sans aucun motif valable, et comme si quelque démon secret la poussait irrésistiblement à sa perte, par je ne sais quel morbide attrait du danger ou par quelque incompréhen-

sible volupté de la terreur, elle s'amusait à se vanter de ses crimes et à dresser ainsi, contre elle-même, de nouveaux témoins possibles de son infamie.

C'est ainsi qu'elle disait à sa femme de chambre, en lui montrant une petite cassette pleine de fioles :

— J'ai là de quoi me venger de tous mes ennemis, il y a dans cette petite boîte bien des successions !

Et la femme de chambre, frappée de cette image audacieuse, devait se rappeler plus tard et rappeler devant la Justice l'existence de « la petite boîte à successions ».

Un autre jour, la marquise éprouvait le besoin, singulièrement inopportun, de confier au jeune Briancourt le secret de ses crimes passés et même celui de ses projets d'empoisonnements futurs, car elle méditait de supprimer encore sa sœur et sa belle-sœur, la veuve du lieutenant civil.

C'était, suivant son mot terrible, « ce qui lui restait à faire »

Le pauvre Briancourt, esprit un peu faible et sans grand caractère, fut tout d'abord assommé de cette brusque révélation.

Mais il avait un fonds d'honnêteté qui se révolta. Et, malgré tout l'ascendant que la marquise de Brinwilliers avait pris sur lui, il osa lui représenter, en termes véhéments, toute l'infamie de sa conduite et lui jura qu'il ne souffrirait pas qu'elle mît ses criminels projets à exécution.

Il fit, en effet, prévenir discrètement Mlle d'Aubray de se méfier.

Cette attitude était plus courageuse qu'on ne pense.

Car elle eut pour effet immédiat d'attirer, sur la propre

tête de l'infortuné précepteur, les ressentiments homicides de Mme de Brinvilliers.

Ne fallait-il pas, en effet, que disparût au plus tôt cet indigne confident qui s'érigait en censeur et répondait si mal à la confiance qu'on lui avait si imprudemment témoignée ?

L'infortuné Briancourt eut l'intuition très nette qu'à partir de ce moment ses jours étaient en danger.

Il porta sans cesse sur lui de l'orviétan, qui passait alors pour un contrepoison universel, et il en prenait, préventivement, quelques doses de temps en temps.

Il était continuellement sur ses gardes. Il réussit ainsi à déjouer, à quelques jours d'intervalle, une tentative d'empoisonnement et une tentative d'assassinat par le poignard.

Mais une telle existence n'avait, on le conçoit, rien qui pût le retenir à ce foyer par trop inhospitalier.

Il se retira bientôt, seul, à Aubervilliers.

Que faisait donc, dira-ton, le marquis de Brinvilliers dans cette étrange maison ?

A vrai dire, sa vie n'était pas beaucoup plus paisible ni moins exposée que celle de Briancourt.

Témoin impuissant des crimes de sa femme, il semblait se préoccuper surtout de sauvegarder sa propre existence qu'il sentait obscurément menacée.

Plusieurs fois par jour, il avalait, comme contrepoison, de la thériaque, qui jouissait alors, comme antidote universel, d'une vogue extraordinaire.

C'était un mélange où il entraît soixante-quatre substances,

depuis le miel jusqu'à la poudre de vipère, et qui était considéré comme un remède infailible à tous les maux.

A table, le marquis avait, debout derrière lui, son domestique attitré, spécialement attaché à sa personne et seul chargé de son service. Il prenait la précaution de rincer soigneusement son verre chaque fois qu'il se faisait verser à boire.

Ces précautions, qui nous semblent risibles, n'étaient pas cependant superflues.

Car la marquise essaya, à plusieurs reprises, de se débarrasser de son mari pourtant bien peu gênant, afin de pouvoir épouser Sainte-Croix.

Heureusement pour le mari, Sainte-Croix, lui, ne se souciait pas du tout d'épouser la marquise.

C'est pourquoi il veilla lui-même avec un soin jaloux sur les jours de M. de Brinvilliers, lui donna du contrepoison un jour que sa vigilance avait été mise en défaut, fit échouer d'autres tentatives et réussit ainsi, finalement, à sauvegarder une existence qu'il jugeait si précieuse à son propre repos.

Cet étrange état de choses, en apparence si instable, se prolongea des années, et peut-être les crimes ne fussent-ils jamais parvenus à la connaissance de la Justice, si la mort de Sainte-Croix n'eût fait, tout d'un coup, découvrir, avec la cassette aux poisons, le commencement de la vérité.

Nous avons vu, cependant, que la Justice avait dû, après cette première découverte, marquer un temps d'arrêt. L'enquête piétinait et semblait au point mort, lorsqu'un nouvel incident imprévu se produisit qui fit prendre brusquement à l'affaire une face nouvelle.

Le gremlin La Chaussée, qu'on avait complètement perdu de vue et dont on ne soupçonnait pas même le rôle, rentra de lui-même en scène avec plus d'impudence que d'adresse.

Il osa faire opposition aux scellés et venir réclamer une somme de deux cents pistoles et cent écus qui lui appartenait,



LE CHATEAU D'OFFÉMONT (OISE) QUI FUT HABITÉ PAR LA MARQUISE DE BRINVILLIERS.
Des fouilles faites au commencement du XIX^e siècle firent découvrir une cachette dans l'épaisseur d'un mur ; on y trouva un grand nombre de flacons où des chimistes purent constater encore des traces de poisons minéraux.

disait-il, et qu'il avait laissée en dépôt chez son ancien maître Sainte-Croix.

Puis, tout à coup, questionné par le commissaire Picard au sujet de la cassette aux poisons, il se crut découvert, se troubla, balbutia et brusquement prit la fuite au grand ébahissement du commissaire.

Celui-ci l'envoya chercher chez lui. Il n'y était pas rentré. L'ordre d'arrestation fut alors lancé. La Chaussée, qui

s'était réfugié dans une cave et n'en sortait que la nuit, fut, par hasard, rencontré, reconnu et arrêté le 4 septembre 1672, à six heures du matin, par un officier de police nommé Thomas Régnier.

Thomas Régnier essaya de faire coup double. Il se rendit aussitôt auprès de M^{me} de Brinvilliers, et à brûle-pourpoint, sans ménagements, il lui annonça l'arrestation de La Chaussée, espérant qu'elle se troublerait et se trahirait involontairement à cette nouvelle.

L'épreuve ne fut pas absolument concluante. La marquise réussit à rester très maîtresse d'elle-même, très femme du monde, et ne laissa rien percer, ou presque, de l'émoi qu'elle ne pouvait manquer de ressentir.

Le coup, pourtant, avait porté.

Car, le lendemain, elle partait clandestinement pour l'Angleterre, accompagnée seulement d'une fille de cuisine.

Il était temps.

Briancourt, habilement questionné, commençait à laisser échapper quelques mots des plus compromettants pour la marquise.

D'autre part, le procès de la Chaussée commençait devant le Châtelet.

M^{me} d'Aubray, la veuve du lieutenant civil empoisonné par La Chaussée, se porta partie civile au procès et mit directement en cause, cette fois, la marquise, sa belle-sœur.

Son intervention ne fut pas inutile.

C'est à son insistance, c'est à l'appel qu'elle fit de la première sentence rendue par le Châtelet et qui ne lui donnait

pas pleine satisfaction, qu'on doit la condamnation à mort qui fut finalement rendue contre La Chaussée.

Le misérable s'était cependant défendu pied à pied avec autant d'énergie que d'habileté.

A aucun moment, il n'avait avoué. A aucun moment, il n'avait trahi ses complices.

Ses dénégations avaient ébranlé les premiers juges, qui avaient seulement ordonné que la question lui fût appliquée. S'il tenait bon, c'était le salut.

Mais, en appel, sa défense ne réussit pas à prévaloir contre les indices recueillis contre lui.

Et il fut condamné à mourir sur la roue. Auparavant, la question ordinaire et extraordinaire lui serait appliquée pour tenter de lui arracher des aveux et le nom de ses complices.

Il sortit pourtant victorieux de cette dure épreuve.

Et c'est seulement devant la mort imminente qu'il confessa enfin ses crimes et fit connaître le rôle qu'y avait joué M^{me} de Brinvilliers.

Celle-ci menait en Angleterre, depuis quelques mois, une existence inquiète et des plus misérables.

Elle n'ignorait pas que l'extradition avait été demandée contre elle, avant même que La Chaussée l'eût mise en cause.

Malgré la mauvaise volonté de l'Angleterre qui, sans refuser l'extradition, avait répondu que sa police ne procéderait pas à l'arrestation, bien qu'elle sût que l'ambassade de France n'avait pas la possibilité d'y faire procéder, la marquise

A Mézières, le 17 avril 1676, elle subit son premier interrogatoire.

Il y fut procédé par le conseiller au Parlement Palluau, qui avait été, tout exprès, dépêché au-devant d'elle.

Questionnée au sujet de sa confession, elle répondit que c'était un tissu d'extravagances écrites sous l'influence de la fièvre chaude, et qui ne pouvait être lue sérieusement.

Aux autres questions, elle se borna à objecter qu'elle ne savait rien ou ne se souvenait de rien.

Le 26 avril, elle arrivait à Paris et était aussitôt enfermée à la Conciergerie.

Le 29 avril, elle comparait devant la plus haute juridiction du royaume : Tournelle et Grand'Chambre, réunies sous la présidence du premier président de Lamoignon, alors dans tout l'éclat de sa belle carrière. (Vous savez, sans doute, que le premier président de Lamoignon est le seul homme à qui l'Académie française ait fait offrir un fauteuil et qui ait décliné l'honneur de s'y asseoir.)

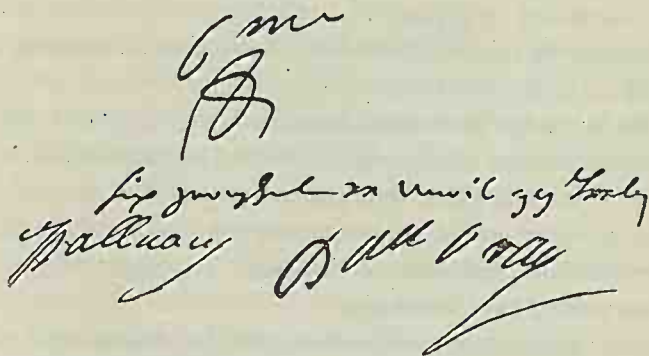
Il conduisit ce procès, qui prit vingt-deux audiences, avec son habituel souci de vérité, de justice et d'impartialité.

Quoi qu'en dise Michelet, sans daigner appuyer, d'ailleurs, cette accusation même d'un semblant de preuve, le président de Lamoignon fit tout ce qui était en son pouvoir pour ne rien laisser dans l'ombre et pour tirer au clair toutes les complicités.

D'ailleurs, Louis XIV lui-même avait, dès le début de cette affaire, exprimé son désir formel de voir tous les coupables,

si haut qu'ils fussent placés, activement recherchés et frappés sans faiblesse....

Si un non-lieu intervint dans la suite pour Pennautier, après quelques mois de prison préventive, rien ne permet donc de dire qu'il fut l'effet d'une faveur imméritée due à sa fortune ou à son influence. Tout indique qu'il fut simplement la conséquence de ce qu'aucune charge sérieuse ne put être retenue contre lui.



Signant d'Aubray de son nom de jeune fille
D. Palleran

SIGNATURES APPOSÉES SUR UNE PIÈCE DU PROCÈS DE M^{me} DE BRINVILLIERS —
SIGNANT D'AUBRAY, DE SON NOM DE JEUNE FILLE — ET DE D. PALLERAN,
LE JUGE INSTRUCTEUR. (Archives de la Bastille, Bibliothèque de l'Arsenal.)

M^{me} de Brinvilliers elle-même, qui avait d'abord tout fait pour le compromettre, dans l'espoir avoué par elle de servir sa propre cause, dut finalement reconnaître qu'elle avait accusé au hasard et ne pouvait formuler contre lui absolument aucun grief sérieux.

Au cours de ces vingt-deux audiences, où elle fut sans cesse

sur la sellette, M^{me} de Brinvilliers étonna constamment ses juges par sa présence d'esprit et sa force de caractère.

Elle nia tout, avec audace, hauteur, obstination

Mais ce système ne pouvait prévaloir contre les charges qui l'accablaient.

Ne s'était-elle pas, au surplus, condamnée elle-même par sa confession écrite ?

Il y eut, au sujet de cette confession, une discussion passionnée et qui éclaire d'un jour bien curieux la mentalité des magistrats de l'époque.

Pouvait-on faire état de cette confession ? Beaucoup de juges ne le croyaient pas.

D'après eux, c'était un péché mortel que de violer le secret d'une confession et de retenir contre l'accusée des charges qu'on n'avait connues que par ce moyen.

Le premier président convenait que la question était incertaine et troublante. Il inclinait, cependant, à penser qu'on pouvait lire cette pièce.

M. le président de Mesmes soutenait, lui, d'après une épître de saint Léon, qu'on s'était servi de ces sortes de confession dans le christianisme.

Mais le premier président, qui savait comme pas un ses auteurs, lui objecta aussitôt qu'il avait certainement mal lu l'épître de saint Léon, car elle disait précisément le contraire.

Enfin, cette passionnante question fut soumise à plusieurs casuistes et à M. de Lestocq, docteur et professeur en théologie, et, tous, ils conclurent que le secret de la confession ne s'appliquait pas dans ce cas, qu'il ne devait exister qu'entre

confesseur et pénitent et que le papier trouvé sur M^{me} de Brinvilliers pouvait être lu par ses juges.

La séance la plus dure pour M^{me} de Brinvilliers fut l'audience du 13 juillet 1676, où, pendant treize heures d'horloge, elle fut confrontée avec Briancourt, l'ancien précepteur de ses enfants.

Briancourt, d'une voix étranglée par l'émotion, raconta en détails toute la vie de son ex-maîtresse et toutes les confidences qu'elle lui avait faites.

L'empoisonnement de M. d'Aubray père, dans son horrible cruauté, l'empoisonnement des deux frères par l'indigne La Chaussée, les projets d'empoisonnement de la sœur et de la belle-sœur, les tentatives de suicide de la marquise, ses disputes dramatiques avec Sainte-Croix au sujet de la cassette, l'étrange existence que menait, à ce foyer maudit, dans une atmosphère tragique et sous la menace continuelle de la mort, M. de Brinvilliers lui-même : tout cela revécut et fut évoqué d'une manière saisissante, devant le Parlement, par la voix angoissée de Briancourt qui semblait tout le premier souffrir d'être obligé de parler contre l'accusée.

Celle-ci, hautaine, écrasante de mépris, tenait tête au témoin et s'efforçait de le discréditer dans l'esprit des juges, en le représentant comme un valet indigne et ivrogne, ignominieusement chassé de chez elle.

Un des passages les plus dramatiques de cette longue déposition qui prit toute une audience et la moitié de la suivante, fut celui où Briancourt raconta de quelle façon la marquise avait essayé de le faire poignarder par Sainte-Croix.

Deux ou trois jours après avoir vainement tenté de le faire empoisonner, M^{me} de Brinvilliers lui avait dit « qu'elle avait un nouveau lit fort beau et une tapisserie de même parure et qu'elle l'attendrait à minuit, mais qu'il ne vînt pas plus tôt, parce qu'elle avait des comptes à faire avec sa cuisinière ».

Mais, au lieu de descendre à minuit, Briancourt descendit à dix heures et bien lui en prit.

Car, tandis qu'il attendait dans une grande galerie, il s'aperçut qu'il avait vue dans la chambre de M^{me} de Brinvilliers par les fenêtres dont les rideaux n'avaient pas été tirés.

Il la vit distinctement se promener dans sa chambre, congédier ses domestiques, puis commencer à se déshabiller.

Lorsqu'elle fut en robe de chambre, vers onze heures et demie, elle vint à la haute cheminée, un flambeau à la main et ouvrit les volets de bois peint qui en masquaient le foyer.

À la grande stupeur de Briancourt, qui n'en pouvait croire ses yeux, Sainte-Croix sortit de cette haute cheminée. Il était reconnaissable bien que grimé et vêtu de haillons.

Il causa quelques instants avec la marquise, puis rentra dans sa cheminée, et les volets furent rabattus derrière lui.

Presque aussitôt, M^{me} de Brinvilliers venait ouvrir sa porte à Briancourt et le prier d'entrer dans sa chambre.

Elle le trouva, on le conçoit, fort interdit de ce qu'il avait vu et quelque peu hésitant sur ce qu'il convenait de faire.

Il entra cependant dans la chambre, et la dame lui demanda si le lit n'était pas beau.

Il fit réponse qu'il était très beau.

Lui s'était assis et « faisait semblant de détacher ses souliers voulant connaître jusqu'où allait la cruauté de la dame ».

Elle lui dit :

— Qu'avez-vous donc ? Je vous vois tout triste.

Alors, il se leva, et, s'écartant du lit, dit à la dame :

— Ah ! que vous êtes cruelle, et qu'ai-je fait pour que vous vouliez me faire poignarder ?

La dame se jeta hors de son lit, lui sauta au cou par derrière ; mais lui, se dégageant, alla droit à la cheminée d'où Sainte-Croix sortit et lui dit :

— Ah ! scélérat ! vous venez pour me poignarder !

Et, comme le flambeau était allumé, Sainte-Croix prit le parti de s'enfuir, tandis que la Brinvilliers se roulait à terre, disant qu'elle ne voulait plus vivre et qu'elle voulait mourir, qu'elle ne pouvait survivre à pareille chose et, en même temps, elle chercha sa cassette aux poisons, l'ouvrit et voulut en prendre. Il l'en empêcha.

Nous voyons ici, prise sur le vif, la scène type que jouait dans les grandes circonstances cette dangereuse..., j'allais dire comédienne. Mais, hélas ! nous savons trop qu'elle n'avait de goût que pour la plus noire tragédie.

Cette déposition fit, on le pense, une impression considérable sur les magistrats.

Et lorsque Briancourt, ayant enfin terminé, se tourna vers la Brinvilliers et lui dit tristement avec une contagieuse émotion, d'une voix où l'on sentait sourdre des larmes : « Je vous ai avertie maintes fois, madame, de vos désordres, de votre cruauté, et que vos crimes vous perdraient ! ». Cette

femme étonnante, qui semblait être restée seule maîtresse d'elle-même, au milieu de toute la cour silencieuse empoignée par cette scène, cette femme étonnante ne fit à Briancourt que cette seule réponse, qui marque à la fois son incroyable inconscience et son indomptable orgueil.

— Vous n'avez guère de cœur : vous pleurez !

Faut-il ajouter qu'il ne pleurait pas seul ? Le charme étrange de cette femme était si puissant que beaucoup de magistrats, Lamoignon tout le premier, partageaient l'émotion générale.

La parole fut alors donnée à l'avocat, M^e Nivelles.

Il se tira de son rôle difficile, non seulement avec honneur, mais avec une habileté et une éloquence remarquables.

« L'atrocité des crimes, commença-t-il lentement, et la qualité de la personne accusée demandent des preuves de la dernière évidence, des preuves écrites, pour ainsi dire, avec des rayons de soleil !

Les preuves que l'on oppose à la dame de Brinvilliers sont-elles de cette qualité ? »

Il s'efforça de démontrer que non. Adroitement, il opposa les témoignages, releva leurs points faibles, réussit à jeter le doute sur certains d'entre eux.

Il plaida longuement la question de droit canonique soulevée par la confession et conclut qu'on n'en pouvait faire état contre l'accusée.

Enfin, il termina par un tableau émouvant de l'existence de sa cliente, partie de si haut pour tomber si bas, et il dépeignit avec éloquence les souffrances physiques et morales qu'elle avait endurées depuis que, traquée, errante, elle

avait vu se dresser contre elle l'opinion publique amentée.

Il fit un dernier et émouvant appel à la pitié en faveur des enfants, innocents en tout cas des crimes de leur mère, et qui seraient frappés pourtant et punis plus qu'elle-même de sa flétrissure et de son déshonneur.

Cette émouvante plaidoirie ne convainquit pas les juges, mais ramena à la Brinvilliers une partie de l'opinion publique, jusque-là unanimement hostile.

Le 15 juillet, le président fit un dernier effort pour décider l'accusée à avouer ses crimes.

Ce fut peine perdue.

Il lui annonça alors « qu'à la demande de sa sœur Carmélite, on allait lui envoyer une personne d'un très grand mérite et d'une grande vertu pour l'exhorter de songer au salut de son âme ».

Le Père Pirot allait entrer en scène.

Théologien, connu dans toute l'Europe pour ses discussions philosophiques avec Leibniz, professeur en Sorbonne, d'un esprit remarquablement cultivé, d'une âme ardente et charitable, c'était une belle figure de prêtre que celle de l'abbé Pirot.

Nous avons, de sa main même, le récit très détaillé, en deux volumes, de son entrevue et de ses derniers entretiens avec M^{me} de Brinvilliers.

Michelet, parlant de ce manuscrit de Pirot, nous dit que c'est « un assemblage de lieux communs, de déclamations de collège, de banalités glaciales, et le plus souvent absurdes, qu'il ne s'y trouve rien de naïf, rien de fort... », et que c'est

un pitoyable exemple de la façon dont « l'école séchait et appauvissait l'esprit ».

M. Funck-Brentano porte sur le même sujet le jugement suivant :

« C'est l'un des plus extraordinaires monuments que possède la littérature. Le récit est écrit sans souci d'art; mais le style clair, précis, limpide, l'expression sobre et juste des plus vives passions, font, sans cesse, penser aux travaux de Racine ».

Ce simple rapprochement de deux textes suffit à vous montrer combien le pauvre profane, qui ne se reporte pas aux sources, doit éprouver de difficultés à se faire, en Histoire, une opinion tant soit peu équitable.

L'abbé Pirot devait commencer par éprouver une vive et profonde surprise.

Il arrivait, tout rempli de craintes et de préventions, à la Conciergerie, pour y prendre contact avec le « monstre » qu'il avait reçu la pénible mission d'assister et de préparer à la mort.

Et, à la place de la furie qu'il s'attendait à trouver, il est mis en présence d'une femme petite et menue, aux yeux bleus, doux et parfaitement beaux, « paraissant, nous dit-il, née d'une inclination honnête, d'un esprit vif et pénétrant ». Elle a su déjà se faire aimer de ceux qui l'approchent, au point que ses gardiens ne peuvent entendre parler de sa mort sans fondre aussitôt en larmes.

Elle accueille l'abbé Pirot d'un mot aimable et se remet, sans plus tarder, aux mains de son directeur spirituel avec une confiance et une docilité qui le touchent.

Il l'interroge avec douceur et elle est gagnée, tout de suite,

par le son de sa voix compatissante qui, dans la détresse morale où elle se trouve, fait luire à son cœur l'espérance suprême de la rédemption.

Immédiatement, le prêtre a su découvrir le ressort secret de cette âme : un immense orgueil ! C'est le sentiment qui règne en l'âme de tous les criminels. Il s'est trahi, dès l'abord, par cette question, qu'entendent beaucoup d'avocats :



LA MARQUISE DE BRINVILLIERS,
APRÈS SA CONDAMNATION.
(D'après un dessin de Charles Le Brun,
conservé au Musée du Louvre.)

— Que dit-on de moi dans le monde ? Je me figure qu'on en parle beaucoup

et que je suis depuis quelque temps la fable du peuple.

L'abbé Pirot la mêt en garde contre cet orgueil funeste et cet esprit d'impureté qui ont tant contribué à sa déchéance et à sa perte.

Il l'invite à se repentir, à penser à son salut. Et il réussit, le premier, à tirer enfin des larmes sincères de ces yeux qui, jusque-là, n'avaient feint de verser des pleurs que pour mieux voiler une âme impitoyable.

En quelques instants, le prêtre obtint ce que le juge n'avait pu obtenir. Il la décida à lui promettre qu'elle ferait publiquement, le lendemain, l'aveu de ses crimes, sans rien cacher de la vérité.

Le lendemain, à six heures du matin, le pauvre abbé Pirot, qui n'avait pu dormir, tant il avait été bouleversé de son premier contact avec sa pénitente, se présentait à la porte de la Conciergerie.

Le Palais était singulièrement matinal, au xvii^e siècle !

Il trouva déjà là le président Bailleul, qui venait prévenir l'accusée que l'arrêt serait rendu dans la matinée.

Elle avait dormi paisiblement.

Elle s'entretint quelques instants avec l'abbé Pirot et lui renouvela sa promesse de dire, devant la cour, toute la vérité sur ses crimes.

Puis, tandis que le prêtre allait dire sa messe à son intention, elle descendit pour entendre la lecture de l'arrêt.

Il était daté du jour même : 16 juillet. La cour déclarait la dame d'Aubray de Brinvilliers coupable d'avoir empoisonné son père et ses frères et d'avoir attenté à la vie de sa sœur et, pour réparation, « la condamnait à faire amende honorable devant la principale porte de l'église Notre-Dame, où elle serait menée, dans un tombereau, nu-pieds, la corde au col, tenant en ses mains une torche ardente, et là, étant à genoux, de dire et déclarer ses crimes ». Après quoi, elle aurait la tête tranchée, en place de Grève, sur un échafaud, son corps serait brûlé et ses cendres jetées au vent.

Au préalable, elle subirait la question ordinaire et extraordinaire pour révéler le nom de ses complices.

Elle se fit relire une seconde fois l'arrêt, car le passage où il était dit qu'elle serait menée, pieds nus, la corde au cou, dans un tombereau devant Notre-Dame, l'avait si fort humiliée qu'elle n'avait plus entendu un mot de la suite.

Lorsqu'on eut terminé la seconde lecture, elle déclara que la question était inutile, qu'elle demandait à dire toute la vérité.

Et, d'une voix forte et assurée, elle avoua tous ses crimes, fit connaître que le poison dont elle s'était servie était du vitriol, du venin de crapaud et de l'arsenic, et ajouta qu'en dehors de Sainte-Croix et La Chaussée, elle n'avait pas eu de complices.

Malgré ces déclarations, la question de l'eau lui fut appliquée

Ce supplice eut pour seul résultat de la mettre littéralement hors d'elle-même, de la rendre folle de rage et de fureur.

L'abbé Pirot, qui la retrouva en cet état, nous la dépeint « extrêmement émue, le visage tout en feu, les yeux étincelants et fumants, la bouche altérée ».

Il n'eut pas trop de toute son éloquence, pleine de douceur et d'onction, pour la ramener aux sentiments de repentir, de résignation et de piété qu'il désirait lui voir devant la mort.

C'est à la fin de la journée qu'elle quitta la Conciergerie pour aller au supplice.

Elle avait dû passer, par-dessus ses vêtements, la grossière chemise en toile des condamnés et monter, pieds nus, une torche dans une main, un crucifix dans l'autre, dans le

petit tombereau, étroit et sordide, qui devait la conduire devant Notre-Dame.

L'abbé Pirot y avait pris place auprès d'elle.

Son orgueil souffrait cruellement de cet appareil d'infamie et du grand concours de peuple qui se pressait à la

L'EXECUTION

REMARQUABLE,
DE MADAME DE BRINVILLIERS.



porte de la Conciergerie et le long des quais de la Seine.

Comme elle reconnaissait dans la foule des personnes de condition (M^{me} de Sévigné, notamment, était aux premières loges, à une fenêtre d'une maison du pont Notre-

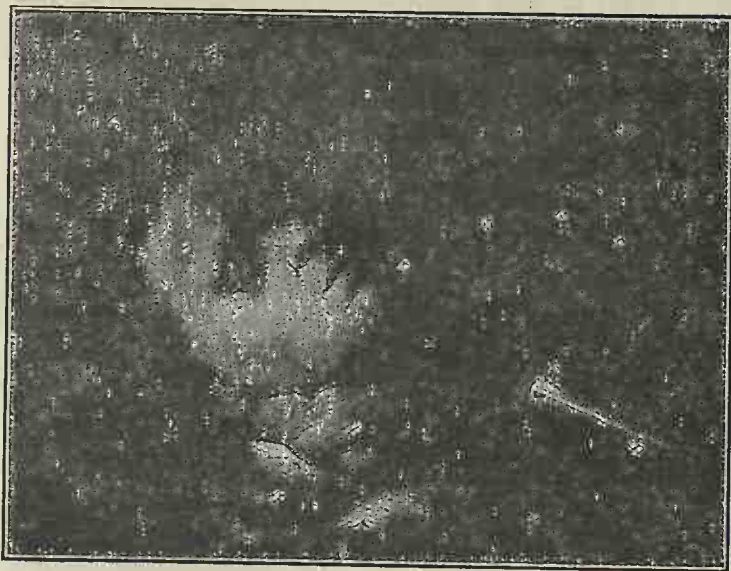
Dame), elle ne put se retenir de dire à son confesseur, à très haute voix, de façon à être entendue :

— Monsieur, voilà une étrange curiosité !

Son indignation était si forte que son visage exprimait, à ce moment, la plus vive fureur, et c'est précisément alors que le peintre Le Brun fixa ses traits en une esquisse rapide qui se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre.

Vous savez que Le Brun avait l'idée fixe de retrouver, dans tout visage humain, les traits caractéristiques d'un animal.

L'abbé Pirot ne s'étonne pas qu'il ait cru voir le mufle fumant du tigre en furie dans le masque convulsé de colère qui couvrait, à ce moment, le visage de la Brinvilliers qui



LA MARQUISE DE BRINVILLIERS DÉCAPITÉE.

D'après Charles Lebrun.

(Appartient à M. Funck-Brentano.)

fronçait ses sourcils, tordait sa bouche et faisait étinceler ses yeux.

« Ce fut la dernière fois que son visage fit une grimace, ajoute l'abbé Pirot. A partir de cet instant, il ne lui échappa plus une parole de reproche ou de plainte contre personne. Elle ne témoigna nulle appréhension basse. »

Si elle avait fort mal vécu, elle sut, du moins, bien mourir.

Elle édifia la foule par son repentir et ses sentiments de piété devant la mort.

Dans ce ciel lumineux de la fin du jour, où les derniers rayons du soleil de juillet mettaient des teintes d'or et de pourpre, la silhouette tourmentée du Palais de Justice et les tours écrasantes et sublimes de Notre-Dame dressaient leurs grandes ombres émouvantes, comme deux témoins suprêmes d'une destinée humaine commencée dans le crime et terminée par l'expiation.

La tête de M^{me} de Brinvilliers tomba, tranchée d'un seul coup par le glaive du bourreau, tandis qu'agenouillé auprès d'elle, l'abbé Pirot priait, à voix haute, dans la paix du soir, et implorait pour la pécheresse la miséricorde du ciel.

La justice des hommes avait puni une grande criminelle qui mérite une place à part dans la galerie des virtuoses du poison.

L'AFFAIRE DU COLLIER

C'était vraiment un aimable et gracieux pays que cette France en 1785, où allait éclater soudain, comme un coup de tonnerre, prélude du grand orage révolutionnaire, l'énorme scandale de l'Affaire du Collier !

C'était une société délicieuse et charmante en sa frivolité, que cette fine aristocratie de la Cour de Louis XVI et de Marie-Antoinette, au milieu de laquelle allaient évoluer les principaux acteurs de cette troublante et passionnante affaire.

Lorsqu'on relit les amusants mémoires de cette époque étincelante et fragile, qu'on en évoque le cadre incomparable, la vie légère, insouciant et luxueuse et le charme nostalgique sur lequel plane à jamais, comme un présage de mort, la grande ombre révolutionnaire, on ne peut se défendre d'un regret furtif de ne l'avoir pas connue, et l'on comprend mieux toute l'indicible mélancolie de ce mot de Talleyrand :

« Il ne connaît pas la douceur de vivre, celui qui n'a pas vécu en France avant 1789 ! »

C'est que jamais, en effet, sa séduction n'avait été plus vive, son charme plus prenant, son prestige plus incontesté.

Paris était vraiment la capitale de l'humanité civilisée.

Ni Londres ni même Vienne, ne songeaient à lui disputer sa suprématie.

Berlin et Saint-Pétersbourg, à peine bâties, pouvaient bien moins encore prétendre rivaliser.

Quant à New-York, ce n'était alors qu'un petit marché colonial de bois, de suif et de goudron.

La langue française n'était pas seulement adoptée par toutes les nations comme la langue officielle internationale des traités, mais encore elle était sue et parlée par l'aristocratie de toutes les capitales de l'Europe, au point qu'un Français se sentait encore chez lui à La Haye, à Vienne, à Berlin ou à Saint-Pétersbourg.

Paris et la Cour de Louis XVI exerçaient sur les étrangers la plus incroyable attraction.

C'est au point qu'il n'était pas rare de voir faire deux cents lieues uniquement pour être d'un dîner, pour assister à une soirée ou à une représentation, et M^{me} Vigée-Lebrun nous raconte que « des amis du prince de Ligne partaient de Bruxelles après leur déjeuner, arrivaient à l'Opéra juste pour voir lever la toile, et, le spectacle fini, retournaient aussitôt à Bruxelles courant toute la nuit ».

Nous avons peine, aujourd'hui, à nous imaginer l'aspect de cette époque, à nous replacer dans son cadre.

De tout ce monde, en perruque, poudré, enrubanné, gracieux, pimpant, léger, frivole et factice, donnant des fêtes, jouant la comédie, badinant, faisant des mots, des pointes et des révérences, nous n'en retrouvons un peu l'image affaiblie et lointaine que dans les tableaux de Fragonard ou de Watteau, dans les comédies de Crébillon ou de Marivaux, sous

la plume railleuse de Voltaire ou dans les œuvres un peu mièvres de Berquin.

Il semblait n'avoir été mis sur terre que pour plaire aux yeux et charmer l'esprit, que pour donner des fêtes et pour s'amuser, que pour entretenir la joie de vivre et la gaieté.

Il était inutile, sans doute, et superficiel, mais avec tant de grâce et tant de goût qu'il donnait partout le ton et qu'on cherchait partout à l'imiter.

Et puis, au fond, est-il bien juste de dire qu'il fût si vain et si dénué d'intérêt?

N'oublions pas que jamais la curiosité intellectuelle ne fut si grande, ni la fermentation des idées si vive qu'à cette époque.

N'oublions pas que les meilleurs livres parus en librairie étaient les œuvres de Voltaire, de Diderot, de Montesquieu, de Raynal, de Condorcet, de Condillac et de Rousseau.



MARIE-ANTOINETTE ET LOUIS XVI
dans des Jardins de Versailles.

On suivait aussi les expériences nouvelles du génial Lavoisier. On se passionnait pour les essais aérostatiques des frères Montgolfier.

On était « sensible et vertueux » avec Rousseau, « tolérant, sceptique et frondeur » avec Voltaire.

On voulait être surtout « philanthrope », car la philanthropie était alors le dernier mot de la philosophie des salons.

Si les conversations étaient un enchantement de l'esprit, les modes précieuses, ridicules et charmantes étaient un enchantement des yeux.

Les femmes portaient des robes « Vive Bergère ! », « ventre de puce », « dos de puce », des robes « à la Jean-Jacques », conformes aux principes de cet auteur, c'est-à-dire d'une simplicité ingénue, abandonnée, et qui voilait le moins possible la nature !

Les rubans étaient « couleur des cheveux de la reine ». On avait des « coiffures à la Minerve » et des « poufs au sentiment » dans lesquels on faisait encadrer le portrait en miniature de son bébé, de sa mère, de son petit chien ou de son serin.

Le luxe et l'élégance de la vie n'avaient jamais été portés si haut.

A Paris même, et tout autour de Paris, les demeures seigneuriales étaient nombreuses où se donnaient des fêtes et des réceptions continuelles.

A Paris, le roi avait le Louvre et les Tuileries, le duc d'Orléans avait le Palais-Royal, Monsieur possédait le Luxembourg, le prince de Salm, le duc de Bourbon, le duc de Soubise

avaient des hôtels vastes et somptueux comme des palais.

A Versailles, aux côtés du palais du roi, toutes les grandes familles avaient leur hôtel : à droite, les hôtels de Bourbon, d'Écquevilly, de la Trémoille, de Condé, de Maurepas, de Noailles, de Penthièvre, de Broglie, de Bouillon, de la Marche ; à gauche, le pavillon d'Orléans, de Monsieur, les hôtels de Chevreuse, de l'Hospital, de Pontchartrain, de Dangeau.... J'en passe !

Quand le roi sortait en carrosse, quatre trompettes sonnaient à l'avant, quatre à l'arrière.

Devant les chevaux, cent suisses en costume du xvi^e siècle ouvraient la marche avec le chapeau à panache, la pertuisane, la fraise, l'ample pourpoint bariolé de couleurs vives.

De chaque côté des grilles, les gardes-suisses d'un côté, les gardes-françaises de l'autre, en habit bleu de roi, formaient la haie à perte de vue. Tout autour du carrosse, se tenaient les gardes du corps à cheval avec l'épée et la carabine, en culotte rouge, bottes noires, habit bleu à broderie blanche.

C'était un merveilleux spectacle dans les vastes avenues rectilignes de Versailles !

Mais il n'y avait pas que Versailles. Il y avait aussi les Trianon, Fontainebleau, Compiègne, Choisy, Marly, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Cloud, Rambouillet qui étaient des résidences royales.

Mesdames avaient Bellevue, le prince de Condé avait Chantilly.

A Versailles, il y avait des fêtes, soirées costumées, bals, réceptions, dîners, représentations au moins cinq jours par semaine.

C'était donc, tout autour de ces luxueuses demeures, un mouvement, un va-et-vient continuel, où se croisaient les molles et silencieuses chaises à porteurs douillettes et capitonnées de soies vives à l'intérieur, et les carrosses somptueux « où tant d'or se relève en bosse » aurait dit Molière, et qui roulaient à toute allure, avec fracas sur les pavés du roi.

Les magnifiques chevaux de sang qui les tiraient provenaient des haras de Normandie ou de la vieille race limousine réputée des haras royaux de Pompadour.

Ils menaient un tel train qu'on les appelait des « enragés » et qu'ils étaient capables de faire Paris-Versailles, aller et retour, en une heure et demie.

On allait beaucoup à la campagne : Rousseau avait mis la Nature à la mode.

Aussi, les parcs avaient-ils perdu cette sévère et majestueuse symétrie, où s'était tant complu le siècle de Louis XIV, et qui, animée par le génie d'un Le Nôtre, avait réussi à créer d'impérissables chefs-d'œuvre dont Versailles est resté le modèle.

On n'aimait plus que les jardins anglais aux courbes harmonieuses, aux sentiers ombreux, aux molles perspectives vaporeuses, avec, dans le lointain, de grands étangs poétiques sur l'eau tranquille desquels pleuraient des saules argentés ou de hauts peupliers frissonnants.

On y dressait des temples à l'Amitié, à l'Honneur, à la Bienfaisance, à l'Amour et même à la Philosophie, ce dernier destiné à rester toujours inachevé « parce qu'il devait être, disait-on, le symbole des connaissances humaines ».

Ainsi tout était devenu prétexte aux jeux légers de l'esprit, aux grâces éphémères et superficielles de la conversation. Tout était vu sous l'angle de la vie de salon. Tout devait concourir à la rendre plus aimable et plus brillante.

Aussi était-il de mauvais ton de rien prendre au sérieux, d'éprouver des sentiments trop profonds, de s'intéresser trop vivement à quelqu'un ou à quelque chose, puisque chacun se devait tout entier au plaisir et au divertissement de tous.

C'était poussé si loin, que cet universel badinage avait fini par entrer réellement dans les mœurs.

Nous voici loin, pensez-vous sans doute, de l'Affaire du Collier ?

Détrompez-vous : nous y arrivons, au contraire. Mais ce long préambule et ce détour apparent n'auront peut-être pas été inutiles s'ils ont réussi à vous replacer, pour un instant, dans le cadre même et dans l'atmosphère si particulière où cette affaire s'est déroulée.

Car si ces invraisemblances semblent incroyables et inadmissibles à notre mentalité moderne, elles s'expliquent d'elles-mêmes, au contraire, lorsqu'on les situe dans leur vrai milieu.

Pour tout dire, le cardinal Louis de Rohan, qui fut victime de cette énorme et stupéfiante escroquerie et qu'on en crut d'abord complice, fut, en réalité, tout autant victime de son siècle, de ses mœurs et de son caractère que des intrigues compliquées et des machinations ténébreuses de l'adroite *M^{me}* de La Motte.

Mais, avant d'en entreprendre à mon tour le récit, je dois m'excuser, à nouveau d'en être réduit à vous promener, une fois de plus, dans le domaine historique privé de M. Funck-Brentano.

« L'Affaire du Collier » après « Le Drame des Poisons » : vous voyez que j'aggrave singulièrement mon cas !

J'ose espérer, pourtant, que l'aimable autant qu'érudit historien voudra bien me pardonner cette récidive, si je commence par vous dire que tout l'attrait et tout l'intérêt que vous pourrez trouver à ce récit doivent lui être attribués, et que je ne prétends revendiquer en propre que les mauvais passages !

Mais voulez-vous qu'avant d'aborder les faits, nous fassions d'abord rapidement connaissance avec les acteurs ?

A tout seigneur, tout honneur : voici le grand premier rôle, le cardinal Louis de Rohan.

Né à Paris le 25 septembre 1734, il était de cette vieille et noble maison, jadis souveraine de Bretagne, dont le berceau se trouve à Josselin et qui portait « de gueule aux neuf macles d'or », avec cette orgueilleuse et célèbre devise : « Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis ».

Admirablement doué, au moral comme au physique, plein d'esprit, de grâce et de cœur, d'une politesse raffinée, d'une galanterie de grand seigneur, « aimable autant qu'on peut l'être, » nous dit M^{me} de Genlis, Louis de Rohan gâtait malheureusement tous ces dons et ces belles qualités par les défauts mêmes de son siècle, qu'il poussait plus loin que personne.

Son élégance n'avait, en effet, d'égale que sa prodigalité !

les grâces de son esprit ne suffisaient pas à voiler ses inconséquences et sa légèreté, et toute son intelligence, souple et vive, mais superficielle, le laissait à la merci de quiconque voulait abuser de sa bonne foi et de son invraisemblable crédulité.

En somme, disons-le, il avait eu une vie trop facile. Porté par son nom, par sa fortune, par les alliances de sa famille, servi par son physique et ses qualités plus brillantes que solides, il avait eu une carrière où son mérite personnel avait eu trop peu de part, et qui avait exalté son ambition sans la satisfaire.



LE CARDINAL DE ROHAN.

A vingt-six ans, il était coadjuteur du cardinal Constantin de Rohan, son oncle, évêque de Strasbourg.

A vingt-sept ans, il entra à l'Académie française.

En 1772, à trente-huit ans, il était envoyé comme ambassadeur à Vienne. Là, il déployait aussitôt un faste et un

luxe qui devaient profondément choquer et indisposer contre lui l'impératrice Marie-Thérèse, la mère de la dauphine de France, Marie-Antoinette.

Cette souveraine trouvait, en effet, la conduite et l'existence du nouvel ambassadeur fort peu compatibles avec la réserve et la dignité qu'aurait dû lui imposer son caractère ecclésiastique.

Ce n'étaient, à l'ambassade de France, dans le somptueux château des bords du Danube qui lui servait de résidence, que réceptions et fêtes, dîners, bals travestis, représentations, parties de chasse où le futur cardinal, lui-même, en costume de fantaisie vert et or, tirait jusqu'à treize cents coups de fusil dans sa journée.

Les soupers de cent cinquante couverts, par petites tables, dans les jardins illuminés de l'ambassade, suivis de bal et de concert, réunissaient, autour de Louis de Rohan, toute l'aristocratie de Vienne conquise et charmée.

Car ses manières de grand seigneur lui avaient attiré de nombreux partisans parmi les nobles Viennois, et surtout les Viennoises, avides de divertissements.

Mais l'impératrice, bien loin d'en être désarmée, n'en concevait que plus de ressentiment contre le nouvel ambassadeur. Elle lui reprochait « de corrompre sa noblesse ».

« Nos femmes, écrivait-elle, jeunes et vieilles, belles et laides, en sont ensorcelées. Il est leur idole. Il les fait radoter, si bien qu'il se plaît fort bien ici et assure y vouloir rester ! »

Est-il besoin d'ajouter qu'elle n'avait d'autre vœu, elle, que de l'en faire partir ?

Elle agissait, en ce sens, sur sa fille Marie-Antoinette.

Et, malheureusement, Rohan lui-même ne devait pas tarder à lui fournir le prétexte qu'elle cherchait.

Il est, d'ailleurs, tout à l'honneur de son patriotisme.

Ecrivant au duc d'Aiguillon, ministre des Affaires Étrangères de Louis XV, à propos de l'attitude de l'Autriche dans la question du partage de la Pologne, Rohan lui représentait plaisamment Marie-Thérèse comme « essayant d'une main des larmes de commande », tandis que de l'autre elle saisissait le glaive qui servirait à dépecer la Pologne « pour être la troisième partageante ».

Cette lettre spirituelle eut trop de succès. Une indiscretion fâcheuse fit connaître à la dauphine Marie-Antoinette ce portrait peu flatteur de sa mère, et elle en garda rancune à Rohan. Aussi, en 1774, deux mois après la mort de Louis XV, l'ambassade de Vienne était-elle brusquement retirée à Rohan pour être confiée à son rival Breteuil.

Cette vengeance, assez vilaine et qui indisposa contre la jeune reine, fut, sans doute, le point de départ de toute l'affaire.

Rohan, accueilli fraîchement à son retour par le faible Louis XVI, ne put se dissimuler d'où partait sa disgrâce.

Il n'eut plus, dès lors, d'autre idée ni d'autre désir que de rentrer en grâce auprès de la reine.

Il lui fit demander à plusieurs reprises de le recevoir.

Mais elle trouva toujours un prétexte pour éluder cette entrevue.

Rongé par l'ambition, Louis de Rohan se désolait de cette défaveur qui, seule, mettait obstacle, lui semblait-il, à ce

qu'il devint l'émule d'un Richelieu ou d'un Mazarin dont il se croyait l'étoffe.

En 1777, le roi le nomma grand aumônier, ce qui équivalait à ministre des Cultes.

L'archevêque de Toulouse avait convoité cette place ; mais Louis XVI, qui était sincèrement religieux, l'avait écarté sur sa réputation de sceptique, en disant :

— Je n'aime pas beaucoup un archevêque qui ne croit pas en Dieu !

En 1778, Rohan reçut le chapeau de cardinal. En 1779, il remplaça à l'évêché de Strasbourg son oncle décédé.

Ces diverses fonctions ne représentaient pas moins d'un million de livres de revenus.

Ce n'était pas suffisant, pourtant, pour l'empêcher de faire des dettes.

Mais, sans doute, manifestait-il à cet égard la superbe insouciance de cette époque, dont la réponse de l'évêque Dillon est restée comme le signe le plus typique.

Le roi, un jour, lui reprochait d'avoir des dettes vraiment trop criardes.

L'évêque Dillon fit, sans la moindre ironie, cette réponse qui nous semble prodigieuse et qui parut alors toute naturelle :

— Sire, je n'en savais rien. Mais je m'en informerai auprès de mon intendant et j'y ferai mettre bon ordre.

Louis de Rohan n'y faisait pas mettre bon ordre. Il avait :

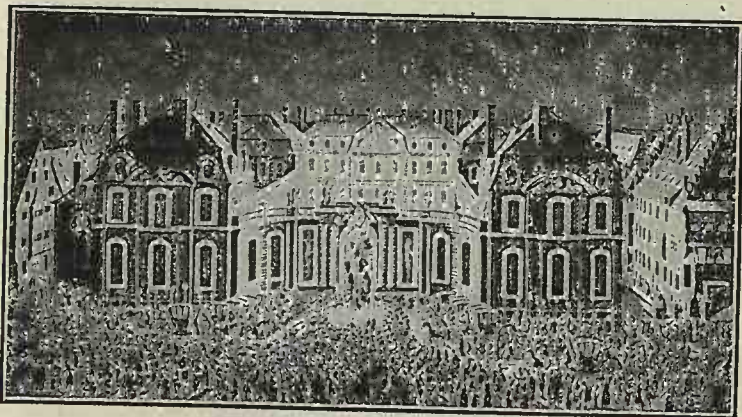
Un palais à Strasbourg ;

Un hôtel à Paris où est aujourd'hui l'Imprimerie Nationale ;

Un château à Saverne.

Ce château, à lui seul, absorbait une bonne part de ses revenus.

Il avait, rien qu'à Saverne : quatorze maîtres d'hôtel, vingt-cinq valets de chambre, cent quatre-vingts chevaux dans ses écuries, une vaisselle innombrable et même une batterie de cuisine en argent massif, et sept cents lits pour ses invités.



CHATEAU DES CARDINAUX DE ROHAN, A STRASBOURG.
Gravure de J.-M. Weiss.

Il y tenait table ouverte. Il n'avait jamais moins de cinquante convives.

Les plus jolies femmes s'y donnaient rendez-vous. Au milieu, le cardinal présidait, beau, aimable, empressé, magnifique, semblant né vraiment pour recevoir et pour représenter.

La plus aimable liberté régnait dans ce château. « Liberté, facilité, prodigalité. » C'était le mot d'ordre du cardinal.

— Il ne fallait point, disait-il, rendre la religion trop austère, pour n'en pas faire un « désert ».

Les chasses du château de Saverne étaient célèbres.

De Valfons, dans ses *Souvenirs*, nous en trace le tableau suivant :

« Six cents paysans et les gardes rangés en file formaient, dès le matin, une chaîne longue d'une lieue et battaient la campagne environnante. Cependant, les chasseurs hommes et femmes étaient postés. De crainte que les dames n'eussent peur seules, on leur laissait toujours l'homme qu'elles haïssaient le moins, pour les rassurer.

Vers midi, la compagnie se rassemblait sous une belle tente, au bord d'un ruisseau ou dans un endroit délicieux ; on servait un dîner exquis, et, comme il fallait que tout le monde fût heureux, chaque paysan recevait une livre de viande, deux de pain, une bouteille de vin et ne demandait qu'à recommencer. »

Le soir, on jouait la comédie, on dansait, ou bien on faisait de la musique et l'on chantait.

Le cardinal lui-même ne dédaignait pas de se livrer aux douceurs de l'harmonie.

Une mélodie charmante, que vous connaissez sans doute, paroles et musique de sa composition, nous est restée de lui.

Le refrain sentimental et mélancolique en est :

Douceur d'amour trop tôt passée,
Ton souvenir est toujours là.

Si vous évoquez la figure du grand aumônier dans l'atmosphère langoureuse et tendre de cette vieille romance, dans le cadre de cette vie légère, facile et luxueuse de Saverne, la suite des évènements vous paraîtra beaucoup plus naturelle.

Le genre d'existence et le caractère tout à la fois ambitieux et crédule du cardinal de Rohan n'en faisaient-ils pas, en effet, une proie toute désignée aux intrigues de M^{me} de La Motte ?

Celle-ci n'avait, pour ainsi dire, qu'à paraître pour vaincre, qu'à jeter la semence sur ce terrain si favorable pour la voir aussitôt germer et fructifier au delà même de ses espérances.

Jeanne de Valois, comtesse de La Motte, bien qu'elle fût du « sang des Valois » et descendît, par une filiation lointaine et compliquée, d'Henri II, roi de France, avait eu une existence aventureuse et singulièrement misérable.

Petite fille, elle en avait été réduite à vivre d'aumônes. On l'avait vue, pieds nus, sale, vêtue de haillons, courir, à la sortie de Paris, sur la route de Versailles, derrière les carrosses qui passaient, pour implorer la charité.

Tout en courant, tout en tendant sa pauvre petite main, elle répétait, comme une mélodie lamentable, cette phrase que sa mère lui avait apprise par cœur :

— Pitié pour une orpheline du sang des Valois !

Un beau matin, cette phrase avait frappé la marquise de Boulainvilliers qui se rendait avec son mari, prévôt de Paris, à sa terre de Passy, — car on avait, alors, des terres à Passy.

Elle avait fait arrêter son carrosse, s'était enquis du domicile de l'enfant, avait fait prendre des renseignements auprès du curé de Boulogne et, finalement, avait placé l'enfant en pension, d'abord à l'abbaye d'Yerres, puis à celle de Longchamp.

Jeanne de Valois y était restée plusieurs années. Mais, comme elle ne se sentait décidément aucune vocation pour la vie religieuse, elle s'était échappée, un beau jour, de son abbaye et avait échoué à Bar-sur-Aube chez la présidente de Surmont qui avait accepté de la recueillir, pour une semaine tout au plus, et où elle était restée plus d'un an.

Elle y avait joué la comédie avec la jeunesse du pays. C'est ainsi qu'elle avait connu et épousé le comte de La Motte (qui, d'ailleurs, n'était pas comte !), gentilhomme médiocre et sans fortune, qui servait alors, comme beaucoup de jeunes nobles ruinés, dans la gendarmerie.

« Il est assez dispos pour bien porter sa botte de foin du magasin de fourrage au quartier, disait de lui son beau-frère ; mais ne lui en demandez pas davantage ! »

Il avait plu pourtant à Jeanne de Valois, et elle avait bientôt pris sur ce cerveau simple un empire absolu.

Le jeune ménage, aussi dénué de ressources et aussi dépensier d'un côté que de l'autre, avait été rapidement dans une situation très précaire, vivant de dettes et d'expédients.

M^{me} de La Motte, qui était jolie et n'était point d'une vertu farouche, avait réussi, pourtant, à intéresser à son sort quelques généreux admirateurs, notamment le jeune comte Beugnot, avocat au Parlement, esprit fin, averti et très observateur, qui seul sans doute de tous ceux qui l'approchèrent,

réussit à n'être point sa dupe et qui nous a laissé d'elle, dans ses Mémoires, un joli et vivant portrait.

« M^{me} de La Motte était, nous dit-il, d'une taille médiocre, mais svelte et bien prise. Elle avait des yeux bleus pleins d'expression sous des sourcils noirs et bien arqués. Elle avait la main belle, le pied très petit. Son teint était d'une blancheur remarquable. Sa bouche était grande, mais admirablement garnie, et son sourire était enchanteur.

Dénuée de toute espèce d'instruction, elle avait beaucoup d'esprit. En lutte depuis sa naissance avec l'ordre social, elle en bravait les lois et ne respectait guère mieux celles de la morale.

Elle savait pourtant, quand il le fallait, affecter la douceur et jusqu'à la faiblesse de son sexe.

Tout cela composait un ensemble effrayant pour un observateur, et séduisant pour le commun des hommes qui n'y regardaient pas de si près. »

Un autre de ses admirateurs note, de son côté, que « la nature lui avait prodigué le dangereux don de persuader ».

Ajoutons, sans euphémisme, qu'elle savait mentir avec un aplomb, une richesse d'invention et une adresse qui déconcertaient les mieux avertis.

Telle était la redoutable intrigante qui, en 1781, réussit à se faire présenter au cardinal de Rohan par sa bienfaitrice, M^{me} de Boulainvilliers, et qui fut, grâce à elle, reçue au château de Saverne.

Elle sut intéresser et émouvoir le cardinal par le récit, sans doute fort embelli et expurgé, de son enfance misérable.

de sa noblesse et de ses infortunes, et elle obtint que le cardinal lui vînt en aide, d'abord en apostillant une demande de son mari pour être nommé capitaine, puis en lui octroyant, sur sa cassette des aumônes, un libéral secours.

Mais ce début encourageant était bien loin de satisfaire l'ambitieuse comtesse.

Elle revint à Paris, et Beugnot, qui la revit à ce moment, la trouva tout exaltée de l'accueil qu'elle avait reçu à Saverne, parlant avec enthousiasme de la bonté du cardinal et formant mille projets d'avenir.

Effectivement, peu de temps après, elle tenta d'intéresser la reine à son sort en simulant un évanouissement sur son passage, tandis qu'elle se rendait à la messe.

Malheureusement pour elle, la foule la masqua à cet instant précis, et la reine ne la vit même pas s'affaïsser.

Elle recommença un autre jour sous les fenêtres mêmes de Marie-Antoinette, mais ce fut sans plus de succès.

Alors, elle s'avisa qu'au fond le principal était de faire croire à son entourage qu'elle avait réussi.

Avec ce don redoutable de persuader qui lui appartenait, elle commença à raconter partout que la reine avait été émue de son infortune, lui avait fait prodiguer des soins, était venue la voir, l'avait écoutée avec bienveillance et lui avait témoigné beaucoup de bonté.

Elle sut inventer des détails vivants de cette entrevue, avec tant de vraisemblance et tant d'assurance, qu'elle n'eut pas de peine à persuader le crédule cardinal que Marie-Antoinette l'avait effectivement reçue à Trianon et voulait bien l'honorer de son amitié.

Habilement, elle revint sur cette amitié si flatteuse, chaque fois qu'elle vit de Rohan, et l'entretint dans cette idée qu'elle était, sans cesse, reçue par la reine.

Vous devinez que le cardinal s'empressa de lui demander si elle avait pu discerner en quelles dispositions Marie-Antoinette était maintenant à son égard, et s'il ne pouvait espérer un retour de la faveur royale.

L'habile intrigante n'eut garde de le décourager. Elle lui affirma que rien n'était désespéré, au contraire, que la reine était déjà bien mieux disposée pour lui, et que, certainement, grâce à ses efforts en ce sens, elle achèverait bientôt de la faire revenir complètement de ses injustes préventions.

En même temps, elle s'offrait à transmettre à son amie Marie-Antoinette une lettre de Rohan implorant son pardon.

Elle emporta la lettre du cardinal et lui rapporta, quelques jours plus tard, une réponse.

Mais est-il besoin d'ajouter que la lettre de Rohan ne parvint jamais à sa destinatrice et que la réponse, habilement forgée de toutes pièces, ne provenait pas de la reine ?

Ce subterfuge audacieux devait réussir cependant.

D'abord parce que le cardinal, naturellement très crédule, l'était encore davantage en cette occasion qui comblait tous ses vœux.

Ensuite, parce qu'il lui était bien difficile, à ce moment (où on ne lui demandait rien), de concevoir quel intérêt pouvait avoir M^{me} de La Motte à le tromper ainsi.

Enfin, parce qu'il n'avait jamais vu l'écriture de Marie-

Antoinette, et qu'il avait d'autant moins la possibilité de contrôler l'authenticité de cette lettre que M^{me} de La Motte lui recommandait instamment de n'en pas parler et de n'en pas laisser soupçonner l'existence dans son intérêt même.

Aussi, la correspondance se poursuivit-elle. M^{me} de La Motte avait fait, tout exprès, l'acquisition de papier de luxe, bordé de bleu pastel, avec trois fleurs de lis.

Elle signait (comme la reine, d'ailleurs, ne le fit jamais ! mais on ne peut pas tout savoir !) « Marie-Antoinette de France ». — Elle signait ou, plutôt elle faisait signer, car ce n'était pas elle qui tenait la plume ! C'était son secrétaire ! Un secrétaire à tout faire...

Il se nommait Rétaux de Villette et cumulait les fonctions d'ancien gendarme, d'ami de M. de La Motte et de secrétaire de la comtesse.

Il avait une jolie écriture, fine, régulière, très féminine. N'est-il pas plaisant de penser que ce pauvre cardinal suait sang et eau pour bien tourner ses lettres et se mettait en grands frais de style, d'hommages prosternés et de protestations de dévouement pour que sa prose fût dégustée et raillée par cet ancien gendarme !

Oh ! dérision cruelle !

Cependant, cette correspondance ne pouvait se prolonger indéfiniment.

Louis de Rohan commençait à s'étonner que la reine, qui ne craignait pas de se compromettre en lui écrivant de la sorte, ne lui manifestât pas autrement le renouveau de sa faveur.

M^{me} de La Motte lui expliquait bien, il est vrai, que la pauvre reine n'était pas libre d'agir à sa guise, que le parti du ministre Breteuil, hostile à Rohan, était encore tout-puissant sur l'esprit du roi, qu'elle devait donc user de ménagements et que c'était seulement avec le temps et progressivement, qu'elle amènerait Louis XVI à se dégager de cette emprise.

Pour achever de le convaincre, elle disait au cardinal de Lien observer la reine, la prochaine fois qu'il se trouverait en sa présence dans une cérémonie quelconque, et que, très certainement, il surprendrait un coup d'œil bienveillant de sa souveraine à son adresse.

Le pauvre Rohan ne quittait pas la reine des yeux, et, en effet, prenant son désir pour la réalité, il croyait bien, à un moment donné, saisir un furtif regard de Marie-Antoinette à son intention.

Pourtant, ce n'était pas encore assez pour l'amener au point voulu.

M^{me} de La Motte rêvait de faire mieux et d'emporter à jamais, par un coup de maître, la confiance absolue, aveugle et sans limite du pauvre cardinal.

Pour cela, il fallait arranger une entrevue secrète entre Rohan et la reine, et que celle-ci lui laissât elle-même entre les mains un gage de son pardon et de son amitié.

Alors, après cela vraiment elle tiendrait le cardinal à sa merci.

Mais comment trouver une fausse reine, je veux dire une personne qui consentit à jouer ce rôle et qui pût passer pour Marie-Antoinette dans certaines conditions favorables ?

M. de La Motte, informé de ce projet scabreux par sa femme, se mit immédiatement en campagne pour trouver un sujet.

Sa collaboration fut particulièrement heureuse : il dénicha l'oiseau rare.

Cet oiseau qui, suivant les époques, a reçu des noms divers, fréquentait les jardins du Palais-Royal et y passait ses après-midi.

C'était une jeune femme aimable, jolie, blonde et gracieuse, dont la ressemblance physique, étonnante avec Marie-Antoinette, frappa tout de suite le comte de La Motte.

Il l'observa quelque temps avec insistance, s'assit non loin d'elle, puis, comme ce manège ne semblait pas l'effrayer, il engagea carrément la conversation, prit, le lendemain, la liberté de l'accompagner jusqu'à sa porte et la présenta à sa femme.

Elle s'appelait Nicole Le Guet. Mais M^{me} de La Motte, qui descendait du sang des Valois, jugea bon de l'anoblir. Et elle la présenta dans son salon sous le nom de baronne d'Oliva (anagramme de Valois).

Elle l'invita à dîner, la cajola, l'éblouit de ses relations vraies ou fausses et, finalement, lui demanda si elle voulait gagner quinze mille livres et, par surcroît, obliger son amie la reine.

— Que faut-il donc faire pour cela ? demanda cette jeune femme étonnée.

— Oh ! la chose la plus simple du monde ! Vous remettrez, un soir, dans une allée du parc de Versailles, une rose à un grand seigneur qui vous baisera la main.

— Mais en quoi cela peut-il obliger la reine ? demanda ingénument cette jeune femme qui était restée fort naïve en dépit de son existence légère (M^{me} de La Motte disait même « fort bête »).

— Oh ! ce serait trop long à vous expliquer. Le comte de La Motte viendra vous chercher demain soir et vous mènera à Versailles.

Elle n'interrogea pas plus avant et accepta. Le cardinal fut aussitôt prévenu de l'honneur insigne qui l'attendait.

Le lendemain (c'était le 11 août 1784), le comte passa prendre Nicole en voiture à son modeste hôtel meublé, l'amena à Versailles et la remit entre les mains de sa femme.

Il était huit heures du soir. Celle-ci, aidée d'une femme de chambre prénommée Rosalie, se mit aussitôt en devoir de coiffer et d'habiller à son goût la jolie et naïve baronne d'Oliva.



BARONNE D'OLIVA
(Mlle Nicole Le Guet).

Si elle eût été moins naïve, celle-ci eût sans doute remarqué que la robe blanche de linon qu'on lui mettait, et la coiffure dite « en demi-bonnet » qu'on lui faisait adopter pour la circonstance, étaient précisément celles de Marie-Antoinette sur ce célèbre portrait qu'avait fait d'elle M^{me} Vigée-Lebrun et qui avait eu tant de succès au dernier Salon de 1783.

La toilette terminée et réussie à souhait, tout le monde alla dîner. Il y avait aussi, là, Rétaux de Villette. On but beaucoup et joyeusement.

Puis, le dîner et les libations finies, comme il n'était pas loin de minuit, on se dirigea vers le parc de Versailles et l'on y pénétra. Car ce parc, contrairement à l'idée qu'on se fait généralement de Versailles au temps de la royauté, restait nuit et jour ouvert au public et était, par conséquent, encore beaucoup plus libre d'accès qu'aujourd'hui.

Rétaux de Villette et M^{me} de La Motte s'éloignèrent de leur côté.

La nuit, sans lune, était fort sombre : à peine l'obscurité qui tombe des étoiles.

Le silence était impressionnant. On n'entendait, au loin, que le bruit des jets d'eau retombant dans les vasques des bassins de marbre et, parfois, le murmure du vent dans les feuilles de marronniers.

La petite baronne avait peur. La fraîcheur de la soirée et l'émotion de l'inconnu la faisaient trembler.

Mais le comte lui serrait le bras et l'entraînait vivement à sa suite, sans lui donner le temps d'hésiter.

Ils traversèrent ainsi la grande terrasse déserte devant la masse sombre du château, puis descendirent vers le Bosquet de Vénus.

Ce Bosquet de Vénus, ainsi nommé parce qu'une statue de cette déesse de l'Amour devait y être placée, s'appelle aujourd'hui, Bosquet de la Reine.

Il est en contre-bas de la terrasse, adossé au mur qui soutient l'escalier des cent marches.

Là, l'obscurité, rendue plus opaque encore par les arbres, les ifs géométriques et les buissons de buis taillés, était presque complète.

Le comte s'arrêta, lâcha le bras d'Oliva, lui souffla tout bas à l'oreille de ne pas bouger, et lui-même s'éclipsa brusquement dans l'ombre.

Au même instant, Nicole d'Oliva, qui claquait des dents, entendit des pas qui se rapprochaient.

Un homme grand, mince, de silhouette élégante, drapé dans un long manteau, le chapeau rabattu sur les yeux, s'avancait vivement vers Oliva

Arrivé près d'elle, il se prosterna jusqu'à terre et baisa le bas de sa robe.

Elle était si émue qu'elle oublia la phrase qu'elle devait prononcer et se contenta de murmurer, d'une voix presque éteinte, quelques mots inintelligibles, en tendant la rose au cardinal, — car c'était lui !

Miraculeux effet du désir ! Celui-ci, qui était aussi troublé qu'elle, crut entendre :

— Vous pouvez espérer que le passé sera oublié !

Il allait répondre, à celle qu'il prenait pour la reine, des

mots débordants de gratitude et de dévouement, quand un homme parut soudain et dit d'une voix haletante :

— Vite ! Vite ! Venez ! Voici M. et M^{me} d'Artois !

C'était Rétaux de Villette qui jouait à merveille le bout de rôle qui lui avait été attribué dans le scénario, bien réglé, imaginé par M^{me} de La Motte.

La baronne d'Oliva s'empressa de disparaître à sa suite, tandis que le cardinal se retirait de son côté, serrant la rose sur ses lèvres, fou de bonheur, d'espérance et d'orgueil.

Il la fit encadrer royalement et créa, dans les jardins de Saverne, une allée commémorative de cette inoubliable soirée, qu'il baptisa « l'allée de la Rose ».

« Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud », dit le proverbe. M^{me} de La Motte pensa qu'il fallait exploiter la générosité du cardinal pendant qu'il était encore sous le coup de son émotion.

Et, sans plus tarder, elle lui fit savoir que la reine, à court d'argent, serait heureuse d'avoir à sa disposition, le plus rapidement possible, une somme de cinquante mille livres pour venir en aide à une famille de gentilshommes ruinés.

Rohan, trop heureux que la reine daignât avoir recours à lui, emprunta aussitôt cette somme qu'il n'avait pas et la versa à la comtesse..., qui se chargeait de la faire parvenir à destination : vous devinez où elle alla.

Ce premier succès avait été trop facilement obtenu pour que M^{me} de La Motte ne fût pas tentée de recommencer. Peu de temps après, c'était cent mille livres, soi-disant empruntées par la reine à Rohan, sous un nouveau prétexte

qui venaient rejoindre dans la poche de la comtesse les cinquante mille livres déjà versées.

Sans doute eût-elle recommencé une troisième fois, en doublant encore le chiffre, un emprunt si avantageux pour elle, lorsque le hasard l'orienta dans une direction nouvelle.

Ce hasard se présenta dans son salon, sous la forme d'un avocat besogneux, nommé Laporte, qui fréquentait depuis quelque temps chez elle.

Or, ce Laporte était, par sa famille, en relations avec les joailliers de la couronne, deux associés, nommés Bœhmer et Bassenge.

C'est ainsi qu'il avait appris que Bœhmer et Bassenge étaient fort encombrés d'un certain collier de diamants de grand prix qu'ils avaient composé, naguère, du temps de feu Louis XV, dans l'espoir que celui-ci l'offrirait à la Du Barry.



MARIE-ANTOINETTE EN « GAULLE »
OU ROBE A L'ENFANT.

par Mme Vigée-Lebrun (salon de 1783).

Marie-Antoinette porte le costume que la comtesse de la Motte copia et dont elle revêtit la baronne d'Oliva, jouant le rôle de la reine dans la « Scène du Bosquet ».

Mais Louis XV était mort sans l'acheter, et ils étaient d'autant plus ennuyés de voir ce collier leur rester, qu'ils avaient dû emprunter une somme considérable à un taux d'intérêt assez élevé pour se procurer les énormes diamants qui le composaient, et que, d'autre part, le prix exorbitant de ce bijou le rendait presque invendable. Ils en voulaient seize cent mille livres.

La Cour d'Espagne, à qui ils l'avaient offert, l'avait refusé.

Ils avaient espéré, un instant, que Louis XVI l'offrirait à sa femme et ils le lui avaient, en effet, proposé.

Mais Marie-Antoinette, déjà comblée de bijoux, avait eu un accès de sagesse en apprenant le prix de ce collier, et elle avait fait au roi cette réponse édifiante :

— Avec seize cent mille livres, nous aurions deux vaisseaux de soixante canons ! Nous avons plus besoin de vaisseaux que de diamants.

À cette époque, en effet, la France était sur les mers l'égale et la grande rivale de l'Angleterre et sa flotte devait lui permettre d'assurer l'indépendance de l'Amérique !

Bœhmer et Bassenge avaient vainement essayé de faire revenir la reine sur son refus, escomptant que cette sagesse excessive n'aurait qu'un temps et céderait bientôt devant la tentation que représente toujours un beau bijou pour une jolie femme.

Mais leur attente fut déçue.

Aussi, en désespoir de cause, Bœhmer alla-t-il se jeter aux pieds de Marie-Antoinette en lui disant qu'il n'avait qu'à se précipiter dans la rivière, si elle n'achetait pas celle de diamants !

La reine lui répondit sévèrement qu'elle n'aimait pas ces démonstrations excessives et qu'elle ne voulait plus entendre parler de ce collier ! qu'il n'avait qu'à le diviser et à le vendre ailleurs.

Laporte raconta tout cela à M^{me} de La Motte. Et comme les joailliers avaient promis une forte commission à qui leur ferait vendre l'invendable collier, Laporte, qui n'eût pas été fâché de toucher ladite commission, ajouta que M^{me} de La Motte devrait bien user de son crédit sur Marie-Antoinette pour la décider à acheter ce bijou.

La comtesse était curieuse et, sans avoir encore aucun plan bien défini en tête, elle demanda, à tout hasard, à voir le collier.

Bassenge, prévenu, s'empressa de la satisfaire. Le 29 décembre 1784, il vint lui apporter le collier à domicile, ouvrit l'écrin sous ses yeux émerveillés, en sortit le joyau magnifique et lui vanta copieusement la beauté, la grosseur et la valeur unique des diamants qui le composaient.

C'est sans doute à cet instant, tandis que, dans ses mains avides, elle soupesait le royal bijou, que l'idée germa dans le cerveau de M^{me} de La Motte :

« Il faut que je l'aie en ma possession ! »

Le cardinal de Rohan était à Strasbourg d'où il ne devait revenir que quelques jours plus tard.

M^{me} de La Motte mit à profit son absence pour mûrir son plan.

Le 21 janvier, elle revit les bijoutiers et leur laissa entendre qu'elle avait trouvé un acheteur pour le collier.

— C'est un très grand seigneur, leur dit-elle, il viendra vous voir sous peu et vous prendrez avec lui, directement,

tous les arrangements et toutes les précautions que vous jugerez convenables. Je ne veux pas, moi, être mêlée à cette affaire. Je désire même que mon nom ne soit pas prononcé.

Quelle fable l'astucieuse comtesse a-t-elle donc contée au naïf de Rohan pour le décider à acheter ce bijou ?

Oh ! elle ne s'est pas mise en grands frais d'imagination.

Elle lui avait simplement dit ceci :

— La reine désire acheter ce bijou ! mais, le roi désapprouvant cette folie, elle veut l'acheter en cachette et le payer en plusieurs termes sur sa cassette personnelle. Pour que cela ne se sache pas, elle ne veut pas négocier directement cette affaire et elle a besoin, par conséquent, d'un intermédiaire qui, par sa personnalité, sa fortune, sa situation... et sa discrétion, donne confiance aux bijoutiers et l'assure elle-même du secret. Elle a pensé à vous. Vous lui feriez plaisir en négociant pour elle cet achat.

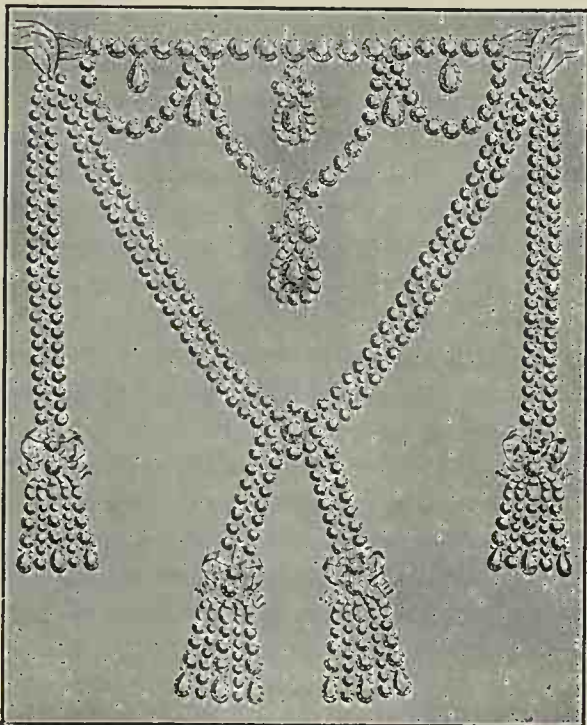
En même temps, elle lui montrait une lettre que la reine lui avait soi-disant adressée, à elle, comtesse de La Motte, pour lui faire part de ce désir et lui exposer qu'elle n'avait pas actuellement les fonds nécessaires, pour payer en une fois ce collier d'un si grand prix.

— Eh ! quoi, direz-vous sans doute, le cardinal eut la naïveté de se laisser prendre à cette fable absurde ?

Il s'engagea, lui, et engagea son honneur, sa situation, sa fortune et sa dignité sur la foi d'une M^{me} de La Motte, et sur le vu d'une soi-disant lettre de la reine dont il ne connaissait même pas la véritable écriture.

C'est stupide et invraisemblable !

C'est invraisemblable pour nous, certes, qui connaissons le dernier mot de cette histoire.



LE COLLIER DE LA REINE.

Reproduction exacte
du grand collier de diamants des joailliers Böhmer et Bassenge.
(D'après une gravure de l'époque.)

Mais l'était-ce si évidemment pour le cardinal ? La fable de M^{me} de La Motte ne cadrerait-elle pas singulièrement, au

contraire, avec l'opinion qu'on se faisait, en général, de la reine, avec l'aimable folie des mœurs de la Cour à cette époque ?

Est-ce que Marie-Antoinette elle-même, par l'inconséquence et l'étourderie de sa conduite, n'avait pas semblé, bien souvent, donner quelque crédit, et tout au moins l'apparence de la vérité, aux récits plus ou moins scandaleux qui couraient sur son compte, aux calomnies parfois odieuses qu'on colportait couramment à son sujet et qui auraient rendu, sinon vraisemblables, du moins fort possibles, les allégations de M^{me} de La Motte ?

Le temps était loin où la France entière saluait, par des ovations et des fêtes, la dauphine Marie-Antoinette qui lui arrivait d'Autriche, radieuse de jeunesse et de grâce ! Tout au long de sa route, son voyage avait été comme une apothéose triomphale. Elle avait traversé les villages jonchés de fleurs sur son passage, aux cris enthousiastes de : « Vive la dauphine ! Vive la France ! » Des salves d'artillerie aux Invalides, à la Bastille, à Vincennes avaient salué son entrée dans Paris par ce joli mois de mai 1770, et jamais on n'avait vu briller tant d'espérance dans les yeux de la foule immense qui l'acclamait d'un cœur unanime.

C'est qu'on était écœuré de la corruption de la Cour de Louis XV.

On avait assez du joug et du faste impurs de la Du Barry.

Et la foule qui saluait, enthousiaste, cette enfant de quinze ans, croyait voir se lever, avec elle, sur la France

lassée, une aurore radieuse de vertu, de bonheur et de paix.

Hélas ! cette popularité n'avait pas duré plus que ne durent les roses de mai.

De ses mains imprudentes, par ses inconséquences et sa légèreté, il faut bien le dire, la jeune souveraine avait bientôt tissé contre elle-même la trame redoutable des calomnies qui devaient l'accabler.

Elle ne comprit pas qu'une reine ne peut pas, sans danger, oublier qu'elle est reine.

Pour elle, l'adage : « Noblesse oblige ! » n'avait pas de sens, du moins en ce qui concernait le maintien extérieur.

Imprégnée des idées de Jean-Jacques, amoureuse de la nature, de la liberté, de la simplicité, et même du laisser-aller, détestant le faste et l'étiquette, elle avait le tort de croire que son charme de femme valait mieux que sa puissance de reine, que l'éclat de sa jeunesse et de sa splendide chevelure blonde éclipsait et remplaçait avantageusement l'éclat emprunté de sa couronne !

Elle voulait séduire et non gouverner ! Aussi la vit-on, dédaigneuse de l'étiquette, tourner en dérision ses obligations et fuir, dès qu'elle le pouvait, la pompe solennelle des cérémonies officielles, pour se réfugier dans la douce intimité de la vie privée.

Elle n'y voyait pas malice, ayant conscience de ne point faire le mal.

Elle oubliait que l'étiquette est la sauvegarde des souverains, et qu'une reine ne peut impunément s'en affranchir, même en tout bien tout honneur, sans donner aussitôt prise à la calomnie.

Marie-Antoinette ne tarda pas à en faire, à ses dépens, la triste expérience.

Elle avait désiré qu'en elle le charme de la femme fit oublier la reine.

On oublia bien qu'elle était la reine, en effet, mais ce ne fut que pour médire plus cruellement de la femme.

Tout en elle devenait un sujet de critique.

Ses amitiés successives avec la duchesse de Picquigny, avec la fine et jolie princesse de Lamballe, avec la délicieuse comtesse de Polignac, dont le sourire avait la douceur d'une caresse, furent autant de prétextes à des commentaires calomnieux.

Elle aimait le bal, le théâtre et les fêtes où sa beauté resplendissait. Elle jouait elle-même, devant un cercle intime, la comédie à Trianon.

On critiqua sa folie de plaisirs, on critiqua sa coquetterie, on critiqua ses relations. On condamna un tel manque de dignité, pour une reine, que de monter sur les planches.

Sa qualité d'Autrichienne la rendait suspecte et dressait contre elle tout un clan politique qui ne se faisait pas faute, pour la discréditer, d'alimenter la calomnie.

On lui avait prêté des amitiés trop tendres : Lauzun, Dillon, Fersen, d'autres encore.

Quand le roi lui donna Trianon, les bruits les plus fous coururent à ce sujet. On parlait de millions engloutis dans cette retraite légère. Une salle entière, disait-on, avait ses murailles tapissées de diamants.

La femme légitime de Louis XVI, « cette Autrichienne

que le diable emporte, » coûtait, prétendait-on, bien plus cher à la France que toutes les favorites de Louis XV.

Pendant ce temps, à Trianon, qui était, en réalité, une vraie ferme modèle, Marie-Antoinette, vêtue d'une robe de percale blanche et coiffée d'un chapeau de paille, allait voir traire ses vaches ou pêcher à la ligne dans le lac.

*adieu, adieu! je ne vais plus m'occuper
que de mes devoirs spirituels.*

Marie Antoinette

AUTOGRAPHE DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE

Elle était, il est vrai, dépensière. L'argent ne lui tenait pas dans la main et le roi dut, un jour qu'il payait ses dettes, lui faire quelques remontrances à ce sujet.

— L'argent du peuple, lui disait-il, ne doit pas être gaspillé.

De là à raconter qu'elle était sans cesse à court d'argent et réduite à s'en procurer par les moyens les moins avouables, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, ses inconséquences firent qu'il fut bientôt franchi.

« On citait d'elle, écrit Beugnot, des traits, des paroles qui la faisaient descendre du rôle de reine à celui de femme aimable. On se familiarisait avec elle, à ce dernier titre, par la pensée. »

Un soir qu'elle revenait de l'Opéra, un accident survint à son carrosse. Sans vouloir attendre qu'il fût réparé, elle sauta dans un fiacre et se fit reconduire chez elle en ce modeste équipage.

Le lendemain, elle eut l'imprudence de raconter cette équipée qu'elle trouvait plaisante.

La malveillance eut tôt fait de s'en emparer, dénatura l'incident et, sur cette minuscule aventure vraie, greffa les suppositions les plus perfides.

La reine aimait follement la musique. A Versailles, les soirs d'été, sur la terrasse, un orchestre avait coutume de venir donner des concerts où le public était admis.

La foule s'y pressait et circulait librement sous les grands arbres du parc, où la pénombre propice, la musique et la douceur des soirs d'été favorisaient les idylles.

Marie-Antoinette, qui aimait le peuple, s'en amusait et prenait plaisir à se promener, incognito, au bras de la comtesse de Polignac, parmi la foule où elle coudoyait parfois le premier venu.

Il n'en fallait pas plus pour que des rumeurs infâmes fussent bientôt colportées sur ce qu'on appela les « Nocturnales de Versailles ».

Les gazettes de Londres, alors friandes de scandales dès qu'il s'agissait de la Cour de France, se faisaient complaisamment l'écho amplificateur de ces ordures, qui trouvaient ensuite plus de crédit chez nous, en repassant la Manche.

Commencez-vous à comprendre, maintenant, pourquoi le cardinal de Rohan, qui était crédule, avait pu prêter une

oreille attentive et complaisante aux propos de M^{me} de La Motte ?

Que la reine désirât, par un caprice de jolie femme, ce collier, qu'elle avait d'abord refusé ! que, par crainte de déplaire au roi, elle voulut en acquitter elle-même le prix considérable, en plusieurs termes, sur sa cassette ! qu'elle eût besoin pour cela qu'une haute personnalité, offrant des garanties, négociât l'affaire à sa place ! qu'elle eût songé à Rohan, à qui elle venait de témoigner une estime particulière, — est-ce que c'était beaucoup plus étonnant et beaucoup plus incroyable que tout ce qu'on racontait d'elle par ailleurs ?

Assurément, non !

Mais ce n'était pas plus vrai.

C'est pourquoi, le point de départ étant radicalement faux, toutes les précautions dont voulut s'entourer de Rohan devaient être également illusoires.

Le 24 janvier 1785, il alla voir le collier. Le 29 janvier, à l'hôtel de Strasbourg, les joailliers vinrent signer les conditions de la vente.

Le prix stipulé était de seize cent mille livres payables en deux ans, par quarts, de six mois en six mois.

Le premier versement devait avoir lieu le 1^{er} août. La livraison du collier serait faite le 1^{er} février.

Le cardinal écrivit lui-même ces conditions et les soumit à M^{me} de La Motte, en la priant de les faire ratifier par la reine.

La comtesse se fit bien un peu tirer l'oreille. Mais quoi ! Elle pensa qu'elle n'en était pas à un faux près. Rétaux de Villette n'était-il pas là pour cela ? Elle emporta donc le papier et le rapporta le 30 janvier.

En marge, en face de chaque condition stipulée, figurait ce simple mot : « Approuvé. »

Au bas, cette signature, qu'il connaissait bien : « Marie-Antoinette de France. » C'était, bien entendu, de la même écriture que les lettres qu'il avait en sa possession.

Le cardinal ne douta donc pas. Et ce qui prouve bien qu'il avait quelques excuses d'être dupe, c'est que les joailliers le furent avec lui.

Ils crurent réellement, malgré les refus antérieurs de la reine, que c'était à elle qu'était destiné le collier.

Le 1^{er} février, le cardinal emporta lui-même le bijou, à Versailles, au domicile de M^{me} de La Motte, où la reine devait le faire prendre.

La comtesse tint à ce qu'il assistât lui-même à la remise du collier à l'envoyé de la reine.

Pour cela, elle le fit passer dans une pièce voisine, plongée dans l'obscurité et dont la porte restait entre-bâillée.

Au même moment, on entendit des pas et la femme de chambre annonça solennellement : « De la part de la reine ».

Et elle introduisit, dans la pièce éclairée où se tenait M^{me} de La Motte, un grand jeune homme, au teint pâle, habillé de noir, et qui présentait, de sa main droite, un billet de la reine.

Elle y ordonnait de remettre le collier au porteur de ce billet.

M^{me} de La Motte le lui tendit dans son écrin. Il le prit, salua et sortit.

Par l'entre-bâillement de la porte, le cardinal, qui n'avait pas perdu un détail de cette scène, avait cru reconnaître

le même jeune homme, qui, dans le Bosquet de Vénus, six mois auparavant, s'était approché de la reine et lui avait dit :

— Vite ! Vite ! Venez !

Il ne se trompait pas : c'était bien le même, en effet, puisque c'était encore Rétaux de Villette, qui, avec le même imperturbable sang-froid, venait de jouer son nouveau rôle, dans le dernier scénario de cette magistrale escroquerie.

M^{me} de La Motte expliqua au cardinal, pour achever de le tranquilliser, que cet homme était attaché à la musique du roi et à la chambre de la reine.

Le cardinal ne doutait pas, d'ailleurs, que le collier ne fût bien arrivé à destination et il se retira à son tour.

A peine était-il parti que M. de La Motte, sa femme et Rétaux de Villette se réunirent et s'enfermèrent comme trois larrons, pour dépecer à leur aise le merveilleux collier.

A l'aide d'un couteau, ils dessertirent les diamants, en emplirent leurs poches et, dès le 9 février, commencèrent à essayer de les vendre clandestinement.

Rétaux débuta mal. Il se fit arrêter. Malheureusement, aucune plainte de vol n'était parvenue à la police. On crut qu'il avait été chargé de cette vente par quelque grande dame à court d'argent. On le relâcha.

Il s'empressa de passer en Suisse. M. de La Motte partit pour l'Angleterre et y écoula pour plusieurs centaines de mille francs de diamants.

La comtesse, elle, s'installa à Bar-sur-Aube et y mena joyeuse vie et grand train.

Pour le cardinal, au contraire, les difficultés commençaient.

L'échéance du 1^{er} août approchait et Rohan était étonné

que la reine ne donnât pas signe de vie et ne portât même pas le collier tant désiré.

M^{me} de La Motte, pour le rassurer, lui disait que Marie-Antoinette ne voulait pas le porter avant d'avoir commencé à le payer ! qu'au surplus, elle trouvait le prix trop élevé et exigeait une réduction de deux cent mille livres.

Le cardinal fit aussitôt part de ce désir aux joailliers, qui finirent par consentir au rabais.

Ils écrivirent, à ce sujet, sous la dictée du cardinal, une lettre ainsi conçue à la reine :

« Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements qui nous ont été proposés, et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté, et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe, servira la plus grande et la meilleure des reines ».

Ce billet fut remis à la reine le 12 juillet, par Bœhmer lui-même, en même temps qu'il lui apportait une parure de diamants commandée par le roi, pour le baptême du duc d'Angoulême.

Bœhmer s'était déjà retiré, lorsque la reine lut ce billet d'un œil distrait.

Elle déclara n'y rien comprendre, le passa à M^{me} Campan, sa lectrice, qui, assise près d'elle, le lut à son tour et ne le comprit pas davantage. Finalement, n'y attachant aucune importance, elle le brûla purement et simplement.

Ce simple geste, dans sa banalité, devait être plus tard,

contre elle, l'argument le plus solide de ses ennemis pour prouver qu'elle avait connu l'achat du collier et qu'il lui était bien parvenu.

Son silence n'était-il pas, en effet, comme un acquiescement tacite au marché conclu en son nom ?

Le 1^{er} août arriva et, bien entendu, la reine ne versa pas les quatre cent mille livres convenues.

Comme Rohan s'en étonnait, M^{me} de La Motte lui apprit que Marie-Antoinette, toujours à court d'argent, demandait un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} octobre.

Cette fois, Rohan s'inquiéta sérieusement. Les joailliers étaient furieux.

Bœhmer se rendit à Versailles et vit M^{me} Campan qui lui dit :

— Mais jamais la reine n'a reçu le collier ! Vous êtes victime d'une escroquerie.

Bassenge se précipita alors à l'hôtel de Strasbourg et une scène très vive eut lieu entre le cardinal et lui.

Mais le cardinal avait l'air tellement sûr de lui, il affirmait avec tant de force avoir la même certitude que s'il avait été chargé par la reine, en personne, de cet achat, que Bassenge s'en retourna presque rasséréiné.

Le cardinal, par contre, avait perdu, lui, sa belle sérénité. Le doute l'avait mordu. Il voulut en avoir le cœur net et, pour la première fois, il se donna la peine de comparer les lettres qu'il croyait émaner de la reine avec l'écriture authentique de celle-ci, qu'il put se procurer chez des parents.

Que n'avait-il commencé par là ! La fraude éclata aussitôt, évidente, à ses yeux.

Le malheureux, complètement désespéré, ne savait plus que faire en une si terrible situation. Et, dans son désarroi, il eut l'idée de consulter son ami Cagliostro sur le parti à prendre.

Cagliostro, de son vrai nom Joseph Balsamo, était, vous le savez, une sorte d'aventurier qui jouissait, à cette époque, d'une réputation prodigieuse, comme mage, médecin et alchimiste.

Il était d'origine italienne, né à Palerme en 1743, bien qu'il prétendît être âgé de plus de trois cents ans et avoir vécu, une première fois déjà, du temps de Jésus-Christ, dont il se disait l'ami.

En réalité, il avait débuté très modestement dans la vie, en volant soixante onces d'or à un orfèvre.

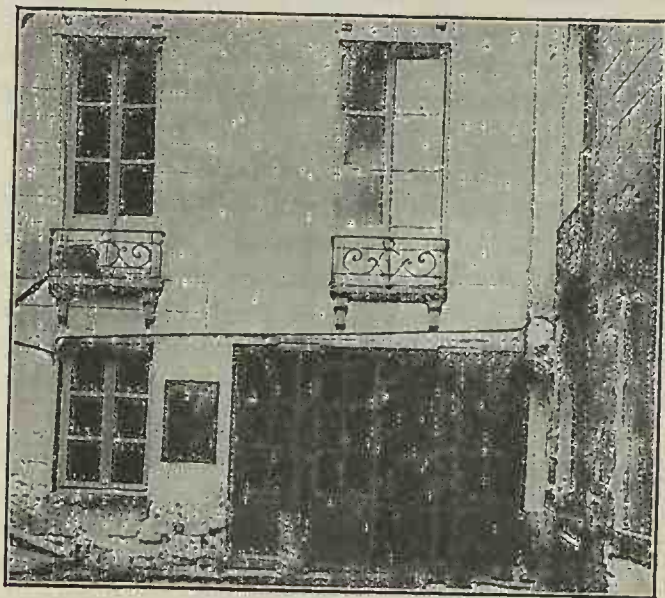
Il s'était enfui pour n'être pas arrêté, puis avait voyagé durant de longues années et avait visité la Grèce, l'Égypte, l'Arabie, la Perse et quelques autres contrées, sous les noms les plus fantaisistes et les plus éblouissants, tels que : comte de Fénix, marquis de Mélissa, de Belemonte, de Pellegrini.

Il avait vécu d'abord en faisant le boniment sur les places publiques, entremêlant ses discours verbeux et truculents de mots empruntés à trois ou quatre langues anciennes ou modernes, sans compter les nombreux dialectes mystérieux et inconnus de tous qu'il était le seul à parler.

Charlatan, guérisseur, hypnotiseur, dupeur, prestidigitateur, mage et voyant extralucide, il se prétendait en possession de secrets perdus depuis la plus haute antiquité égyptienne.

Il savait, si on l'en croyait, grossir les diamants, fabriquer de l'or, guérir toutes les maladies.

Sa fortune passait pour colossale. Sa célébrité était universelle.



ENTRÉE DE LA MAISON DE CAGLIOSTRO, 1, RUE SAINT-CLAUDE, A PARIS.

Il spéculait, en effet, sur la sottise, la crédulité et l'avidité humaines, et c'est le fonds qui manque le moins.

Il avait épousé une Italienne de bonne naissance, femme ravissante, dont l'admirable beauté ne contribuait pas peu à son succès.

Arrivé à Strasbourg, précédé par une réputation extraordinaire, il avait condescendu à honorer de son amitié le naïf cardinal de Rohan, qui était bouche bée devant lui, et qui ne faisait plus rien sans le consulter.

En l'occurrence, d'ailleurs, Cagliostro ne lui donna pas un mauvais conseil.

Il l'engagea à aller, le plus tôt possible, se jeter aux pieds du roi et à lui tout raconter. C'eût été le vrai moyen d'arrêter toute l'affaire.

Malheureusement pour lui, Rohan hésita.

— J'étais incertain, dit-il, s'il fallait tout ébruiter en dénonçant la dame de La Motte, ou s'il ne serait pas plus sage de payer moi-même le collier et d'assoupir cette affaire.

C'est vers ce dernier parti qu'il penchait. Mais, lorsqu'il s'y résigna, il était trop tard.

Il ne dépendait déjà plus de lui d'arrêter cette affaire.

La reine, en effet, mise par M^{me} Campan, sa lectrice, au courant de la démarche de Bœhmer, fit mander d'urgence celui-ci.

Il s'y rendit le 9 août et raconta dans quelles conditions il avait vendu le collier.

La reine, stupéfaite, sentant toute la gravité de cette affaire, lui ordonna de lui en consigner tous les détails dans un rapport écrit. Ce rapport lui fut remis le 12 août et, aussitôt, elle le montra au roi et en conféra avec lui.

Le roi, nature placide et débonnaire, eût penché sans doute vers une solution amiable et dont le public n'eût rien su.

Mais Marie-Antoinette était furieuse et elle avait trop

d'empire sur l'esprit de Louis XVI pour ne pas lui faire partager sa colère.

C'est que la reine trouvait là l'occasion d'épancher sa vieille rancune contre Rohan et sur tout le clan de Rohan, qui représentait la politique anti-autrichienne, c'est-à-dire hostile à la reine, et elle savait bien que c'était de là que venait une bonne part des épigrammes et des calomnies lancées contre elle, et qui avaient tant contribué à son impopularité.

Aussi sa fureur ne connaissait-elle plus de bornes de songer que c'était cet homme exécré, ce Rohan, qui avait pu se targuer d'être choisi par elle pour lui acheter un collier en cachette de son mari, qui avait pu se vanter de recevoir des lettres secrètes d'elle, et qui avait pu croire qu'elle fût assez oublieuse de sa majesté royale et de ses devoirs d'épouse pour lui faire donner à minuit, dans le Bosquet de Vénus, un rendez-vous.

N'était-ce pas là un crime de lèse-majesté ? une injure abominable et une offense qui ne se pouvaient pardonner ?

Le roi, sans partager peut-être entièrement ce point de vue essentiellement féminin, jugeait qu'en tout cas, une monstrueuse escroquerie avait été commise, en se servant du nom de la reine, que de Rohan, toujours criblé de dettes et « besogneux d'argent », y était mêlé, sans doute comme complice, et qu'il importait donc, en brisant les vitres avec éclat, de marquer au grand jour que la reine n'en était pas solidaire.

Il se croyait si sûr de voir juste qu'il n'en parla même pas à ses ministres.

S'il l'eût fait, Vergennes, avec son expérience avertie de la vie et des hommes, lui eût sans doute représenté sans peine les dangers d'un tel scandale et lui eût fait comprendre que, lorsqu'on lance un pavé dans la boue, il est téméraire d'espérer qu'on n'en sera pas éclaboussé. Il l'eût fait réfléchir que, bien loin de désarmer la calomnie, il s'apprêtait, par ce scandale, à lui donner des armes nouvelles et plus solides. Il l'eût arrêté à temps, peut-être, au bord de l'abîme, où, de ses mains trop honnêtes, Louis XVI allait, si imprudemment, précipiter, pêle-mêle, la noblesse et la royauté.

Mais Vergennes ne sut rien.

Louis XVI, aveuglé par son amour conjugal, crut de bonne foi servir la justice et le bien public en même temps que venger l'honneur de la reine.

L'irréparable s'accomplit.

Le 15 août, jour triplement solennel, puisqu'il était, en même temps, le jour de l'Assomption, le jour de la Fête de la Couronne, placée par Louis XIII sous la protection de la Vierge, et, enfin, le jour de la fête de Marie-Antoinette, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, devait dire la messe à Versailles, devant le roi, la reine, tous les ministres, toute la noblesse assemblée et un immense concours de peuple, venu dès l'aube tout exprès de Paris et de toutes les campagnes environnantes.

L'heure de la messe approchait.

Soudain, on apprit que le roi faisait appeler dans son cabinet le cardinal de Rohan.

Il s'y rendit aussitôt, déjà revêtu de la pourpre de ses ornements pontificaux, puisqu'il s'apprêtait à officier.

Il y trouva réunis le roi, la reine, son ami Miromesnil, garde des sceaux, et son ennemi, le ministre Breteuil.

Sur la table, grand ouvert, le rapport de Bœhmer sur l'achat du collier.

— Mon cousin, dit le roi, qu'est-ce que cette acquisition d'un collier de diamants que vous auriez faite au nom de la reine ?

Rohan reçut le choc en plein cœur et pâlit affreusement.

— Sire, répondit-il, après un instant de silence tragique, je le vois, j'ai été trompé, mais je n'ai pas trompé.

— Dans ce cas, mon cousin, vous ne devez avoir aucune inquiétude. Mais expliquez-vous !

Rohan, comme un homme qui se noie, jeta alors un coup d'œil éperdu sur les personnes qui l'entouraient.

Il vit le roi, calme, mais incrédule et sévère ! Miromesnil, qui fixait le sol pour ne pas laisser voir son trouble et sa pitié.

Il rencontra le regard implacable et chargé de haine de son ennemi Breteuil, le regard étincelant de courroux de la reine, qui ne lui pardonnait pas d'avoir douté de son honneur de femme.

Alors, il se sentit perdu, et son attitude exprima une telle détresse que le roi, pris de pitié devant son silence angoissé, lui dit, plus doucement :

— Eh bien ! écrivez ce dont vous avez à me rendre compte !

Et il sortit, par le fond, suivi de la reine et des deux ministres, pour aller attendre dans sa bibliothèque.

Rohan restait seul devant une grande feuille de papier blanc.

Il écrivit, en hâte, quelques lignes où il expliquait avoir été dupe des manœuvres de M^{me} de La Motte.

Au bout d'un instant, le roi revint, jeta un coup d'œil sur le papier.

— Où est cette femme ? demanda-t-il.

— Sire, je ne sais pas !

— Où est le collier ? L'avez-vous ?

— Sire, il est entre les mains de cette femme !

— Et ces prétendus billets signés de la reine, où sont-ils ?

— Sire ! je les ai, ils sont faux !

— Je crois bien qu'ils sont faux ! répéta le roi.

Un silence.

Le roi hésite sur ce qu'il doit faire. La minute est singulièrement émouvante.

Peut-être le parti de l'indulgence va-t-il l'emporter dans son esprit.

Mais, à ce moment précis, la reine, qui, jusque-là, s'était contenue, muette et frémissante, éclate en sanglots et, d'une voix que la colère rend haute et vibrante, elle reproche avec véhémence au cardinal d'avoir pu croire, lui qui se savait en disgrâce, qu'elle fût capable d'avoir recours à lui, au mépris de son honneur, pour conclure secrètement un pareil marché.

C'est le langage de l'amour-propre blessé qui s'épanche et se donne libre cours, hautement approuvé par Breteuil.

Louis XVI, qui hésitait, se décide alors.

Le roi, sans doute, eût pardonné.

Mais le mari condamna !

Et, tandis que la foule assemblée s'étonne que l'heure de l'office soit depuis longtemps passée et que le cardinal ne paraisse toujours pas, tandis que le peuple commence à s'énerver et s'impatienter sans comprendre ce qui se passe, soudain, la porte du cabinet s'ouvre, le grand aumônier, très pâle, paraît dans l'encadrement et, derrière lui, on entend éclater la voix triomphante de Breteuil :

— Arrêtez M. le cardinal !

C'est un coup de théâtre tellement

inouï que le public en est d'abord comme frappé de stupeur.

Puis, au premier moment d'émotion, succède une indicible confusion.

Tout le monde se bouscule pour mieux voir, les questions



[LOUIS XVI.]

se pressent sur toutes les lèvres ! le cardinal est entouré de toutes parts et le duc de Villeroy, qui a mission de l'arrêter, doit attendre que le calme soit un peu rétabli pour mettre l'ordre à exécution.

Mais Rohan, qui est le seul à n'avoir pas perdu son sang-froid, a déjà mis à profit ce dernier instant de liberté.

Il a pu donner à son secrétaire, l'abbé Georgel, l'ordre de brûler tous ses papiers.

Ainsi, il évitera que la perquisition fasse découvrir chez lui, comme jadis chez le surintendant Foucquet, toute une correspondance de femmes imprudentes et légères, mine inépuisable de potins, de scandale et de haines.

Le soir même, Rohan couchait à la Bastille. Quant à la reine, frémissante d'indignation, elle allait répétant partout :

— Il faut que les vices hideux soient démasqués. Quand la pourpre romaine et le titre de prince ne cachent qu'un besogneux et un escroc, il faut que la France et l'Europe le sachent.

Se doutait-elle, alors, aveuglée par sa haine de femme, que Rohan, grand dignitaire de la royauté, était, qu'elle le voulût ou non, un des piliers de ce trône étincelant et fragile sur lequel elle était assise, et que minaient déjà sourdement les idées révolutionnaires ?

Se doutait-elle qu'elle ne l'abattrait pas sans qu'il l'entraînât fatalement dans sa chute et que, quoi qu'il arrivât, elle ne pourrait sortir elle-même que plus calomniée, plus diminuée, plus salie et plus impopulaire encore de ce scan-

dale éclatant qu'elle provoquait ainsi de ses mains imprudentes ?

Le conseiller au Parlement Fréteau de Saint-Just, lui, ne s'y trompa pas. Et, comme il était d'idées avancées, il s'écria joyeusement à la nouvelle de ce scandale :

— Grande et heureuse affaire ! Que de fange sur la crosse et sur le sceptre ! Quel triomphe pour les idées de liberté !

C'est en vertu de ces mêmes idées de liberté, au triomphe desquelles il aspirait alors de tout son tempérament envieux, haineux et sectaire, que ce même conseiller de Saint-Just devait être guillotiné, quelques années plus tard, le 14 juin 1794, aux applaudissements unanimes d'une populace ivre de terreur, de carnage et de sang !

M^{me} de La Motte fut arrêtée trois jours après le cardinal, à Bar-sur-Aube. Elle s'y attendait et avait brûlé tous ses papiers la veille, en apprenant l'arrestation du grand aumônier.

Interrogée, elle crut faire une habile diversion en accusant Cagliostro de tout.

Cagliostro et sa femme furent arrêtés. Cependant, on recherchait M. de La Motte en Angleterre, Rétaux de Vilette en Suisse, Nicole d'Oliva en Belgique.

Ces deux derniers furent arrêtés et extradés peu après. Le comte de La Motte, au contraire, réussit à échapper aux inspecteurs de police envoyés à sa poursuite.

L'opinion publique était surexcitée au plus haut point.

L'arrestation brusquée du grand aumônier était un fait tellement inouï que tout le monde crut d'abord à un formidable complot comme au temps de la Fronde.

Lorsqu'on sut que c'était seulement une histoire de collier escroqué, on reprocha au roi d'avoir agi d'une façon trop brutale.

Ou, plutôt, on le reprocha à la reine, car nul ne s'y trompa et l'on devina tout de suite que c'était d'elle que le coup partait.

L'opinion publique, toujours simpliste, ne vit donc d'abord, et ne voulut plus voir dans cette affaire, qu'un duel à mort entre deux antagonistes également redoutables et qu'elle dressa aussitôt l'un contre l'autre : le cardinal, la reine !

Notez bien qu'en réalité, rien ne les opposait, car le cardinal était simplement dupe, en cette affaire, et la reine, elle, avait tout ignoré. Elle n'avait été à son insu qu'un moyen de crédit, dont s'était habilement servie l'intrigante M^{me} de La Motte, qu'elle ne connaissait même pas.

Elle pouvait donc, si elle avait voulu aller au fond des choses, avoir intérêt à lier partie avec le cardinal pour mieux démasquer l'escroquerie de la peu scrupuleuse comtesse. Elle faisait ainsi éclater son innocence en même temps que celle du cardinal.

Mais son orgueil blessé l'empêcha de voir clair. Egarée par sa colère, elle avait pris d'abord violemment parti contre le cardinal et prétendait l'abattre.

Il fallait donc que le parti du cardinal se dressât de son côté tout entier contre elle.

C'est ce qui se produisit.

C'est ce qui vous explique que, dans ce débat où la politique n'aurait dû, semble-t-il, avoir aucune part, la politique prit néanmoins, dès l'abord, la première place et passionna

l'opinion au point de faire presque oublier le reste, — le reste, c'est-à-dire le principal.

Tout le parti, dit « autrichien », marchait contre le cardinal pour la reine.

Toute l'opposition marchait contre la reine pour le cardinal.

Lorsque les passions politiques sont ainsi mises en jeu, la vérité ne pèse plus lourd et la calomnie a beau jeu.

Les ennemis du cardinal parlaient avec indignation de ses débauches à Paris et à Saverne, de ses dettes criardes, de ses scandaleuses dissipations. On le représentait, Louis XVI tout le premier, comme un « besogneux d'argent », prêt à tout pour se procurer les sommes fabuleuses qui lui servaient à entretenir les innombrables maîtresses qu'on lui attribuait. On représentait, en caricature, le grand aumônier de France enchaîné, tendant de chaque main une bourse de quête avec ces mots : « Pour mes dettes, s'il vous plaît ! »

On ne doutait point qu'il ne fût complice et bénéficiaire des agissements de M^{me} de La Motte, de M^{me} Cagliostro, de Nicole d'Oliva. A tout le moins, il n'était digne ni d'estime ni d'intérêt, s'il avait été victime d'une aventurière avec laquelle il ne rougissait pas de vivre.

Le parti anti autrichien, au contraire, représentait le cardinal comme une « illustre victime » de l'odieux arbitraire royal.

Son arrestation était un coup de force aussi brutal qu'injustifié. C'était une vengeance personnelle de la reine et de son ministre Breteuil.

— D'ailleurs, ajoutait-on, est-ce que le rôle de la reine

était bien clair, si on voulait aller au fond des choses ? Était-il bien sûr qu'elle ne fût pas complice de M^{me} de La Motte et désireuse de faire une diversion en accablant le cardinal ? A tout le moins, pouvait-elle sérieusement prétendre qu'elle n'avait pas su l'usage qu'on faisait de son nom pour l'acquisition de ce collier ?

Et l'on rappelait qu'elle avait incontestablement reçu et brûlé la lettre des joailliers consentant à la réduction de prix, et qu'elle n'était pas intervenue, ce qui prouvait bien qu'elle avait tacitement acquiescé à la tractation, puisqu'elle ne s'y était pas opposée.

Les femmes prenaient, en général, parti pour la « Belle Eminence », ainsi qu'elles nommaient le cardinal.

Elles lui savaient gré de sa discrétion et de la délicatesse qu'il avait montrée en chargeant son secrétaire d'anéantir sa correspondance.

Par reconnaissance, elles mirent à la mode des rubans mi-partie rouges et jaunes, qui furent appelés : « Cardinal sur la paille. »

A vrai dire, la paille de la Bastille était douce. Le cardinal y disposait, en effet, de deux appartements et gardait à sa disposition trois domestiques pour son service personnel. Il pouvait librement recevoir non seulement ses avocats, mais encore qui bon lui semblait, et l'affluence des visiteurs était si grande, nous dit un contemporain (le libraire Hardy), que le pont-levis de la Bastille restait baissé toute la journée. Le soir, il y avait souvent à sa table des dîners de vingt couverts et plus, où l'on buvait gaiement le champagne au triomphe de son innocence.

Tel était le « cardinal sur la paille ». Vergennes, ministre des Affaires Etrangères, et le maréchal de Castries, ministre de la Marine, furent chargés par le roi d'interroger Rohan.

Celui-ci leur remit, le 20 août, un résumé clair, exact, précis, de l'histoire du Collier.

Louis XVI offrit alors à Rohan le choix entre sa propre juridiction et la juridiction du Parlement.

Le roi conservait, en effet, le droit incontestable de juger lui-même, quand bon lui semblait.

*je trouve le bien dans le caractère
que Dieu madonne;... mais c'est surtout de ne pas confondre
la valeur idéale avec la valeur réelle, avec la bonté*

le 30 juin. 1787

Le cardinal de Rohan

AUTOGRAPHE DU CARDINAL DE ROHAN

Toute justice émanait de lui, de sorte qu'en réalité, le Parlement ne jugeait qu'en vertu d'une délégation royale.

Louis XVI pouvait donc, s'il le voulait et sans opposition possible de qui que ce fût, statuer lui-même sans appel dans l'Affaire du Collier, ou désigner pour statuer à sa place des commissaires de son choix.

Mais précisément pour les raisons qui eussent dû lui commander de le faire, parce que l'honneur de la reine était en jeu et parce que le prestige de la couronne pouvait être

atteint dans ce débat, Louis XVI, respectueux de l'impartialité de la justice jusqu'au scrupule, ne voulut pas s'imposer comme juge.

Il eut le beau geste, mais aussi le geste singulièrement imprudent, de laisser Rohan libre de choisir le Parlement, le Parlement, c'est-à-dire une juridiction d'esprit frondeur, traditionnellement en lutte contre l'autorité royale et beaucoup plus indépendante vis-à-vis du pouvoir que ne l'est, même aujourd'hui, la justice, puisque, de nos jours, l'avancement des magistrats dépend dans une très large mesure du gouvernement, tandis qu'alors les conseillers au Parlement achetaient leur charge ou se la transmettaient héréditairement, sans que le roi eût, à aucun moment, la moindre influence sur leur carrière.

Bien mieux : le procureur du roi lui-même n'était pas, comme le démontre Beugnot, librement choisi par le roi.

C'était pourtant entre les mains de ce Parlement hostile ou frondeur, que Louis XVI offrait bénévolement à Rohan de remettre le sort d'une affaire qui lui tenait tant à cœur.

« Tel était, s'écrie M. Funck-Brentano, le pouvoir absolu de la monarchie sous l'ancien régime... »

Est-il, aujourd'hui, gouvernement qui ait le cœur de voir fleurir, sous ses yeux, pareilles libertés ? »

Laisse libre de son choix, Rohan répondit finement au roi qu'il ne souhaitait pas d'autre juge que lui, s'il pouvait être assuré d'avance que son innocence fût reconnue, mais que, dans le cas contraire, il préférerait le Parlement.

Il y fut aussitôt renvoyé

La France et même l'Europe entière allaient suivre avec un intérêt passionné les phases de ce procès.

Le premier président d'Aligre désigna deux conseillers rapporteurs : Titon de Villotran et du Puis de Marcé.

L'instruction fut conduite de la manière la plus régulière.

M^{me} de La Motte s'y défendit avec plus d'énergie que de bonheur.

Interrogée et confrontée presque chaque jour pendant plusieurs mois que dura cette laborieuse instruction, elle fit tête constamment à l'accusation avec une présence d'esprit et une richesse d'invention qui déconcertaient, mais qui variaient trop leurs moyens pour tromper personne.

Dès que le système de défense qu'elle avait échafaudé sur le mensonge, se trouvait battu en brèche par des témoignages nouveaux, elle changeait ses batteries avec une souplesse d'imagination qui étonnait.

Elle entremêlait tout cela d'injures aux témoins, de scènes de larmes, de crises de nerfs et même d'évanouissements opportuns, et répandait, incessamment, à flots, les plus horribles calomnies sur tous ceux qui l'accusaient.

Elle pensait, sans doute, « qu'il en reste toujours quelques chose ». Et elle n'avait pas tort de le croire.

Son refrain favori était qu'on avait cherché vainement à obtenir ses faveurs et qu'on ne l'accusait que par dépit, par vengeance et par ressentiment.

Selon les besoins de la cause, d'ailleurs, elle variait sa formule. Et comme Rohan, pour la confondre, lui demandait d'expliquer d'où lui était venue subitement cette fortune qu'elle avait gaspillée, dans les derniers mois à Bar-sur-Aube,

elle lui répondit avec une superbe insolence qu'il devait le savoir mieux que personne, puisque c'était ce qu'il lui avait donné, lui-même, depuis qu'elle lui avait accordé ses faveurs.

Or, il est tout à fait prouvé que Rohan ne lui versa jamais que de modiques secours sur sa caisse des aumônes.

Avec Cagliostro, ce fut une autre affaire.

Elle commença par essayer de lui imposer silence, en l'accusant avec véhémence de l'avoir appelée « sa colombe » et « sa cygne », et d'avoir voulu abuser d'elle.

Mais Cagliostro ne se laissa pas désarçonner pour si peu.

Et levant au ciel, comme pour le prendre à témoin, un regard inspiré, il se mit à gesticuler et à discourir tant et si bien qu'il submergea la comtesse sous un flux d'injures bilingues, d'images grandiloquentes, de locutions incompréhensibles et sonores et ne lui permit plus de placer un seul mot.

Furieuse, exaspérée, ne se contenant plus de rage, elle empoigna un chandelier de cuivre qui se trouvait à portée de sa main, et le lança à la tête de Cagliostro.

On dut l'emmener de force : elle avait une crise de nerfs.

La confrontation la plus écrasante pour elle fut celle du 12 avril 1786, où on la mit en présence de Rétaux de Villette et de la petite baronne d'Oliva.

Ils avaient tout avoué, chacun de leur côté, au cours de leur interrogatoire : fausses lettres et fausses signatures de Marie-Antoinette, fausse scène du rendez-vous au Bosquet de Vénus, fausse remise du Collier au soi-disant envoyé de la reine.

C'était la justification complète de la version du cardinal. Mais c'était aussi la condamnation écrasante de M^{me} de La Motte.

Jusque-là, elle avait tout nié.

Mais, en présence de ses deux complices, qui étaient d'accord pour tout avouer, elle dut bien finir par convenir de la scène du Bosquet. On ne lui arracha pourtant cet aveu qu'au milieu de cris de rage impuissante, de crises de nerfs, de contorsions de fureur.

Et, finalement, on dut l'emporter évanouie, en lui taponnant le front avec du vinaigre.

De tous les systèmes de défense qu'elle avait successivement adoptés, il n'en restait plus un seul debout. Elle n'avait plus qu'une ressource : c'était de se réfugier dans le mutisme, en disant qu'il s'agissait d'un secret d'État et qu'elle ne le révélerait qu'au roi en personne.

C'est l'attitude qu'elle prit, en effet.

Mais si toutes ses accusations successives étaient tombées les unes après les autres, à la lumière des confrontations et des témoignages, les calomnies abominables dont elle les avait assaisonnées continuaient à cheminer, elles, et laissaient leur trace dans les esprits.

Une bonne partie du public croyait que, réellement, M^{me} de La Motte avait été l'amie de la reine, avait pénétré les secrets de son intimité et que tout ce qu'elle racontait d'elle était vrai.

C'est alors que parurent les mémoires de défense des avocats.

C'était l'usage, à cette époque, de publier une défense écrite qui était distribuée aux magistrats et même dans le public, lorsqu'il s'intéressait à l'affaire.

Dans ce procès, qui passionnait au plus haut point l'opinion, ces mémoires furent imprimés à plusieurs milliers d'exemplaires, et de nombreuses éditions successives furent enlevées en quelques jours.

On se les arrachait littéralement.

M^{me} de La Motte avait d'abord demandé au comte Beugnot de se charger de sa défense.

Mais le prudent jeune homme pensa qu'il avait été mêlé de trop près à toute cette histoire et, pour le faire oublier, il déclina le redoutable honneur d'une défense si délicate.

Ce fut l'avocat Doillot qui s'en chargea. C'était un vieillard estimé, qui, après une belle carrière, avait quitté le Palais pour la retraite et qui eût été bien inspiré de n'y point revenir, car sa séduisante cliente lui tourna la tête au point de lui faire commettre mille bévues qui n'ajoutèrent rien à sa gloire, et faillirent même compromettre sa réputation.

M^e Target, de l'Académie française, avait assumé la défense du cardinal.

Cagliostro avait pris un jeune et spirituel avocat, M^e Thilorier, dont le mémoire, rédigé en collaboration avec son étonnant client, fut d'une verve et d'une fantaisie étourdissantes et eut le succès d'un roman.

La petite Nicole d'Oliva, qui séduisait tout le monde par sa grâce et désarmait par la candeur de son esprit naïf, fit présenter sa défense par M^e Blondel, un tout jeune avocat

qui devint amoureux de sa jolie cliente, et sut faire partager ses sentiments au public touché et conquis.

Tous ces mémoires eurent un retentissement énorme.

Celui de Target parut le dernier. Il était d'une clarté qui ne laissait aucun doute sur la bonne foi entière du cardinal.

Rohan y avouait « qu'aveuglé par le désir et l'espérance de rentrer en grâce auprès de la reine, il avait eu la faiblesse de donner, pour ainsi dire, tête baissée, dans tous les pièges que lui avaient tendus M^{me} de La Motte, son mari et Rétaux de Villette, ces trois arcs-boutants de toute cette manœuvre ».

On rit. On chansonna le naïf cardinal, « qui n'avait pas de tête et ne méritait pas de chapeau ».

Puis, on trouva que neuf mois de prison préventive suffisaient pour le crime d'avoir été dupe ! que la reine exagérait vraiment le droit d'être sévère, et l'on cria bientôt à la tyrannie et à la persécution.

Les débats devant le Parlement s'ouvrirent le 22 mai 1786.

La lecture des rapports et des pièces dura les 23, 25, 26 et 27 mai.

Les interrogatoires eurent lieu le 30 mai. Soixante-quatre magistrats étaient présents.

Le cardinal entra, si pâle d'abord qu'on lui fit donner un siège et qu'on lui permit de parler assis.

Il répondit clairement et avec le calme de l'innocence à toutes les questions qui lui furent posées. Puis, il demanda à ajouter quelques mots et, ayant recouvré son sang-froid, il parla avec beaucoup de grâce, de force et de noblesse.

Quand il eut terminé, il se leva et salua la cour avant de se retirer.

Toute la cour se leva à son tour et lui rendit cérémonieusement son salut.

Avant lui, avaient été interrogés : Rétaux de Villette, qui avait tout avoué avec beaucoup de franchise, M^{me} de La Motte, qui avait eu un succès de scandale en racontant que la reine écrivait à Rohan des lettres impossibles à lire, Cagliostro, qui avait eu un succès de fou rire et de curiosité, enfin, Nicole d'Oliva, qui avait sangloté avec grâce, que les vieux conseillers émus, avaient comparée à *La Cruche Cassée*, de Greuze, exposée au Salon peu de temps auparavant, et qui s'était retirée sans avoir rien dit, mais en ayant conquis toute la cour par ses charmes ingénus.

Le jugement devait être rendu le lendemain 31 mai.

Dès cinq heures du matin, (on se levait tôt, sous l'ancien régime), dix-neuf personnes de la famille de Rohan étaient assemblées au bas du grand escalier du Palais pour saluer MM. de la cour qui allaient en séance.

Il y avait là toutes les figures marquantes de la puissante famille des Rohan : Guéméné, Soubise, Lorraine et Marsan.

Lorsque les magistrats défilèrent devant eux, tous ces grands personnages leur firent la révérence à mesure qu'ils passaient à leur hauteur.

Et M^{me} de Marsan leur dit simplement :

— Messieurs ! Vous allez nous juger !

A l'audience de la veille, le procureur général, Joly de Fleury, avait prononcé son réquisitoire au milieu d'un grand silence plein d'anxiété.

Il avait abandonné l'accusation d'escroquerie en ce qui concernait le cardinal.

Il reconnaissait qu'il avait été dupe, et non complice.

Mais il lui avait néanmoins sévèrement reproché d'avoir manqué de respect à la majesté royale, et gravement offensé la reine, en se permettant de croire que Marie-Antoinette avait pu être assez oublieuse de son honneur et de sa dignité pour lui faire donner, à minuit, un rendez-vous clandestin dans le Bosquet de Vénus.

Ses conclusions avaient été les suivantes :

« M. le cardinal sera tenu de déclarer, devant les deux chambres assemblées, et en présence du procureur général, que c'est témérairement qu'il a cru que la reine avait pu lui donner rendez-vous à Versailles, sur la terrasse, à une heure indue ! qu'il en demande pardon au roi et à la reine.

Il sera tenu de donner sa démission de grand aumônier. Défense lui sera faite de paraître en aucun lieu habité par le roi et la reine, à moins d'une permission expresse de Leurs Majestés.

Il sera condamné à une aumône, et, faute par lui de faire la présente déclaration, il tiendra prison ».

Avouons que ces conclusions semblent assez modérées et assez équitables.

Le procureur général Joly de Fleury n'avait pas terminé, pourtant, de les formuler, qu'un cri général d'indignation éclatait dans l'auditoire, entièrement acquis aux Rohan.

Il y eut même des altercations très vives entre magistrats.

L'avocat général Séguier prit à partie le procureur avec une violence et une insolence sans égales.

— Fi donc, monsieur, lui dit-il, ces conclusions sont d'un ministre et non d'un procureur général !

— Votre colère, monsieur, ne me surprend pas, lui répliqua vertement Joly de Fleury ! un homme voué comme vous au libertinage devait nécessairement défendre la cause du cardinal !

— Il se peut que je voie des filles, repartit Séguier sans s'émouvoir ! Hors de chez moi, je fais ce qui me plaît ! Mais on ne m'a jamais vu vendre bassement mon opinion à la fortune.

Ce simple aperçu de l'état des esprits peut vous faire entrevoir dans quelle atmosphère d'orage on allait passer au vote.

Car chaque conseiller devait, à tour de rôle, se prononcer à haute voix et motiver son vote.

A l'unanimité, M^{me} de La Motte fut déclarée coupable et condamnée à être fouettée, marquée au fer rouge, à l'épaule, de la lettre V (voleuse) et enfermée à la Salpêtrière jusqu'à la fin de ses jours.

Son mari fut condamné, par contumace, aux galères à perpétuité.

Rétaux de Villette, auquel on tint compte de sa franchise, s'en tira avec l'exil hors du royaume.

Nicole d'Oliva fut mise hors la cour, c'est-à-dire acquittée pour charges insuffisantes, ce qui laissait subsister une nuance de blâme.

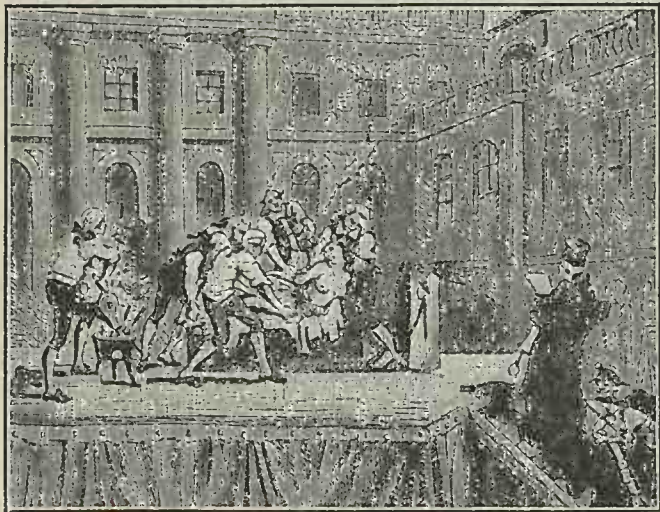
Cagliostro fut déchargé de toute accusation, c'est-à-dire pleinement acquitté.

Mais la vraie lutte se livra autour du cardinal.

Serait-il mis hors la cour, c'est-à-dire acquitté avec blâme et tenu de faire une déclaration réparatrice, comme le vou-

lait le roi, ou bien déchargé de toute accusation, comme le souhaitait ardemment son parti ?

La discussion fut longue et passionnée. Elle dura dix-huit heures. Enfin, à la majorité de vingt-six voix contre vingt-deux, le parti du cardinal l'emporta.



LE BOURREAU S'APPROCHE DE M^{me} DE LA MOTTE
ET LUI IMPRIME UN FER ROUGE SUR LA PEAU.

Et la foule de plus de dix mille personnes, qui assiégeait depuis le matin le Palais pour connaître plus vite la sentence, ne sut qu'à dix heures du soir que l'arrêt venait enfin d'être rendu et que le cardinal était déchargé de toute accusation.

« La joie fut universelle, nous dit un témoin ! les juges

furent applaudis et tellement accueillis qu'ils eurent peine à passer à travers la foule. »

A Versailles, c'était la consternation. La douleur de la reine était des plus vives.

Elle avait mis son point d'honneur de souveraine et son amour-propre de femme à humilier Rohan, et cet acquittement triomphal était pour elle le plus cruel des camouflets.

N'était-ce pas proclamer, en effet, avec toute l'autorité qui s'attachait aux décisions du Parlement, que le cardinal avait pu croire à l'indignité de la reine et qu'elle fût capable de se compromettre pour un bijou ?

Quelle offense plus sensible aurait-on pu lui faire ?

Le roi, pour venger sa femme, commit une dernière maladresse qui lui ôta le bénéfice de la méritoire impartialité qu'il avait jusque-là montrée. Il ordonna à Rohan (qui l'eût fait même sans cela), de donner sa démission de grand aumônier et de se retirer en disgrâce à son abbaye de la Chaise. Ce qui fit dire aussitôt aux Parisiens, toujours railleurs :

— Le Parlement l'avait purgé ! Le roi l'envoie à la Chaise !

Ainsi finissait par des jeux de mots et des chansons cette passionnante affaire qui avait débuté, dix mois plus tôt, par le coup de tonnerre de l'arrestation du grand aumônier de France, le matin du 15 août.

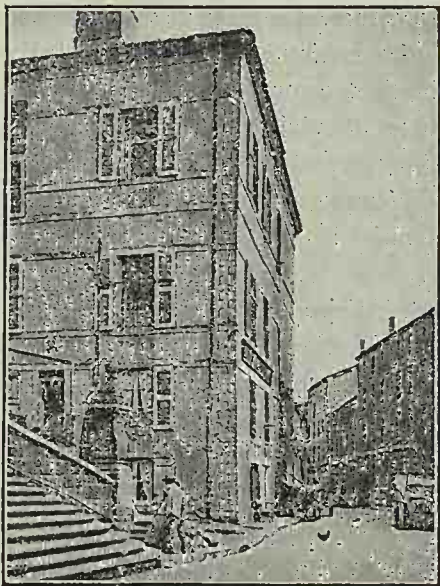
On aurait tort de croire, cependant, que son importance réelle se doive mesurer à ces apparences bénignes.

Elle avait trop profondément troublé les esprits pendant des mois durant, pour qu'une si anodine décision de justice

pût ainsi brusquement mettre fin à ses répercussions lointaines.

De ce choc redoutable qui avait dressé l'un contre l'autre, dans un antagonisme mortel (et, d'ailleurs, inutile et maladroit), la reine de France, d'une part, et avec elle tout le parti de la politique autrichienne, de l'autre, Rohan, et derrière lui toute la noblesse, aucun des deux adversaires ne sortait, semblait-il, sérieusement atteint.

Mais, en réalité, tous les deux étaient, dès cet instant, mortellement touchés, parce que, pour le peuple de France qui jugeait les coups, ils s'étaient, l'un et l'autre, à jamais discrédités.



LA CHAISE-DIEU,
LA MAISON DU CARDINAL DE ROHAN.

Le peuple, qui est sévère parce qu'il peine et souffre obscurément, qui est souvent injuste parce qu'il se laisse entraîner par la voix des meneurs, commençait à mépriser la noblesse et à douter de la royauté

Elles n'apparaissaient plus aux yeux de la foule immense des humbles qu'à travers le voile des calomnies qu'elles avaient elles-mêmes tissé.

La reine Marie-Antoinette ! Ah ! oui, cette Autrichienne aux mœurs légères, trahissant sur le trône les intérêts de la France, et capable de se vendre pour un collier de diamants !

La noblesse ! Le clergé ! Ah ! oui ! des fêtards et des inutiles, comme ce cardinal de Rohan qui menait une existence scandaleuse et gaspillait avec des aventurières l'argent des pauvres !

Mensonges ! calomnies ! armes dangereuses et empoisonnées !

L'Affaire du Collier était finie et jugée, oui ! Mais, pour le public, elle n'était pas éclaircie, elle n'était pas oubliée.

Est-ce qu'il y avait même eu une condamnation sérieuse pour sanctionner tous ces scandales, tous ces détails honteux mis au jour ?

Non ! Des tares avaient été révélées qu'on ne soupçonnait pas. Des calomnies avaient été lancées qui avaient fait leur chemin et que rien n'effacerait plus.

Aussi le peuple étonné commençait-t-il à murmurer parce qu'il voyait que ses idoles avaient des pieds d'argile.

Et demain, quand il souffrira, quand la guerre de l'Indépendance américaine aura grevé les finances, quand les impôts deviendront plus lourds, que la récolte sera mauvaise, que la dette publique aura augmenté, et qu'on verra poindre le spectre de la banqueroute, le peuple grondera ! Sa colère, grossie de toutes ses rancœurs, montera contre les dirigeants

et il portera la main sur ce qu'il avait jusque-là respecté, mais dont le scandale du Collier lui aura laissé entrevoir les faiblesses et les tares.

Il jettera à bas, dans le déchaînement de sa violence, les idoles qu'il respectait et qu'on lui a appris à mépriser.

Il pensera faire disparaître dans la terreur des affreux massacres de septembre et de la hideuse guillotine, les abus et les vices de ceux qui le gouvernaient, et, à la voix vengeresse de ces faux prophètes qui prêchent la haine et l'extermination au nom d'un idéal de fraternité, il renversera, dans le sang, les institutions séculaires de la royauté qui ont fait la France unie, grande et prospère !

Voilà ce qu'on peut entrevoir déjà par ce soir du 31 mai 1786, où, aux acclamations de la foule assemblée, le cardinal de Rohan, acquitté, quitte le Palais de Justice.

L'Affaire du Collier est la préface de la Révolution.

LE PROCES DE CHARLOTTE CORDAY

Charlotte Corday, « L'ange de l'assassinat ! » comme l'appelait Lamartine.

Sans doute, il est trop tard pour parler encore d'elle..., depuis bientôt cent trente ans que tant d'historiens et de poètes se sont penchés, tour à tour, sur cette figure pour en faire revivre et en immortaliser les traits ou pour en chanter l'émouvante et tragique beauté, — depuis cent trente ans que tant de générations successives ont passionnément discuté l'acte qui l'a rendue célèbre, que ce soit, tour à tour, pour exalter son geste vengeur ou pour condamner son crime inutile.

Tout est dit et redit sur ce sujet, et ce serait présomption de ma part que de prétendre vous apporter du nouveau.

Mais La Fontaine n'avouait-il pas « qu'il eût pris un plaisir extrême » à entendre conter *Peau-d'Ane* ?

C'est qu'il connaissait, sans doute, la mémoire humaine, si éphémère et si imprécise, que des détails déjà entendus peuvent néanmoins paraître inédits.

Et c'est aussi que les grands sentiments qui forment le fonds essentiel de l'âme humaine, surtout lorsqu'ils ont trouvé une expression vibrante et saisissante, comme dans le drame révolutionnaire que je vais aujourd'hui évoquer,

restent de tous les temps et savent garder, à travers les âges, une éternelle jeunesse et comme une constante actualité.

Voilà pourquoi j'ai pensé que l'héroïne qui, après Jeanne d'Arc, a inspiré le plus de poètes et de dramaturges dans le monde entier, sur qui, depuis un siècle, il n'a pas été écrit moins de trente-sept pièces de théâtre, l'héroïne qu'ont discutée tant d'historiens, aimée ou haïe tant de cœurs humains, Charlotte Corday, enfin, méritait bien de retenir une fois encore l'attention bienveillante du lecteur.

Celle que l'Histoire nous a fait connaître, à tort, sous le nom de Charlotte Corday, s'appelait, en réalité, de son vivant, Marie de Corday.

C'est de cette manière qu'elle a signé quelques-unes des lettres qui sont parvenues jusqu'à nous.

Souvent aussi, elle ne mettait pas de prénom et signait « Corday » tout court, à la mode révolutionnaire, ou peut-être pour laisser oublier, en ces temps troublés, qu'elle était une « ci-devant noble », ce dont elle ne tirait d'ailleurs nulle vanité.

Car la famille de Corday d'Armont, originaire de Normandie, était de petite et pauvre, mais très ancienne et très authentique noblesse.

Son blason portait « d'azur à trois chevrons d'or », avec couronne de comte et comme devise : « Corde et Ore ».

Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont, née le 27 juillet 1768, à Saint-Saturnin-des-Lignerets, petite commune aujourd'hui rattachée à l'arrondissement d'Argentan, était le quatrième enfant et la seconde fille de cette famille qui compte cinq enfants : deux fils et trois filles.

Son enfance s'écoula paisible au foyer de sa maison natale qu'on appelait pompeusement, dans le pays, « le manoir de Corday », et qui n'était, en réalité, qu'une grande maison rustique, de ce joli style normand, aux poutres apparentes, au vaste toit débordant en pente raide, couvert de tuiles plates patinées par le temps avec, comme seul horizon, une cour plantée de pommiers, un vieux puits et un mur garni de lierre et de vigne vierge.

La vie est là, simple et tranquille, et c'est là que Charlotte Corday passa les premières années de son existence.

Puis, sa famille, qui était dans une situation de fortune très gênée, la confia à son oncle, l'abbé de Corday, curé de Vicques, qui commença son instruction en lui apprenant à lire dans un exemplaire des œuvres de Pierre Corneille, illustre aïeul de sa famille, dont elle s'enorgueillissait d'être très authentiquement l'arrière-petite fille.

Lorsqu'elle eut atteint l'âge de douze ans, comme elle venait de perdre sa mère, Charlotte Corday fut mise, par son père, au couvent de la Sainte-Trinité, à Caen.

Elle reçut là l'éducation et l'instruction les plus soignées que pouvaient, à cette époque, recevoir les jeunes filles de la meilleure société.

Cette éducation témoignait, d'ailleurs, d'une assez grande liberté de pensée. C'est ainsi que Charlotte, qui lisait beaucoup, nous cite elle-même ses lectures favorites; et d'abord, naturellement, les tragédies de Corneille, puis les œuvres de Plutarque, Voltaire et son *Brutus*, et les ouvrages philosophiques de Raynal et de Rousseau.

Voltaire et Jean-Jacques ! On ne s'attendait guère à ren-

contrer ces philosophes dans un couvent de jeunes filles !

Ainsi que l'a justement noté Louise Colet, sa nature généreuse s'exaltait à ses lectures :

Elle lisait Raynal. Elle admirait Rousseau !
Comme eux, elle espérait que pour l'humanité
Des jours meilleurs naîtraient avec la liberté !
La Révolution trompa son espérance !

C'est une tendance commune à la jeunesse de tous les temps que d'aimer le changement, que de se tenir à l'avant-garde des idées et de juger, avec une sévérité parfois excessive, l'état de choses qui a existé avant elle.

Les révolutionnaires se recrutent toujours parmi les jeunes, que la révolution tende, d'ailleurs, à établir une forme nouvelle dans l'ordre social ou à remettre en vigueur une forme ancienne abolie.

Les jeunes gens, ardents et systématiques, ne voient communément que les défauts de ceux qui les ont précédés.

Comme ils n'ont pas le scepticisme que donne une longue expérience, ils attribuent trop volontiers aux formes du gouvernement la responsabilité des faiblesses et des fautes de ceux qui gouvernent, et qui sont malheureusement trop souvent inhérentes à la nature humaine.

Ils veulent forger l'avenir à l'image de leurs rêves et plier la vie à la règle de leurs doctrines.

Au temps de Charlotte Corday, ils se plaisaient à opposer aux vices de la royauté, au favoritisme et aux abus du pouvoir héréditaire, les fortes vertus des républiques antiques et les bienfaits de la liberté.

C'était alors un dogme incontesté que la République devait être nécessairement le règne de la vertu et devait assurer, par là même, le bonheur du peuple, à l'exemple de ces républiques grecques et romaines que les études classiques faisaient apparaître, trop belles sans doute, dans un mirage trompeur, auréolées de gloire et de grandeur austère.

Charlotte Corday tombait dans l'illusion commune. Nourrie de principes cornéliens, vivant dans le commerce des héros de Plutarque, elle avait pris en dégoût la facilité des mœurs de la Cour de Louis XVI. Elle rêvait de vivre en des temps héroïques, (rêve de jeunesse bien inconsidéré !) où le seul mérite eût régné pour le plus grand bien de tous.

Voilà en quel sens cette aristocrate était, si l'on peut dire, républicaine avant la lettre.

Le mot de République était pour elle synonyme de vertu en politique.

Était-ce dans la crainte de n'être pas comprise de ses proches, ou par quelque secrète pudeur de ses sentiments, qu'elle n'exprimait que bien rarement ce qu'elle pensait si vivement.

C'était une nature silencieuse, repliée sur elle-même, concentrée, perdue dans sa rêverie habituelle dont elle semblait se réveiller brusquement, lorsqu'on lui adressait la parole.

Il était tout à fait exceptionnel qu'elle se laissât entraîner à exposer ses idées, à révéler l'intensité de sa vie intérieure.

Parfois, cependant, cette méditative se montrait plus expansive, et l'on était surpris alors de trouver dans ses

propos tant de réflexion, tant de fermeté dans ses principes et tant de maturité chez une jeune fille, encore si jeune et qui avait passé son enfance, privée de bonne heure de sa mère, soit dans la solitude de la campagne, soit dans la retraite d'un couvent.

Telle était, d'après le témoignage de ses amies, Charlotte Corday dans ce couvent de la Sainte-Trinité de Caen, où elle demeura jusqu'à sa vingtième année.

« A quoi rêvent les jeunes filles ? » a demandé Musset. On peut répondre que celle-là ne rêvait ni à son prochain bal, ni au dernier jeune homme qui l'avait fait danser. Elle rêvait au bonheur de la France et à sa dernière lecture philosophique. Et cela l'absorbait au point qu'elle ne pensait pas à être coquette ni à recevoir des hommages, bien qu'elle fût assez jolie pour être en droit d'en attendre.

Elle aimait trop son indépendance de pensée pour souhaiter de se marier.

M^{me} de Maromme, qui nous a laissé sur elle des souvenirs très vivants, écrit à ce sujet :

« Aucun homme ne fit la moindre impression sur elle. Je puis, du reste, affirmer que rien n'était plus éloigné d'elle que le mariage.

— Jamais, me disait-elle quelquefois, je ne renoncerais à ma chère liberté. Jamais vous n'aurez à me donner le titre de Madame. »

Combien de jeunes filles ont tenu des propos semblables, avant leur vingtième année, qui ont été plus tard les épouses les plus dévouées et les mères les plus attentives !

Peut-être Charlotte Corday se fût-elle aussi laissée convaincre par la vie, si les événements lui avaient donné plus de loisir de penser à elle-même. Les occasions, en tout cas, ne lui eussent pas manqué de faire un beau mariage, car sa grande beauté lui attirait, malgré son indifférence, de nombreux prétendants.

Voici comment M^{me} de Maromme nous dépeint son physique :

« Elle était très grande et très belle... et de la plus éclatante fraîcheur. Le tissu de sa peau était d'une rare finesse, et l'on croyait voir circuler le sang sous un pétale de lis. Elle rougissait avec une facilité extrême et devenait alors vraiment ravissante.

« L'expression de son beau visage était d'une douceur inefable, ainsi que le son de sa voix. Jamais

on n'entendit un organe plus harmonieux, plus enchanteur. Jamais on ne vit un regard plus angélique et plus pur, un sourire plus attrayant. Ses cheveux châtain clair s'ac-



PORTRAIT DE CHARLOTTE CORDAY.
peint en 1791.

cordaient parfaitement avec son visage. Enfin, c'était assurément une femme superbe. »

M^{lle} de Chancel nous dit également que Charlotte était « belle, avec les traits réguliers et une physionomie vive, intelligente et très agréable ». Et Michelet, toujours lyrique, la dépeint, par une heureuse et poétique image, en écrivant qu'elle avait « le doux éclat du pommier en fleurs ».

Le 13 février 1790 fut décrétée, sur le rapport de Treilhard, la suppression de tous les couvents.

Le couvent de la Trinité de Caen cessa d'exister, et Charlotte Corday, qui avait vingt et un ans, revint passer quelque temps chez son père. Là, comme au couvent, elle continuait à se tenir au courant des événements politiques pour lesquels elle se passionnait. Chaque jour, elle lisait avidement les journaux, les brochures, les tracts et les pamphlets innombrables dont Paris inondait la province.

Elle était en correspondance amicale et littéraire avec un jeune homme, nommé Bougon-Langrais, qui lui prêtait des livres, des ouvrages philosophiques et dirigeait son éducation politique.

De la part de Charlotte, c'était là un commerce purement intellectuel et amical.

Mais, ainsi qu'il arrive souvent en pareille occurrence, il s'y mêlait chez le jeune homme un sentiment plus tendre, dont il ne devait, semble-t-il, mesurer lui-même toute la force et la profondeur que lorsqu'il eut perdu celle qui en était l'objet.

Un an se passa ainsi. C'était l'époque où le parti girondin, représentant alors l'avant-garde révolutionnaire en lutte contre l'autorité défaillante de la royauté, voyait s'accroître, sans cesse, son influence et prenait, chaque jour, une part plus importante aux affaires publiques.

Charlotte Corday suivait, avec la plus vive sympathie, les progrès de la Gironde annihilant peu à peu le faible Louis XVI.

Elle s'enthousiasmait pour ses admirables orateurs. Elle croyait retrouver, dans les éloquents périodes de Vergniaud, de Brissot, de Louvet ou de Barbaroux, l'inoubliable écho des Démosthène et des Cicéron luttant pour la liberté antique.

Bientôt, elle trouva, sans doute, que cet écho ne lui arrivait que trop lointain et trop affaibli au fond de sa paisible campagne et, en juin 1791, elle quitta son père pour retourner à Caen, où elle demanda l'hospitalité à une vieille parente, M^{me} de Bretteville-Gouville. Celle-ci l'accueillit d'abord sans enthousiasme. Mais elle ne tarda pas à être sensible au charme et à la bonne grâce de la jeune fille, et lui témoigna bientôt une maternelle affection.

Charlotte vécut là d'une existence un peu plus mondaine, sans cesser pourtant de consacrer toute son attention aux événements politiques qui prenaient rapidement un tour plus tragique.

Si vous le voulez bien, nous allons relire ensemble des passages de deux longues lettres que Charlotte Corday écrivait à cette époque, et où nous pouvons saisir, sur le vif, en

même temps que des aspects provinciaux de la Révolution, le retentissement profond qu'elle avait déjà dans l'esprit et le cœur de notre héroïne.

Ces deux lettres sont adressées à M^{me} de Maromme, avec qui Charlotte avait pris des leçons d'italien et d'espagnol et qui avait, depuis lors, quitté Caen pour Rouen.

La première est datée de mars 1792 :

« Vous me demandez des nouvelles ? A présent, mon cœur, il n'y en a plus dans notre ville, les âmes sensibles sont parties. Les malédictions que vous avez proférées contre notre ville font leur effet : s'il n'y a pas encore d'herbe dans les rues, c'est que la saison n'en est pas venue...

Avec cette désertion générale, nous sommes fort tranquilles, et moins il y aura de monde, moins il y aura de dangers d'insurrections... Mon frère est parti, il y a quelques jours, pour augmenter le nombre des chevaliers errants... Je ne saurais penser, comme nos fameux aristocrates, qu'on fera une entrée triomphante sans combattre, d'autant que l'armement de la nation est formidable. Je veux bien que les gens ne soient pas disciplinés ; mais cette idée de liberté donne quelque chose qui ressemble au courage, et, d'ailleurs, le désespoir peut encore les servir. Je ne suis donc pas tranquille et, de plus, quel est le sort qui nous attend? ».

Charlotte Corday, vous le voyez, fait preuve d'une singulière clairvoyance, et son jugement est aussi lucide que ses pronostics sont prophétiques, lorsqu'elle évalue les chances de succès du parti aristocratique contre-révolutionnaire, dont pourtant son propre frère faisait partie et partageait les illusions.

Deux mois plus tard, en mai 1792, elle écrivait cette deuxième lettre à M^{me} de Maromme :

« ... Vous me demandez, mon cœur, ce qui est arrivé à Verson ? Toutes les abominations qu'on peut commettre : une cinquantaine de personnes tondues, battues, des femmes outragées ! il paraît même qu'on n'en voulait qu'à elles. Trois sont mortes quelques jours après, les autres sont encore malades.

Ceux de Verson avaient, le jour de Pâques, insulté un national et même sa cocarde : c'est insulter un âne jusque dans sa bride. Là-dessus, délibérations tumultueuses... Enfin, le curé eut le temps de se sauver, en laissant dans le chemin une personne morte dont on faisait l'enterrement...

Un paysan, interrogé par les municipaux :

— Êtes-vous patriote ?

— Hélas ! Oui, messieurs, je le suis ! Tout le monde sait bien que j'ai mis le premier à l'enchère sur les biens du clergé, et vous savez bien, messieurs, que les honnêtes gens n'en voulaient pas !

Je ne sais si un homme d'esprit eût mieux répondu que cette pauvre bête ; mais les juges mêmes, malgré leur gravité, eurent envie de sourire.

Que vous dirai-je, enfin, pour terminer en abrégé ce triste chapitre ? La paroisse a changé dans l'instant et a joué au club. On a fêté les nouveaux convertis qui eussent livré leur curé s'il avait reparu chez eux.

Vous connaissez le peuple, on le change en un jour.
Il prodigue aisément sa haine et son amour !

J'aurais été charmée, à tous égards, que nous eussions

pris domicile dans votre pays, d'autant qu'on nous menace d'une très prochaine insurrection.

On ne meurt qu'une fois, et ce qui me rassure contre les horreurs de notre situation, c'est que personne ne perdra en me perdant, à moins que vous ne comptiez à quelque chose ma tendre amitié. Vous serez peut-être surprise de voir mes craintes : vous les partageriez, si vous étiez ici, j'en suis sûre. On pourra vous dire en quel état est notre ville et comme les esprits fermentent.

Adieu, ma belle, je vous quitte. Je ne vous dis rien de ma tendresse, je veux que vous en soyez persuadée sans que je radote toujours la même chose ! ».

On pressent et on devine, n'est-il pas vrai ? tout le caractère de Charlotte à travers ces lettres, à la fois graves et enjouées, inquiètes et courageuses, témoignant d'un sentiment si vif des malheurs du temps et y opposant, dans le même moment, tant de vaillance et de fermeté !

Quelle jolie nature de jeune fille, bien française, faite de crânerie et de lucidité, de sensibilité et de raison !...

Mais les événements vont se précipiter et dépasser bientôt même les pires appréhensions de Charlotte Corday.

La Gironde a ouvert la brèche ; elle a réussi à renverser la royauté, parce que, composée d'hommes intègres et de grand talent, elle avait, derrière elle, l'appui de l'opinion publique et le vœu de la nation.

Mais dans cette brèche, si imprudemment ouverte, la Montagne, le parti extrémiste des Danton, des Robespierre et

des Marat, le parti de la violence et de la terreur, va s'élancer à son tour et dépasser la Gironde hésitante.

La destitution de Louis XVI ne suffit plus : il faut sa condamnation à mort.

Ici, Charlotte Corday se refuse à suivre les révolutionnaires ; elle s'arrête, elle s'indigne, se révolte et se lamente. Et voici la lettre, toute vibrante d'horreur, de désespoir et d'indignation qu'elle écrit à une amie, le 28 janvier 1793, sept jours après la mort de Louis XVI :

« Vous savez l'affreuse nouvelle, ma bonne Rose. Votre cœur, comme mon cœur, en a tressailli d'indignation. Voilà donc notre pauvre France livrée aux misérables qui nous ont déjà fait tant de mal...

Je frémis d'horreur et d'indignation. Tout ce qu'on peut rêver d'affreux se trouve dans l'avenir que nous préparant de tels événements. Il est bien manifeste que rien de plus malheureux ne pouvait nous arriver.

J'en suis presque réduite à envier le sort de ceux de nos parents qui ont quitté le sol de la patrie, tant je désespère pour nous de voir révenir cette tranquillité que j'avais espérée, il n'y pas encore longtemps.

Tous ces hommes qui devaient nous donner la liberté l'ont assassinée : ce ne sont que des bourreaux. Pleurons sur le sort de notre pauvre France....

.....

Nous sommes ici en proie aux brigands. Nous en voyons de toutes les couleurs. Ils ne laissent personne tranquille ; ça en serait à prendre cette République en horreur, si on ne

l'assassinat, aussi difforme et hideux au physique qu'au moral, et qui avait réussi, enfin, à forcer l'attention par son abjection même, qui était devenu le porte-parole et le chef d'une bande redoutable, bientôt l'idole écoutée de toute une populace déchaînée, et qui s'était finalement élevé, à la stupeur des honnêtes gens, au rang de législateur et de représentant du peuple français !

Personne à la Convention, même parmi les plus zélés de son parti, n'osait ouvertement soutenir ses idées, ni se prononcer pour lui.

Mais il avait été élu cependant : insondables mystères du suffrage universel ! Il avait été élu, il siégeait au sommet de la Montagne, il y donnait le ton et, qu'on le voulût ou non, il était devenu une puissance et même la plus redoutable puissance du jour.

Son journal : *L'Ami du Peuple*, longtemps rédigé et imprimé clandestinement dans des antres obscurs, excitait chaque jour le peuple à la violence et lui désignait des victimes.

Il discréditait ses adversaires par les accusations les plus grossières, voire les plus absurdes ; il dénonçait et il calomnait, il injurait et il diffamait sans relâche. On en riait d'abord, et puis on était bien forcé de le prendre au sérieux, lorsque, bientôt, une nouvelle victime, tombée sous ses coups répétés, était venue grossir le nombre de celles qu'il avait déjà faites.

Les Girondins avaient eu le grand tort de ne pas vouloir d'abord se rendre à l'évidence.

En trop honnêtes gens qu'ils étaient, ils s'étaient longtemps

refusés à croire à la puissance du mal, parce qu'ils n'en éprouvaient point sur eux-mêmes les effets.

Marat, pour eux, n'était et ne pouvait être qu'une sorte de bouffon de la démocratie, bouffonodieux et ridicule, sans doute, avec sa monomanie de la guillotine, mais bouffon sans importance et auquel il ne convenait pas d'en attacher.

Malheureusement, on ne supprime pas la cause du mal en se refusant à la voir.

Lorsque Vergniaud, l'un des plus éloquents Girondins, avait crié à Marat qui vitupérait à la

tribune : « Donnez un verre de sang à ce cannibale : il a soif ! », il croyait avoir assez fait pour le discréditer et le ridiculiser.

Mais une apostrophe méprisante ne saurait museler un fauve en quête de nouvelles victimes.



LE CONVENTIONNEL BARBAROUX
(d'après Baudran.)

Et, le lendemain, Marat répondait en faisant désigner quelques têtes de plus pour la guillotine !

Ponsard, dans sa tragédie de *Charlotte Corday*, a éloquemment exprimé, dans un dialogue entre Barbaroux et Charlotte, l'inférieure puissance de Marat et de son journal, *L'Ami du Peuple* :

BARBAROUX

Puis, un journal paraît qu'on lit en frémissant,
Qui sort de dessous terre et demande du sang.

CHARLOTTE

Dieu puissant ! C'est un fou ?

BARBAROUX

C'est un fou ; mais, madame,
C'est un fou qui s'adresse aux passions en flamme !
On l'a hué, flétri, bafoué, confondu ;
À chaque flétrissure, un crime a répondu.
Vainement les soufflets sont tombés sur sa joue.
Le crime allait croissant : le sang lavait la boue.
Ceux qui l'ont offensé sont tous morts ou proscrits,
Et l'épouvante, enfin, l'a sauvé du mépris !

Et, en effet, par la lâcheté des uns, par l'indifférence, la nonchalance ou le scepticisme des autres, par la complicité de tous les éléments troubles et interlopes que peut compter la lie d'une population en état d'insurrection continuelle, la puissance de Marat va sans cesse croissant.

Lorsque, enfin, les Girondins s'émeuvent, il est trop tard, le mal a fait de tels progrès que Marat est invulnérable.

Alors qu'il eût suffi, quelques mois plus tôt, d'un geste pour jeter à terre ce hideux fantoche et l'écraser, c'est une véritable lutte qu'il faut maintenant entreprendre contre lui, et une lutte mortelle où le moins scrupuleux des deux adversaires aura forcément le dessus.

Les Girondins allaient l'apprendre à leurs dépens. Le 26 février 1793, une émeute des plus violentes avait eu lieu dans Paris. Des boutiques nombreuses, des magasins avaient été mis au pillage, des incendies avaient été allumés, le sang avait coulé.

Un Girondin s'avisa qu'il y avait une étroite corrélation entre cette émeute, ces pillages et les excitations systématiques de *L'Ami du Peuple*.

Cette corrélation, il la prenait justement, ce jour-là, sur le fait ; le dernier numéro de *L'Ami du Peuple* engageait, en termes formels, les Parisiens à piller les boutiques et à égorger ou pendre les commerçants, pour protester contre la cherté de la vie.

Le Girondin monta à la tribune, tenant à la main la feuille provocatrice, et il s'écria, dans un beau mouvement d'éloquence :

« C'est vainement que nous cherchons loin d'ici les provocateurs des désordres qui nous indignent ! Celui qui les a commandés, celui qui donne le signal de la guerre civile est au milieu de nous : le voilà ! »

Et, de son doigt tendu, il désignait le hideux Marat. Celui-ci ne se laissa pas démonter par cette apostrophe. Il bondit à la tribune et vociféra, d'une voix qu'étranglait la fureur :

« Une horde qui a voulu sauver le tyran, une horde qui

veut aujourd'hui la contre-révolution, une horde qui me poursuit parce que je la découvre, demande à grands cris le décret d'accusation contre moi ! ».

Puis, après ce préambule de contre-offensive vigoureuse, il protesta de son dévouement passionné à la République et aux idées révolutionnaires, traita les Girondins de « factieux », ce qui était alors l'injure parlementaire la plus redoutable, et réussit ainsi à gagner la fin de la séance sans que le décret d'accusation eût pu être voté.

Le lendemain, il est vrai, les Girondins revinrent à la charge et, après une séance horrible, parvinrent enfin à enlever le vote du décret d'accusation contre Marat, au milieu d'un tumulte affreux causé par les cris de rage de la Montagne soutenue par les hurlements et les trépignements des tribunes, soigneusement remplies de toute la clique révolutionnaire.

Victoire à la Pyrrhus, hélas ! que ce triomphe tardif, difficile et éphémère de la Gironde, dont ce devait être le dernier et inutile succès.

Le Tribunal révolutionnaire devant lequel devait comparaître Marat était dû à l'initiative de Danton, de Robespierre et de la Montagne, et il était composé presque uniquement de leurs créatures.

Marat allait, par conséquent, se trouver là devant des partisans zélés, des amis entièrement acquis à ses idées et dévoués à son parti.

C'était donc, de la part de la Gironde, d'une maladresse

insigne que de le déferer à une juridiction qui l'assurait, d'avance, de l'impunité, qui lui donnait figure de martyr et de persécuté, et d'où il ne pouvait finalement sortir que grandi par un acquittement triomphal et rendu plus redoutable encore par un accroissement de sa popularité.

C'est ce qui ne manqua pas de se produire. Le 24 avril 1793, Marat comparut devant le Tribunal révolutionnaire, et, tout de suite, se posa en victime politique.

« Citoyens, s'écria-t-il en s'adressant aux jurés, ce n'est pas un coupable qui paraît devant vous : c'est l'apôtre et le martyr de la liberté ! Ce n'est qu'un groupe de factieux et d'intrigants qui a porté un décret d'accusation contre moi ! ».

Ce groupe de factieux, c'était, tout de même, — il négligeait de le dire, — la grande majorité de la Convention.

Mais les apôtres et les martyrs de la liberté, de l'espèce de Marat, entendent qu'on ne s'incline devant la loi de la majorité que lorsqu'elle leur est favorable.

Tout le procès fut une ridicule parodie de justice qui ne respectait même pas les apparences. Il se termina par un acquittement triomphal, aux applaudissements de la salle, composée tout exprès de partisans zélés. Ceux-ci, débordants d'enthousiasme, se précipitèrent sur Marat, l'enlevèrent à son banc d'accusé, le couronnèrent de feuillages tressés, et, en cortège, le portant en triomphe sur leurs épaules, descendirent le grand escalier du Palais de Justice, aux cris répétés de : « Vive Marat ! Vive l'ami du peuple ! ». C'est ainsi qu'il fit sa rentrée à la Convention, porté sur les épaules d'une foule en délire.

Aussitôt, il monte à la tribune, et, sans même ôter sa couronne de lauriers, apostrophe l'Assemblée en ces termes :

« Législateurs du peuple français, je vous présente un citoyen qui, inculpé, vient d'être complètement justifié : il vous offre un cœur pur ! Il continuera à défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme et la liberté du peuple ! ».

Des hurlements d'enthousiasme accueillent ces paroles, on agite frénétiquement des bonnets rouges au-dessus des têtes exaltées, on applaudit, on crie : « Vive Marat ! ». C'est une ovation indescriptible.

Muets à leurs bancs, les Girondins pouvaient mesurer là toute l'étendue de leurs fautes, toutes les conséquences de leur première et trop longue inertie, toute la maladresse désastreuse de leur offensive tardive et trop platonique.

Marat sortait de là grandi et donnant l'impression d'être désormais invulnérable.

Quelques semaines plus tard, c'était la revanche terrible de la Montagne. C'était le 31 mai et le 2 juin, où la Convention, cernée, assiégée par deux ou trois mille émeutiers, sous les ordres d'Henriot, toutes ses issues gardées, devait, sous la menace de quatre-vingts canons braqués contre elle, au son du tocsin et de la générale, voter un décret d'arrestation contre les trente-deux Girondins proscrits.

Voilà quelle était la riposte foudroyante du parti de Marat. Voilà comment les apôtres et les martyrs de la liberté s'embarrassaient de légalité et respectaient la liberté du vote, dès lors qu'ils se sentaient les plus forts.

Voilà par quel procédé ils répondaient à la Gironde qui



LE TRIOMPHE DE MARAT.
Par Boilly (Musée de Lille).

avait eu la candeur naïve de leur laisser les mains libres, lorsqu'elle avait été, si longtemps, en mesure de les réduire à l'impuissance.

Ce coup d'Etat, ce coup de force, par lequel tout ce que la commune de Paris comptait de pire, s'arrogeait le droit de dicter seul la loi en France et décrétait l'arrestation des trente-deux députés les plus justement estimés, causa partout en province la plus vive émotion.

Soixante-dix départements protestèrent. Bordeaux, Lyon, Marseille se soulevèrent. Des insurrections éclatèrent un peu partout dans les départements ; mais, sans cohésion entre elles, elles furent aussitôt l'objet d'une impitoyable et sanglante répression.

Hassenfratz, un des meneurs de la Commune, n'avait-il pas dit, cyniquement, à la veille du 31 mai :

« Ne craignez rien des départements, je les connais : avec un peu de terreur et des instructions, nous tournerons les esprits à notre gré ».

Et cela se passa, en effet, comme il avait été prédit. La guillotine, énergiquement appliquée, est, hélas ! un moyen de convaincre qui fait taire la contradiction la plus résolue.

Du moins, ce procédé révolte-t-il les âmes généreuses pour qui la liberté n'est pas seulement un grand mot de réunion publique.

Charlotte Corday suivait, en frémissant d'une noble indignation, les progrès de la Montagne, obnubilant peu à peu le pur éclat de la Gironde.

Le coup d'audace du 2 juin, le décret d'arrestation arraché par force à la Convention contre ses chers Girondins, achevèrent de la mettre hors d'elle-même.

L'émotion était d'autant plus vive à Caen, que dix-huit députés proscrits venaient d'y arriver pour chercher un refuge et se mettre à la tête de l'insurrection normande.

Il y avait là, notamment, le jeune et célèbre Barbaroux, beau comme Antinoüs, et dont l'éloquence ardente de Marseillais entraînait tous les cœurs.

Il y avait Pétion, l'ex-maire de Paris, Louvet, Guadet, Salles, Lanjuinais : je ne nomme que les plus notoires.

Ces Girondins s'étaient réunis à l'Hôtel de l'Intendance où se trouvait un comité insurrectionnel et, là, ils tenaient conseil et prononçaient des discours enflammés sur les moyens d'intensifier et d'organiser l'insurrection normande.

C'est là que Charlotte Corday, qui brûlait de connaître ces fondateurs illustres de la République, se présenta, le 20 juin 1793, pour les voir et leur parler.

Elle avait pris comme prétexte une réclamation qu'avait formulée une ancienne amie à elle, M^{me} de Forbin, contre une suppression de pension, réclamation qu'elle voulait prier Barbaroux d'apostiller auprès du ministre de l'Intérieur.

Elle arrive donc à l'Intendance accompagnée d'un vieux domestique et fait demander une audience à Barbaroux.

Celui-ci la reçoit aussitôt et promet, en bon député, de s'intéresser à l'affaire, l'invitant à revenir lui parler quelques jours plus tard.

A l'entrevue suivante, il ne put rien lui apprendre de nouveau, n'ayant pas encore obtenu de réponse à la lettre qu'il avait écrite. Elle revint d'autres fois encore, sans obtenir satisfaction.

Bref, après quelques entrevues, comme la solution n'avancait décidément pas, Charlotte Corday proposa d'aller à Paris voir, elle-même, le ministre de l'Intérieur.

Il est certain, elle l'a elle-même reconnu, qu'à ce moment déjà, sa décision était prise de tuer Marat et que l'affaire de M^{me} de Forbin n'était que le prétexte de son voyage à Paris.

C'est qu'en quelques jours, au contact des Girondins, sa haine de Marat s'était encore accrue ; la nécessité d'abattre le monstre, invulnérable par des moyens légaux, s'était peu à peu imposée à elle.

Elle avait appris des Girondins que Marat, toujours assoiffé de nouvelles tueries, avait récemment fixé à 260.000 têtes le nombre de nouvelles victimes à envoyer à la guillotine, « pour assurer, disait-il, la tranquillité publique ».

Son âme se révoltait à cette idée. N'était-ce point de la légitime défense des innocents menacés que de mettre ce fauve hors d'état de nuire ?

Elle avait entendu Barbaroux s'écrier, un jour :

« Sans une nouvelle Jeanne d'Arc, sans quelque libératrice envoyée du Ciel, sans un miracle inattendu, c'en est fait de la France ! ».

Et, sans doute, le député marseillais n'avait-il attaché à cette phrase aucune signification précise. C'était là, dans sa bouche, une heureuse, mais banale formule oratoire.

Elle n'en avait pas moins vivement frappé l'esprit de

Charlotte Corday, sans doute parce qu'elle y précisait des pensées encore informulées.

« Une nouvelle Jeanne d'Arc ! » Une libératrice qui sauverait la France de la tyrannie odieuse !

Pourquoi ne serait-ce pas elle ?

N'est-elle pas poussée par le même ardent amour de la patrie ? Comme la vierge lorraine, n'est-elle pas prête, s'il le faut, à sacrifier sa vie au salut de la France meurtrie ?

A dater de ce moment, cette idée s'impose à elle, l'obsède et la poursuit. Elle y pense sans cesse et, chaque jour, elle lui paraît moins irréalisable.

Le 7 juillet, un dimanche, elle assiste à un enrôlement de volontaires qui doivent aller grossir l'armée fédéraliste du général Wimpffen, pour combattre les armées révolutionnaires.

Dix-sept jeunes gens se présentent pour s'engager dans les rangs contre-révolutionnaires, et Charlotte Corday songe, en les voyant, qu'une main de femme suffirait pour délivrer la France de Marat, pourvu qu'elle fût guidée par une âme résolue, un cœur qui ne tremble pas.

La lâcheté universelle qu'elle constate autour d'elle, l'écoeure et fortifie encore sa résolution.

L'apathie de ses concitoyens l'indigne et la révolte. Elle pourrait noter, à Caen, comme le notait, à la même date à Amiens, un clairvoyant témoin de la Révolution :

« Ici, le peuple continue à murmurer en secret et à se soumettre en public. On attend tout de l'énergie des autres !

on n'en a pas soi-même ! On accumule dans son cœur des mécontentements qu'on est obligé de cacher ! »

Eh bien ! non, il ne sera pas dit qu'elle, Charlotte Corday, aura manqué d'énergie. Et comme Pétion, qui l'observe avec quelque ironie, paraît douter de l'énergie de « la belle aristocrate venue voir des républicains », elle lui a fait cette fière réponse :

« Vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, citoyen Pétion ! Un jour, vous saurez qui je suis ! »

Le 9 juillet, elle annonce son départ à M^{me} de Bretteville. En même temps, elle écrit à son père cette touchante lettre d'adieux :

« Je vous dois obéissance, mon cher papa ; cependant, je pars sans votre permission. Je pars sans vous voir, parce que j'en aurais trop de douleur. Je vais en Angleterre, parce que je ne crois pas qu'on puisse vivre en France heureux et tranquille de bien longtemps. En partant, je mets cette lettre à la poste pour vous, et, quand vous la recevrez, je ne serai plus en ce pays. Le ciel nous refuse le bonheur de vivre ensemble, comme il nous en a refusé d'autres.

Il sera peut-être plus clément pour notre patrie. Adieu, mon cher papa ! Embrassez ma sœur pour moi et ne m'oubliez pas.

9 juillet.

CORDAY ».

Elle possède, depuis le 9 avril, un passeport pour Argentan. Elle l'a fait viser le 23 avril pour pouvoir aller à Paris.

Elle a, depuis l'avant-veille, une lettre d'introduction

de Barbaroux auprès de son ami, le député Lauze-Deperret.

Elle a fait ses adieux aux quelques personnes qu'elle connaît encore à Caen. L'une d'elles l'a entendue murmurer, comme se parlant à elle-même !

— Non ! Il ne sera pas dit qu'un Marat a régné sur la France !

Le 9 juillet, à deux heures de l'après-midi, Charlotte Corday monte dans la diligence qui, trois fois par semaine, faisait le service de Caen à Paris.

Elle a raconté elle-même tous les menus incidents de son voyage dans la célèbre lettre que, de sa prison, en attendant l'heure de l'exécution, elle écrivit à Barbaroux.

Le jeudi, 11 juillet, elle arrivait à Paris et descendait à l'Hôtel de la Providence, 19, rue des Vieux-Augustins.

De là, elle se fit indiquer la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où habitait le député Lauze-Deperret, et se présenta une première fois à son domicile, sans l'y trouver.

Elle revint à l'heure du dîner, vit le député et lui remit la lettre de Barbaroux. Il la lut et prit rendez-vous avec Charlotte Corday pour la matinée du lendemain, afin de l'accompagner au ministère de l'Intérieur.

Au ministère, le ministre Garat ne put les recevoir et leur fit dire de repasser dans la soirée.

Ils ne devaient d'ailleurs pas y retourner, car, dans l'après-midi, les scellés furent mis chez Deperret, comme suspect, et il persuada aisément Charlotte Corday que, dans ces conditions, sa recommandation auprès du ministre ne pourrait qu'être plus nuisible, qu'utile.

Restée seule dans la soirée du 12 juillet, Charlotte s'occupa à écrire une sorte de proclamation qu'on trouva sur elle après le crime, et qui portait comme titre : « Adresse aux Français, amis des lois et de la paix ».

En voici les principaux passages :

« Jusqu'à quand, ô malheureux Français ! vous plairez-vous dans le trouble et les divisions ? Assez et trop longtemps des factieux et des scélérats ont mis l'intérêt de leur ambition à la place de l'intérêt général. Pourquoi, ô infortunées victimes de leur fureur ! pourquoi vous égorger, vous anéantir vous-mêmes pour établir l'édifice de leur tyrannie sur les ruines de la France désolée ?...

Les factions éclatent de toutes parts : la Montagne triomphe par le crime et par l'oppression ; quelques monstres abreuvés de notre sang conduisent ces détestables complots et nous mènent au précipice par mille chemins divers...

Français ! Vous connaissez vos ennemis. Levez-vous ! Marchez ! Que la Montagne, anéantie, ne laisse plus que des frères et des amis.

O France ! ton repos dépend de l'exécution de la loi. Je n'y porte point atteinte en tuant Marat ; condamné par l'univers, il est hors la loi. Quel tribunal me jugera ?

Si je suis coupable, Alcide l'était donc lorsqu'il détruisait les monstres ? Mais en rencontra-t-il de si odieux ?...

O ma Patrie ! tes infortunes déchirent mon cœur. Je ne puis t'offrir que ma vie et je rends grâce au ciel de la liberté que j'ai d'en disposer. Personne ne perdra par ma mort. Je veux que mon dernier soupir soit utile à mes concitoyens, que ma tête, portée dans Paris, soit un signe de ralliement

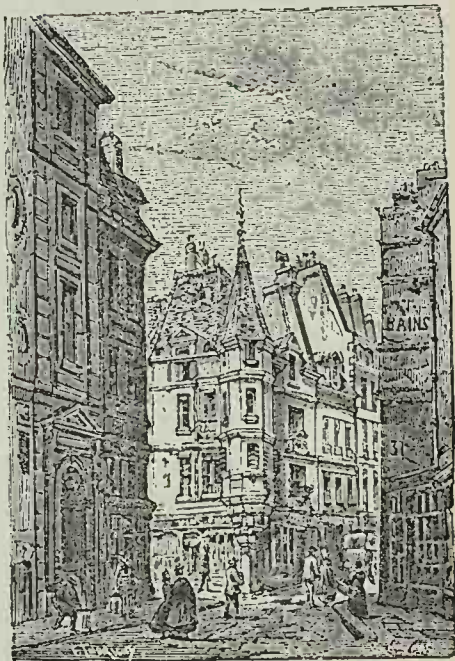
pour tous les amis des lois ; que la Montagne chancelante voie sa perte écrite avec mon sang ; que je sois leur dernière victime et que l'univers vengé déclare que j'ai bien mérité de l'humanité.

Si je ne réussis pas dans mon entreprise, Français, je vous ai montré le chemin : vous connaissez vos ennemis. Levez-vous ! Marchez, et frappez ».

Le lendemain 13 juillet, à six heures du matin, Charlotte Corday quitta l'Hôtel de la Providence et alla se promener dans les jardins du

Palais-Royal, encore déserts à cette heure matinale, sans doute pour tromper l'agitation de son âme qui ne lui permettait pas de rester en repos.

A huit heures, elle entra chez un coutelier qui venait d'ouvrir sa boutique et, pour quarante sols, acheta un grand cou-



MAISON DE MARAT
18, rue de l'École-de-Médecine, à Paris
(anciennement 30, rue des Cordeliers).

teau de cuisine avec une gaine « façon chagrin » et le cacha sous son fichu.

Puis, elle demanda à un cocher de fiacre l'adresse de Marat et la nota sur une petite feuille de papier, tandis qu'elle prenait place dans le fiacre qui devait l'y conduire.

Elle arriva entre neuf et dix heures, rue des Cordeliers, numéro 30, où habitait le farouche tribun.

La concierge, Marie-Barbe Pain, à qui elle s'adressa pour connaître l'étage, lui répondit que « c'était au premier sur le devant, mais que Marat, malade, avait donné l'ordre de ne laisser monter personne ».

Charlotte Corday n'insista pas et se retira.

Mais, une heure plus tard, elle revenait et, cette fois, montait directement sans rien demander à la concierge.

C'est Simonne Evrard, la femme avec qui Marat vivait maritalement, qui lui répondit que l'ordre avait été donné de ne recevoir personne. Charlotte insista, cette fois. Elle avait, disait-elle, des choses très intéressantes et très pressées à révéler à Marat. Quand pourrait-elle revenir ? Toute insistance fut inutile, Simonne Evrard resta inébranlable. Charlotte se décida donc à regagner son hôtel et, de là, elle écrivit ce mot qu'elle fit porter à Marat, par la petite poste :

« Je viens de Caen. Votre amour pour la patrie doit vous faire désirer de connaître les complots qu'on y médite ? J'attends votre réponse ».

Comme, à sept heures du soir, la réponse n'était pas venue, Charlotte résolut de retourner une troisième fois, rue des Cordeliers.

Elle avait mis une robe claire à fond blanc et, sur ses

épaules, un fichu rose. Elle était coiffée à la mode du temps : d'un chapeau haut de forme, avec cocarde noire et trois rubans verts.

C'est la concierge Marie-Barbe Pain qui vint lui ouvrir la porte de l'appartement de Marat. Simonne Evrard survint à son tour et renouvela le refus du matin. Une discussion assez vive s'engagea avec Charlotte, qui cherchait à la persuader de la laisser passer.

A ce moment, Marat, qui était dans son bain, entendit le bruit de la discussion, s'enquit de ce que c'était et donna l'ordre de laisser entrer Charlotte.

Le terrible « ami du peuple » passait ses journées dans sa baignoire. Il souffrait, en effet, d'une sorte d'eczéma généralisé qui lui causait d'atroces démangeaisons, et il ne retrouvait un peu de calme et de bien-être que dans l'eau. Il y vivait donc et y travaillait, écrivant ses articles incendiaires sur une planche posée en travers de sa baignoire.

Charlotte Corday entra délibérément dans la salle de bain étroite et longue, mal éclairée par une unique petite fenêtre donnant sur la cour, et qui laissait filtrer un jour verdâtre.

Elle s'assit sur une chaise auprès de la baignoire, tandis que Marat la pressait de révéler ce qui se passait à Caen.

Tout en l'écoutant, il prenait des notes sur les noms des dix-huit Girondins réfugiés, sur leurs occupations, sur les forces insurrectionnelles dont ils pouvaient disposer. Charlotte s'était levée et répondait à ses questions. Quand il en sut assez, il conclut simplement :

— C'est bien ! Je les ferai guillotiner !

Charlotte Corday n'attendait, sans doute, que cette parole

où elle retrouvait et où se dépeignait tout entier le sanguinaire Marat qu'elle avait imaginé et pressenti.

Ce fut le signal de sa mort. Tirant le couteau qu'elle tenait dissimulé sous son fichu, d'un seul coup, avec une violence inouïe, elle le plongea, jusqu'au manche, dans la poitrine nue de Marat.

— A moi, chère amie ! A moi ! eut-il encore la force de crier dans un dernier râle, tandis que, déjà, sa tête retombait inerte et qu'un énorme jet de sang jaillissait de sa blessure et inondait le carrelage de la pièce.

L'aorte avait été atteinte ; la mort presque instantanée. Mais le cri d'appel avait été entendu.

¶ Simonne Evrard accourut, suivie de la concierge et d'un commissionnaire, nommé Laurent Bas, qui remplissait les fonctions de plieur et de porteur de journaux.

Tandis que Simonne s'efforçait de ranimer Marat, Laurent Bas, avec brutalité, terrassait Charlotte Corday, en lui assénant sur la tête un coup violent avec une chaise, puis la frappait, à terre, à coups de poing répétés.

La concierge, elle, ameutait le quartier par ses cris et ses appels à la garde.

Des voisins accoururent. En quelques instants, l'appartement fut plein. Un dentiste arriva, qui fit un premier pansement et transporta Marat sur son lit. Un chirurgien survint qu'on avait été chercher. Mais il ne put que constater la mort, tandis que le poste de la garde nationale, assisté du Commissaire de police Guellard, se saisissait de Charlotte Corday et faisait procéder, séance tenante, à un premier interrogatoire dans le salon de Marat.



CHARLOTTE CORDAY
Tableau de Paul Baudry (Musée de Nantes).

Entre temps, les députés montagnards Chabot, Legendre et Drouet étaient arrivés chez Marat et prenaient part à la fin de l'interrogatoire.

Charlotte y fit preuve du calme le plus étonnant et d'une présence d'esprit toujours en éveil pour faire rectifier celles de ses réponses qui n'avaient pas été exactement consignées.

A un moment donné, le commissaire de police ayant fait l'inventaire des objets trouvés sur elle, elle vit le député Chabot, ancien capucin défroqué, mettre la main sur sa montre. Elle lui dit aussitôt, avec un sourire railleur :

— Oubliez-vous que les capucins ont fait vœu de pauvreté ?

Elle eut aussi des phrases frappées comme des médailles, des mots vraiment cornéliens. C'est ainsi qu'elle répondit, comme on s'étonnait qu'elle eût, du premier coup, transpercé Marat droit au cœur :

— L'indignation qui soulevait le mien m'en indiquait la route.

A l'issue de ce premier interrogatoire, on l'emmena à la prison de l'Abbaye, célèbre déjà pour avoir abrité Brissot et M^{me} Roland. A minuit, on la ramena au domicile de Marat pour la confronter au cadavre. A la vue de ce mort sanglant, elle eut un frisson d'horreur et murmura :

— Eh bien ! oui, c'est moi qui l'ai tué !

Le lendemain, les gazettes étaient pleines du récit de cet assassinat. L'émotion était très vive dans Paris. On croyait au prélude d'un mouvement contre-révolutionnaire de grande envergure.

On disait que Danton et Robespierre étaient menacés du sort de Marat ; qu'il fallait y voir la main de la Gironde dont Charlotte n'eût fait qu'exécuter les suggestions. On parlait aussi d'un complot royaliste. Bref, un vent de terreur soufflait sur la Montagne et achevait de faire divaguer quelques cerveaux déjà fort exaltés naturellement.

Les séances des 14 et 15 juillet, à la Convention, s'en ressentirent. Elles furent d'une violence, d'une agitation et d'une incohérence extrêmes.

Les uns déclaraient que la mort était trop douce pour Charlotte Corday, et qu'il fallait la faire périr dans des supplices horribles « pour lui apprendre le prix de la vie humaine ».

D'autres entreprenaient un panégyrique délirant de l'Ami du Peuple, le « Caton français », martyr de la liberté.

Beaucoup de députés s'imaginaient l'avoir échappé belle. Une femme inconnue, disaient-ils, et qui ne pouvait être que Charlotte Corday venue pour les assassiner, s'était présentée la veille à leur domicile.

L'insupportable Chabot, plein d'importance, faisait son rapport. Il y découvrait des traîtres et des complots à chaque pas.

D'après lui, Deperret devait être inculpé comme complice de Charlotte, et l'ex-évêque Fauchet également, car on prétendait l'avoir vu, avec elle, aux tribunes de la Convention.

Les députés visés prétendaient alors s'expliquer et se justifier à la tribune. Et c'étaient des cris, des interruptions, des protestations, des dénégations, des accusations et des diversions qui s'entre-croisaient dans la plus burlesque incohérence et sans que la vérité y trouvât son compte.

Drouet termina, sur le mode grandiloquent, le rapport commencé par Chabot.

Finalement, la Convention vota le renvoi de l'assassin de Marat et de ses complices devant le tribunal révolutionnaire.

L'infortuné Deperret se vit décrété d'accusation. Et Fauchet fut, lui aussi, envoyé en prison à l'Abbaye.

Un crédit de quinze cents livres fut voté pour embaumer le cœur de Marat. La commune de Paris avait émis un vœu pour que le cadavre fût exposé sur un lit d'apparat, sur la place du Théâtre-Français.

Puis, ce projet fut modifié, et Marat fut exposé dans l'ancienne église des Cordeliers, sur un lit triomphal entouré de cyprès et placé sur une estrade de quarante pieds de haut.

Il y eut des cérémonies d'un burlesque macabre, lors de la translation, au Club des Cordeliers, du cœur de Marat enfermé précieusement dans une urne d'agate enrichie de pierres précieuses. Robespierre et la Montagne marchaient en tête du cortège. Le cœur, dans son urne, fut suspendu à la voûte de la salle du Club des Cordeliers. Des stances furent déclamées, où l'on comparait le cœur de Marat au cœur de Jésus. Un orateur s'écria pathétiquement :

« Restes précieux d'un dieu, serons-nous parjures à tes mânes ? Réveillez-vous, Cordeliers ! Courons venger Marat ! Courons essuyer les larmes de la France ! »

Finalement, en attendant son transfert au Panthéon, il fut inhumé dans le jardin des Cordeliers, avec cette épitaphe gravée sur une pyramide : « Ici repose Marat, l'Ami du

Peuple, assassiné par les ennemis du peuple, le 13 juillet 1793 ».

Charlotte Corday, pendant ce temps, était tenue dans une surveillance étroite, à la prison de l'Abbaye où elle occupait, sous la garde permanente, jour et nuit, de deux gendarmes (ce qui ne lui plaisait guère, et ce contre quoi elle protesta vainement), la cellule même qu'avaient occupée précédemment Brissot et M^{me} Roland.

Fouquier-Tinville, cependant, le terrible accusateur public, mettait tout en œuvre pour que le procès fût mené avec une rapidité et une rigueur exemplaires. Charlotte ne se faisait aucune illusion sur son sort, mais elle paraissait s'en inquiéter fort peu et mettait à profit les loisirs de sa captivité pour écrire.

Elle adressa à Barbaroux une longue lettre dont le ton spirituel et presque enjoué, par instants, surprend et émeut chez cette jeune fille, qui sait n'avoir plus que quelques heures à vivre.

Voici quelques passages de cette lettre fameuse. Elle est datée : « Aux prisons de l'Abbaye, dans la ci-devant chambre de Brissot, le deuxième jour de la préparation de la paix ».

« Vous avez désiré, citoyen, le détail de mon voyage. Je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote. J'étais avec de bons montagnards que je laissai parler tout leur content, et leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréables, ne servirent pas peu à m'endormir. Je ne me réveillai pour ainsi dire qu'à Paris. Un de nos voyageurs, qui aime sans doute les femmes dormantes, me prit pour la fille d'un

de ses anciens amis, me supposa une fortune que je n'ai pas, me donna un nom que je n'avais jamais entendu et, enfin, m'offrit sa fortune et sa main. Quand je fus ennuyée de son propos :

— Nous jouons parfaitement la comédie, lui dis-je ; il est malheureux avec autant de talent de n'avoir point de spectateurs : je vais chercher nos compagnons de voyage pour qu'ils prennent leur part de divertissement.

Je le laissai de bien mauvaise humeur. »

Et, plus loin :

« Le croiriez-vous, Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignorait mon existence.

Mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme. Pardon, ô humains ! ce mot déshonore votre espèce : c'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu et la guerre civile.

Maintenant, vive la Paix ! Grâce au ciel, il n'était pas né Français. Quatre membres se trouvèrent à mon premier interrogatoire.

Chabot avait l'air d'un fou. Legendre voulait m'avoir vue le matin chez lui. Tous ceux qui me voyaient pour la première fois prétendaient me connaître de longtemps...

Qui sauve la patrie ne s'aperçoit point de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je la désire !

Voilà un grand préliminaire, sans cela nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours : le bonheur de mon pays fait le mien. Il n'est point de dévouement dont on ne retire plus de jouissance

qu'il n'en coûte à s'y décider... Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence ; mais il en est mille que j'aime encore plus que je ne le haïssais. Une imagination vive, un cœur sensible, promettent une vie orageuse. Je prie ceux qui me regretteraient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Élysées avec Brutus et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays, presque tout d'égoïsme. Quel triste peuple pour fonder une République !

Du moins, ce ne sera pas la Montagne qui règnera si l'on m'en croit. On m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui : j'ai trouvé cela fort bien pour le jour et fort mal pour la nuit. Je me suis plainte de cette indécence, le Comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention. Je crois que c'est de l'invention de Chabot. Il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir de pareilles idées...

C'est demain, à huit heures, que l'on me juge ; probablement, à midi, j'aurai vécu, pour parler le langage romain. J'ignore comme se passeront les derniers moments, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car, jusqu'à cet instant, je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'estimai jamais la vie que par l'utilité dont elle devait être.

J'espère que, demain, Deperret et Fauchet seront mis en liberté : on prétend que ce dernier m'a conduite à la Convention.

De quoi se mêle-t-il d'y conduire des femmes ? Comme député, il ne devait point être aux tribunes et, comme évêque,

il ne devait point être avec des femmes. Ainsi, c'est une petite incorrection ! Mais Deperret n'a aucun reproche à se faire...

Je vais écrire un mot à papa ; je ne dis rien à mes autres amis ; je ne leur demande qu'un prompt oubli : leur affliction déshonorerait ma mémoire.

Mardi, 16, à huit heures du soir ».

Cette remarquable lettre fut écrite en deux fois : commencée à l'Abbaye et terminée à la Conciergerie, où on l'avait transférée pour subir le long et minutieux interrogatoire de Fouquier-Tinville.

Après qu'elle l'eut terminée, elle adressa un mot au Comité de Sûreté générale pour demander la permission de se faire peindre. Et, en Normande malicieuse et adroite qu'elle savait être, elle ajoutait pour décider le Comité :

« Je voudrais laisser cette marque de mon souvenir à mes amis ; d'ailleurs, comme on chérit l'image des bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher celle des grands criminels, ce qui sert à perpétuer l'horreur de leurs crimes ».

Elle savait bien, en ce qui la concernait, que ce ne serait point de l'horreur qu'inspirerait son image, et que, tout au contraire, l'expression de virginale pureté de son visage de jeune fille et la noblesse de ses traits étaient la meilleure plaidoirie qui pût être faite en sa faveur.

Les Jacobins le savaient aussi, puisqu'ils prirent dès le début, et constamment, le soin de ne représenter Charlotte Corday que sous les traits hideux d'une mégère en furie, et

puisqu'ils n'osèrent même pas livrer à la publicité les lettres qu'elle avait laissées, ajoutant que « cette femme extraordinaire n'avait déjà inspiré que trop d'intérêt aux malveillants ».

Elle écrivit encore une dernière lettre à son père, une lettre d'excuse pour le chagrin qu'elle lui causait, et aussi d'adieux si touchants qu'elle serait à citer toute entière pour la noblesse des sentiments et la beauté simple du style.

Elle commençait en disant :

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission. »

Et elle rappelait, pour finir, ce beau vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Le 17 juillet, dès le matin, une foule immense se pressait aux portes du Palais de Justice pour assister au jugement de Charlotte Corday.

L'affluence était telle que, dès la première heure, il devint impossible d'entrer non seulement dans la salle de l'Égalité, où devait siéger le tribunal révolutionnaire, mais même dans le Palais, dont les escaliers extérieurs étaient noirs de monde.

Chacun voulait voir passer l'héroïne dont toute la France parlait depuis trois jours.

Lorsqu'elle parut enfin, accompagnée de quatre gendarmes, un murmure indéfinissable courut dans la foule.

Les feuilles révolutionnaires avaient annoncé une furie, une « aristocrate frémissante et superbe ». Et l'on ne voyait qu'une belle jeune fille, calme, gracieuse, dont le maintien

plein de noblesse et de simplicité causait un sentiment mal défini d'étonnement mêlé de respect.

Aussi, au lieu des clameurs de haine, de vengeance et de sang par lesquelles les farouches habitués de ce spectacle accueillaienent d'ordinaire les accusés, fût-ce un profond silence qui se fit soudain. Et le président commença l'interrogatoire d'identité de l'accusée :

Q. — Votre nom et vos prénoms ?

R. — Marie-Anne Charlotte de Corday, ci-devant d'Armont.

Q. — Votre âge ?

R. — Vingt-cinq ans moins trois mois.

Et les questions se poursuivirent, hachées de réponses fermes, nettes, assurées, précises, dont le ton semblait moins d'une coupable que d'une justicière.

Charlotte avait fait demander au député Doulcet de Pontécoulant, un ami, de se charger de sa défense.

Mais il ne reçut la lettre qu'après l'exécution de sa cliente. Si bien que le président, pour que l'accusée ne fût pas condamnée sans avoir eu l'assistance d'un avocat, désigna d'office, à l'audience même, pour présenter la défense de Charlotte Corday, M^e Chauveau-Lagarde, qui se trouvait là en spectateur.

L'interrogatoire d'identité terminé, le greffier Wolff lut l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville.

Puis, l'audition des nombreux témoins commença. La citoyenne Simonne Evrard fut introduite la première et tout en larmes, entreprit le récit de la journée du 13 juillet.

Comme elle s'attardait en ce récit, que des crises de

larmes la secouaient fréquemment et que son désespoir faisait peine à voir, Charlotte Corday, très émue, l'interrompit pour s'écrier :

— Tous ces détails sont inutiles : c'est moi qui l'ai tué.

Puis, le dialogue s'engagea avec le président, vif, serré,



CHARLOTTE CORDAY DEVANT SES JUGES
Tableau de Zuber-Bühler.

comme un jeu d'escrime, et souvent les réponses de l'accusée, frappées en formules saisissantes, arrachaient des clameurs involontaires de surprise et provoquaient des mouvements d'admiration dans le public.

Q. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat ?

R. — Ses crimes !

Q. — Qu'entendez-vous par ses crimes ?

R. — Les malheurs dont il a été cause depuis la Révolution, et ceux qu'il préparait encore à la France.

Q. — Qui vous a inspiré tant de haine contre Marat ?

R. — Je n'avais pas besoin de la haine des autres ; j'avais assez de la mienne.

Q. — En lui donnant la mort, qu'espérez-vous ?

R. — Rendre la paix à mon pays.

Q. — Croyez-vous donc avoir assassiné tous les Marat ?

R. — Non ! Mais celui-là mort, les autres auront peur, peut-être !

Le président lui demanda alors qui elle fréquentait à Caen, et, toujours dans l'espoir de trouver des ramifications permettant d'établir l'existence d'un complot, dont elle n'eût été que le bras, il lui posa cette question :

— Etait-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse, à Caen ?

A cette demande, Charlotte ne put réprimer un sourire moqueur et répondit avec une belle tranquillité :

— Je n'allais ni aux uns ni aux autres !

Puis, elle déclara encore :

« Je savais que Marat pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille, un scélérat pour sauver des innocents, une bête féroce pour donner le repos à mon pays. J'étais républicaine bien avant la Révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie. »

Q. — Qu'entendez-vous par énergie ?

R. — La résolution de ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté et savent se sacrifier pour leur patrie.

Q. — Ne vous êtes-vous point essayée d'avance avant de porter le coup à Marat ?

L'accusée, pour la première fois, perdit son calme ; elle bondit à cette question et s'écria avec une indignation assez comique :

— Le misérable ! Il me prend pour un assassin !

Q. — Il est cependant prouvé, par le rapport des gens de l'art, que, si vous eussiez porté le coup en long, au lieu de le porter en large, vous ne l'eussiez point tué.

R. — Je n'en sais rien ! J'ai frappé comme cela s'est trouvé. C'est le hasard.

On la confronta alors à Lauze-Deperret et Fauchet. Elle protesta avec véhémence qu'ils n'étaient point ses complices :

« Je ne connais Fauchet que de vue. Je le regarde comme un homme sans mœurs et sans principes, et je le méprise. Mais je ne souffrirai pas que l'innocence soit ici calomniée ou compromise à mon occasion ».

Le président donna enfin la parole à l'accusateur public, qui développa ses conclusions et réclama la tête de l'accusée.

Puis, ce fut le tour de Chauveau-Lagarde.

Le rôle de l'avocat était singulièrement difficile et périlleux devant le tribunal révolutionnaire. Que sa parole passât tant soit peu la banalité permise, qu'il parût prendre trop vivement fait et cause pour sa cliente, qu'il tentât d'excuser le crime, il s'exposait par cela seul à partager le sort de l'accusée et à risquer sa tête pour sauver celle de sa cliente.

Chauveau-Lagarde se tira aussi bien que possible de sa situation si délicate.

Il avait compris, dès le premier moment, la grande âme

de Charlotte Corday, la beauté de son sacrifice, l'inspiration cornélienne et, pour rien au monde, il n'eût voulu l'humilier, en plaidant la folie, comme on l'y engageait.

: D'autre part, tenter d'expliquer le crime en chargeant la mémoire de Marat de ses forfaits trop réels, il n'y fallait pas songer. Il se borna donc à prononcer les paroles suivantes, où chacun pouvait trouver ce qu'il désirait y voir :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle a commis ; elle en avoue avec sang-froid la longue préméditation ; elle en avoue les circonstances les plus affreuses ; en un mot, elle avoue tout et ne cherche pas même à se justifier. Voilà, citoyens jurés, sa défense entière !

Ce calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-même, qui n'annoncent aucun remords, et pour ainsi dire en présence de la mort même ; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature. Ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main. Et c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice. Je m'en rapporte à votre prudence. »

Le jury se retira pour délibérer et revint, bientôt après, avec un verdict emportant la condamnation à mort et la confiscation des biens.

La lecture du jugement se fit au milieu d'un silence mortel : tous les yeux s'étaient tournés vers l'accusée.

Mais Charlotte, impassible en apparence, écouta cette lecture sans que l'admirable sérénité de son beau visage en parût un seul instant altérée.



CHARLOTTE CORDAY
par Hauer (Musée de Versailles).

Puis, se tournant vers Chauveau-Lagarde, elle lui dit avec douceur :

« Monsieur, vous m'avez noblement défendue, d'une manière digne de vous et de moi. Ces messieurs me confisquent mes biens. Mais je veux vous donner un plus grand témoignage de reconnaissance : je vous prie de payer pour moi ce que je dois à la prison, et je compte sur votre générosité ».

Elle laissait des dettes s'élevant à trente-cinq francs environ. C'étaient les honoraires de l'avocat que de les acquitter à sa place. Et, certes, au cours de sa belle carrière, Chauveau-Lagarde n'en reçut-il jamais qui lui aient fait plus d'honneur, ni dont il ait pu concevoir plus de légitime fierté !

Tandis que la foule, immense et bruyante, se retirait lentement, Charlotte regagna sa prison.

Elle eut la surprise d'y recevoir la visite du peintre Hauer, élève de David, commandant de la garde nationale, qui avait commencé une esquisse d'elle pendant l'audience et qui avait obtenu la permission de la terminer à la Conciergerie.

Charlotte le remercia et, avec beaucoup de bonne grâce, garda la pose devant lui tant qu'il le désira, comme si ce n'eussent point été là les derniers instants de son existence.

Il avait à peine terminé son portrait, que le bourreau Samson vint procéder à la dernière toilette de la condamnée.

Il lui fit passer la chemise rouge révolutionnaire et lui lia les mains.

« Voilà la toilette de la mort, faite par des mains un peu rudes, dit-elle avec un beau sourire. Mais elle conduit à l'immortalité ! »

Une immense clameur s'éleva d'abord de la foule assemblée lorsque la charrette, qui l'emmenait à la place de la Révolution, franchit la porte de la Conciergerie.

Mais Charlotte Corday, debout, impassible et fière, semblait défier, de toute son attitude et de son clair et droit regard, les hurlements de mort de la meute assemblée.

Et il émanait d'elle une telle impression de noblesse, de calme et de sérénité, et comme un tel rayonnement d'innocence, que les clameurs s'arrêtèrent soudain à sa vue et firent place à une pitié émue devant tant de charmes et de jeunesse qui allaient devenir la proie de la guillotine.

A ce moment, un rayon de soleil perça les lourds nuages d'orage amoncelés dans le ciel, et vint nimbler d'une poussière d'or le char funèbre où se tenait Charlotte Corday.

Elle était si belle ainsi, debout dans la lumière de ce soir tragique de juillet, auréolée de l'or sombre de ses cheveux, avec cette chemise rouge qui rehaussait encore l'éclat de son teint et faisait mieux apparaître, par contraste, sa virginal pureté, que le député de Mayence, Adam Lux, qui la vit alors, conçut tout d'un coup pour elle un étrange, idéal et merveilleux amour, la suivit, fasciné, jusqu'au pied de l'échafaud, où elle mourut en Romaine et s'écria, dans l'exaltation de sa passion :

— Plus grande que Brutus !

Ce mot lui coûta la vie. Bientôt après, il fut, en effet, guillotiné à son tour pour s'être permis de glorifier une criminelle. Théophile Gautier a écrit qu'il monta sur l'échafaud enivré et joyeux comme sur un lit nuptial, en s'écriant :

— Je mourrai donc pour Charlotte Corday !

Il ne fut pas le seul. Le doux et suave poète André Chénier, qui avait dit de Charlotte, en chantant son courage admirable : « Seule, tu fus un homme ! » et lui avait dédié une ode célèbre, paya aussi de sa tête cette impardonnable inconséquence.

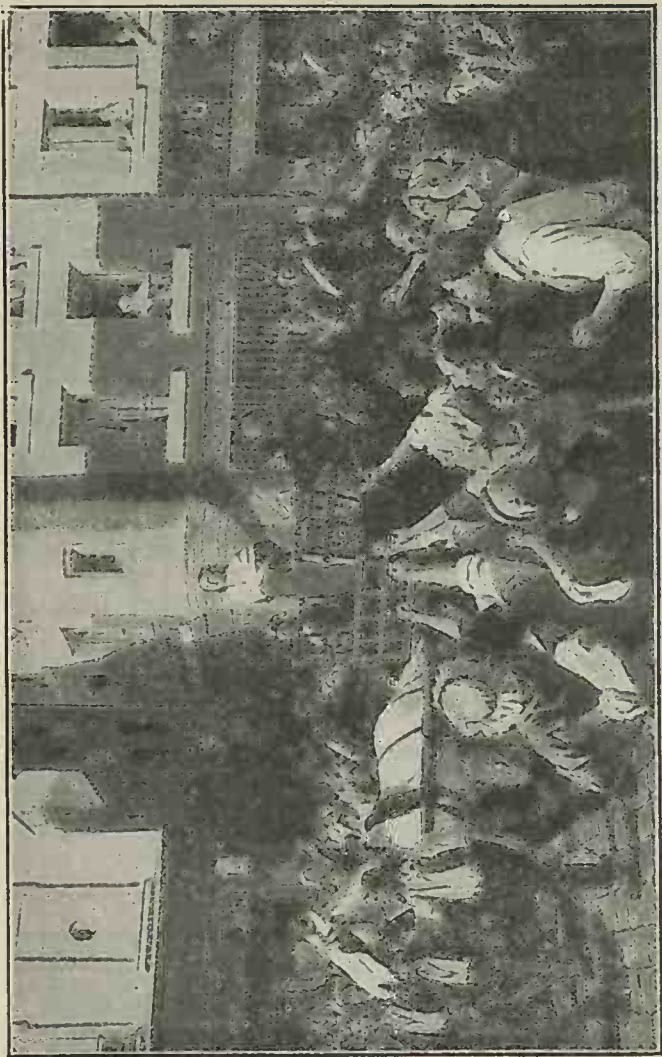
Enfin, Bougon-Langrais, l'aimable correspondant philosophique, politique et littéraire de Charlotte Corday, pour qui elle avait chargé Barbaroux d'une dernière pensée émue, Bougon-Langrais ne lui survécut que quelques mois. Il était, lui aussi, prédestiné à la guillotine fraternelle et égalitaire.

Le 5 janvier 1794, quelques instants avant son exécution, il écrivait à sa mère une lettre d'adieux où nous relevons ce passage :

« Que me reste-t-il à désirer si ce n'est de mourir ? Encore si, dans mes derniers instants, j'avais pu, comme ma chère Corday, m'endormir au sein d'une illusion douce et trompeuse et croire au retour prochain de l'ordre et de la paix dans ma patrie ! Mais non, j'emporte avec moi l'idée déchirante que le sang va couler à plus grands flots ! Oh ! Charlotte Corday ! Oh ! ma noble et généreuse amie ! toi dont le souvenir occupa sans cesse ma mémoire et mon cœur, attends-moi, je vais te rejoindre.

Le désir de te venger m'avait fait, jusqu'à ce jour, supporter l'existence. Je crois avoir assez satisfait à ce devoir sacré ; je meurs content et digne de toi ! ».

Ainsi, l'incomparable rayonnement de séduction et d'héroïsme qui avait attiré à Charlotte Corday, durant sa courte vie, des admirations si vives et des amitiés si fidèles, continuait



CHARLOTTE CORDAY CONDUITE AU SUPPLICE
Tableau d'Eugène Béruguier.

même après sa mort, à susciter, chez tous ceux qui l'avaient connue, le culte ardent de son souvenir.

Ce rayonnement merveilleux, c'est à peine s'il s'est affaibli, sous la cendre du temps, en parvenant jusqu'à nous.

Hormis la pure figure de Jeanne d'Arc, il n'est pas sans doute, dans toute notre Histoire, d'héroïne qui ait attiré plus de sympathies, ni suscité plus d'enthousiaste admiration que Charlotte Corday.

Et c'est qu'en effet, à plus d'un point de vue, ces deux figures peuvent être rapprochées. A plus d'un point de vue, la vierge lorraine, miraculeuse libératrice de la France envahie, et la vierge normande, vengeresse de la France opprimée par le plus abominable des tyrans, ont mérité d'être comparées l'une à l'autre.

C'est en ce sens que Jules Janin a appelé Charlotte Corday : « La Normande digne de Jeanne d'Arc ».

Le même amour sublime du pays les animait, en effet, toutes deux ; la même commisération pour les malheurs du temps faisait pareillement saigner leurs deux cœurs ; le même oubli d'elles-mêmes, le même héroïsme magnifique les portaient naturellement, l'une et l'autre, à l'ultime sacrifice de leur existence au bien public et à la paix.

Mais là s'arrête la ressemblance.

Et si le même mobile les fit agir, les moyens mis en œuvre ne furent pas les mêmes.

Car tandis que la naïve bergère de Domrémy, gardant intacte, en la simplicité de son âme croyante, sa foi religieuse, son traditionalisme respectueux et sa profonde humilité,

se défiait d'elle-même et de ses propres forces et courait mettre d'abord au service du roi de France, pour le guider et sauver avec lui la patrie en danger, son ardent amour de la terre natale et son entraînant volonté de vaincre ; tandis que toutes les forces de la nation venaient se ranger sous sa bannière immaculée, semée de fleurs de lys, pour remporter avec elle la victoire qui devait combler ses vœux et payer son sacrifice, Charlotte Corday, elle, en orgueilleuse petite-fille de Corneille, ne cherchant sa force que dans la trempe

*Adieu mon cher papa embrassé
ma sœur pour moi et ne m'oublie pas*

Corday

AUTOGRAPHE DE CHARLOTTE CORDAY

étonnante de son caractère, n'écoutant que la voix de cet individualisme funeste qu'avaient développé en elle les théories trompeuses des philosophes du XVIII^e siècle, prétendit assumer seule une tâche impossible et se crut le droit de s'ériger en justicière.

C'est pourquoi son œuvre devait demeurer stérile. L'ordre et la paix sociale qu'elle appelait de ses vœux ardents, ne pouvaient pas renaître de son geste vengeur, qui ne fut, tout au contraire, que le signal d'une répression plus sangui-naire et d'un redoublement de terreur.

Certes, nous devons garder à sa mémoire un culte respectueux, parce qu'elle s'est sacrifiée pour libérer la France de la tyrannie.

Mais nous ne devons pas oublier non plus que son courage fut malheureux et qu'en tuant Marat, elle ne fit que démontrer l'impuissance de l'énergie individuelle et de l'effort isolé à sauver la patrie, devant la coalition des forces du mal.

Elle avait espéré que son exemple serait suivi. Elle avait dit :

— J'ai rempli ma tâche ! Les autres feront le reste !

Mais, pour grouper les énergies hésitantes des autres, il eût fallu un chef respecté, incarnant les intérêts mêmes de la patrie. Sans cela, son exemple était voué d'avance à la stérilité, parce qu'il supposait un ensemble de qualités trop rares et trop exceptionnelles pour trouver des imitateurs.

Voilà, n'est-il pas vrai ? la leçon profonde qui se dégage, au point de vue social, de cet émouvant épisode de notre Histoire.

Nous pouvons admirer et plaindre Charlotte Corday. Son héroïsme malheureux a droit à tout notre respect, mais nous devons reconnaître qu'elle s'est trompée et ne point l'égaliser à la pure et rayonnante figure de Jeanne d'Arc, dont la foi simple et sublime a sauvé la patrie.

LE PROCÈS DE MADAME ROLAND

Aujourd'hui sur le trône et demain dans les fers!

C'est par ce vers, placé comme épigraphe, en tête de ses Mémoires, que M^{me} Roland résume et synthétise la destinée singulièrement capricieuse qui fut la sienne, — destinée qui eût grisé, sans doute, ou abattu bien des âmes moins fortement trempées, mais au cours de laquelle, gardant son cœur intact à travers toutes les vicissitudes d'un sort déconcertant, elle sut rester constamment égale à elle-même, que ce fût au sein de la fortune la plus brillante, ou au cours des épreuves les plus cruelles de la plus tragique adversité.

C'est par cette maîtrise incomparable de soi et par l'étrange pouvoir de séduction de son esprit, autant que par l'ampleur et la vivacité de son intelligence et l'intégrité absolue de son caractère, qu'elle a mérité d'être placée au premier plan, parmi les plus grandes et les plus belles figures de la Révolution.

C'est par là qu'elle a gardé tous ses droits à l'admiration de la postérité, après avoir, durant toute sa vie, inspiré un véritable culte à tous ceux qui l'ont approchée, et avoir exercé sur la politique de son temps une incroyable influence.

Celle qui devait devenir M^{me} Roland, était née Marie-Jeanne Phlipon, fille de Pierre-Gatien Phlipon, maître-graveur, et

de Marie-Marguerite Bimont, son épouse, et avait été baptisée à Paris, en l'église Sainte-Croix, en la Cité, le 18 mars 1754.

Sa famille appartenait à la petite bourgeoisie et se trouvait dans une situation de fortune très modeste.

Marie-Jeanne — ou disons plutôt Manon, puisqu'on ne l'appelait qu'ainsi — était la seconde des sept enfants que compta le ménage Phlipon.

Elle écrit dans ses Mémoires :

« J'ai passé ma jeunesse au sein des beaux-arts, nourrie des charmes de l'étude, sans connaître de supériorité que celle du mérite, ni de grandeur que celle de la vertu ! »

En réalité, il convient de faire la part de la littérature, car « le sein des beaux-arts » était un médiocre intérieur de bon artisan graveur, qui avait le goût de la bohème, une grande irrégularité à travailler, des habitudes de dissipation et un amour excessif du plaisir.

Est-ce que Manon elle-même, d'ailleurs, ne parle pas avec dédain du burin paternel et n'écrit pas :

« Je ne trouvais rien de si insipide que de graver les bords d'une boîte de montre ou de friser un étui ? »

Par contre, il est très exact qu'elle témoignait pour l'étude et la lecture d'un goût presque immodéré.

« A sept ans déjà, nous dit-elle, levée à cinq heures du matin, lorsque tout dormait dans la maison, je me glissais doucement avec une petite jaquette, sans songer à me chausser, jusqu'à ma table de travail. »

Elle lisait avidement tout ce qu'elle trouvait. La Bible fit ses premières délices.

Puis, l'Évangile prit son cœur.

Elle se plongea, ensuite, dans *La Vie des Saints*, et « elle soupirait après ces temps où les fureurs du paganisme valaient aux généreux chrétiens la couronne du martyrre ».

Elle était si imprégnée de vie religieuse, qu'elle eut une sorte de crise de

mysticisme au moment de sa première communion, et s'approcha de la sainte table « baignée de larmes et ravie d'amour céleste », si défaillante qu'une religieuse dut la guider et soutenir ses pas.

Mais, bientôt après, elle découvrait Plutarque, et son exaltation, délaissant désormais la vie des saints, les martyrs et les choses de la religion, se porta tout entière, avec la même inten-

sité, vers les hommes illustres de la République romaine.

« C'est de ce moment, écrit-elle, que datent les impressions et les idées qui me rendaient républicaine sans que je songeasse à le devenir. »



MADAME ROLAND ENFANT (Musée Carnavalet).

Et elle dit aussi :

« J'étais républicaine de sentiments. »

A onze ans et demi, elle vint, tout en larmes, demander à sa mère de la mettre au couvent.

On la mit aux « Dames de la Congrégation », où elle fit la connaissance des demoiselles Cannet, la « vive Henriette » et la « douce Sophie », qui ne devaient pas tarder à devenir des amies très chères et qui restèrent longtemps, lorsqu'elle les eut quittées, ses correspondantes assidues.

Cette amitié passionnée occupa tout son cœur et tint une grande place dans sa vie jusqu'à son mariage. La correspondance très suivie, qui en résulta fut, nous dit-elle, « l'origine de son goût pour écrire et en développa chez elle la facilité ».

A treize ans, elle revint dans sa famille et lut Fénelon, le Tasse et surtout Voltaire.

Ce dernier fit naître ou développer chez elle un certain esprit frondeur, un dédain méprisant de la pompe et des honneurs qui se manifesta, notamment en mai 1770, à l'arrivée solennelle de la dauphine Marie-Antoinette à Paris.

Elle avait voulu assister à l'entrée triomphale de la future reine dans sa capitale.

Mais lorsque Manon Phlipon, qui était alors une belle et spirituelle jeune fille de seize ans, se trouva perdue dans cette foule exubérante d'enthousiasme, qu'elle entendit ces salves d'artillerie, ces cris, ces ovations frénétiques, ces applaudissements, toutes ces manifestations bruyantes du délire populaire par lesquelles la ville entière accueillait une enfant de quinze ans qui lui venait d'Autriche, alors elle sentit tout d'un coup son enthousiasme, à elle, s'évanouir brusque-

ment, et d'un œil froid, avec un sourire railleur et une pitié dédaigneuse, elle regarda s'avancer la petite Etrangère sur les fleurs éparses dont on avait jonché sa route.

Sans doute, songeait-elle, qu'elle valait bien cette petite Autrichienne, et trouvait-elle, dans cette comparaison, toute à son avantage, un motif de s'indigner que la société fût si mal faite, et qu'il y eût entre les mortels d'autres supériorités que celles du mérite et de la vertu !

Elle ne se doutait pas, alors, que, quelque vingt années plus tard, Marie-Antoinette verrait son étoile pâlir, tandis qu'elle, Manon Roland, la petite fille inconnue perdue dans la foule, brillerait au premier rang et incarnerait un instant, par son charme et son influence, l'âme de la Gironde toute-puissante, — jusqu'à ce que, précipitée à son tour de sa royauté éphémère, sa tête vint rejoindre, à quelques jours d'intervalle, sous le couperet de la guillotine, celle dont elle enviait, ce jour-là, la réception triomphale.

Ainsi donc, ce qui la caractérisait, dès sa jeunesse, c'était d'abord un amour-propre très vif, un sentiment de sa valeur personnelle très développé et qu'elle confesse, d'ailleurs, ingénument :

« Dès qu'il était question de valoir par moi-même, je n'avais pas peur de manquer le rang qui pouvait me convenir. »

Mais c'était aussi une sensibilité extraordinaire, ouverte à toutes les impressions, une vie intérieure d'une prodigieuse intensité où se succédaient et se superposaient, en quelque sorte, plusieurs personnalités distinctes.

Dans ce qui reste de ses écrits de jeunesse, qu'elle avait

intitulés : *Œuvres de Loisir, Réflexions Diverses et Rêveries Poétiques*, ce qui frappe, avant tout, c'est une remarquable aptitude à tout comprendre, à tout observer, à tout sentir et à tout exprimer avec une sincérité qui, parfois, déconcerte.

Elle se regardait constamment vivre et penser, et elle notait tout avec un sens aigu de la vérité.

« J'ai prodigieusement vécu, disait-elle, si l'on compte la vie par le sentiment qui marque tous les instants de sa durée. »

Et l'on devine qu'elle songeait encore à elle, lorsqu'elle formulait cette pensée que « l'expérience s'acquiert moins à force de vivre, qu'à force de réfléchir sur ce qu'on voit et ce qu'on fait ».

A cet âge où les jeunes filles s'interrogent anxieusement sur leur avenir, et, souvent, traversent une sorte de crise psychologique, causée par l'incertitude de leur destinée, Manon Phlipon laissait s'envoler ses pensées en avant de sa vie, trop lente à son gré, comme pour tenter de rencontrer plus tôt la terre promise.

Elle cherchait à définir, avec ses amies, comment serait son futur mari. Elle s'en préoccupait beaucoup.

Elle s'indignait aussi de la nécessité d'aller au bal pour se marier, « ces exhibitions de jeunes filles », comme elle les appelle, « où, en habit d'ordonnance, elles sont passées en revue par leurs juges ».

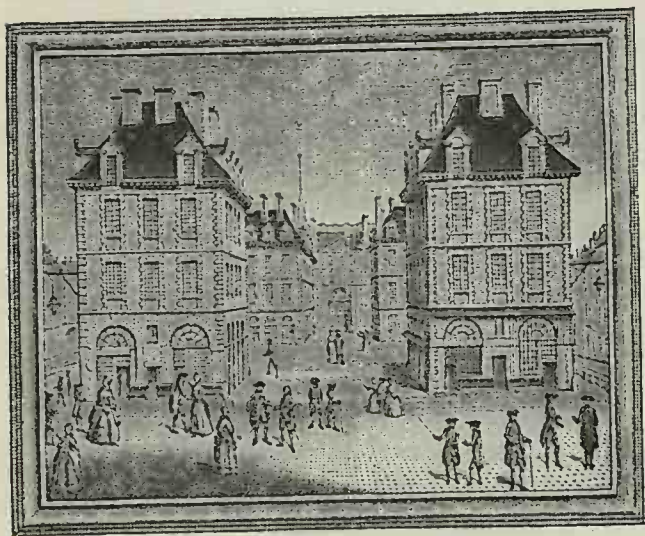
C'est vers cet âge, qu'elle lut pour la première fois Jean-Jacques Rousseau.

Cette lecture l'exalta au point qu'elle se félicita de n'avoir pas connu plus tôt cet auteur.

« Il m'eût rendue folle, dit-elle, et peut-être encore n'a-t-il que trop fortifié mon faible, si je puis ainsi parler ! »

« Fortifier son faible ! » Elle voulait dire exagérer encore en elle une sensibilité qu'elle savait déjà trop frémissante et trop vive.

Et, de fait, elle écrivit une longue lettre d'admiratrice passionnée à Jean-Jacques et tenta de le voir. Elle fut, à



VUE DE LA PLACE DAUPHINE, PRISE DU PIED DE LA STATUE DE HENRI IV
Au premier plan à gauche, la maison de M^{me} Roland

son grand désappointement, reçue par la vieille amie du philosophe qui demeura, lui, invisible.

Cette équipée un peu folle, qu'elle raconte plaisamment

à ses amies Cannet, n'en montre pas moins à quel point l'illustre auteur des *Confessions* avait marqué son empreinte profonde sur cet esprit déjà naturellement prédisposé à vibrer dans cette note. A partir de ce moment, on peut dire que Rousseau est le modèle sur lequel elle se règle pour écrire et pour « penser », ou plutôt pour « sentir », car, ainsi qu'elle le disait, et ce mot pénétrant la peindra toute sa vie, « je pensais par mon cœur ».

Si elle pensait par son cœur, c'est par raison qu'elle se maria.

C'est en 1775 qu'apparut pour la première fois, M. Roland de la Plâtrière, « un savant devenu, par la suite, ministre et demeuré homme de bien », ainsi que devait plus tard le définir M^{me} Roland.

« C'était, nous dit-elle, un homme de quarante et quelques années, haut de stature, négligé dans son attitude... De la maigreur, le teint jaune, le front déjà peu garni de cheveux et très découvert, n'altéraient point des traits réguliers, mais les rendaient plus respectables que séduisants. »

Nous le croyons sans peine, d'après ce portrait.

Elle avait connu Roland par les demoiselles Cannet. Tout de suite, elle l'avait séduit par sa manière intelligente et attentive d'écouter.

« Sa conversation instructive et franche ne m'ennuyait jamais, écrit-elle dans ses Mémoires, et il aimait à se voir écouté avec intérêt, chose que je sais fort bien faire. »

En 1776, sur le point de partir pour l'Italie, où il était envoyé en mission, Roland confia à la jeune fille ses manuscrits pour en disposer au cas où il ne reviendrait pas. Elle

se montra très flattée de cette marque d'estime et de confiance et n'oublia pas le voyageur.

Aussi, lorsqu'il revint, en 1779, reçut-elle sa visite avec plaisir.

C'est au cours d'une de ces visites qu'il déclara sa flamme. Il y avait quatre ans qu'il connaissait Manon. Elle accueillit cette déclaration (qui, sans doute, ne la surprenait qu'à moitié), sans nullement décourager le prétendant.

Elle fit plus. Elle lui écrivit, quelques jours plus tard, une lettre que, sans nulle vanité, Roland pouvait regarder comme un aveu qu'il ne la laissait pas indifférente.

Cette lettre, écrite à son réveil, et datée : « De mon lit, ce 21 février », — ce qui manque peut-être de réserve pour une jeune fille, — se terminait ainsi :

« Ayez soin de votre santé, de votre bonheur ; il ne vous serait pas pardonnable de troubler la félicité de ceux qui vous chérissent, et vous savez bien qu'elle n'est qu'une avec la vôtre. Je vais, aujourd'hui, dans la société, par raison, devoir et convenance. Si je m'ennuie trop au milieu de ces êtres amphibies, froids et passifs, qui me dégoûtent et que je ne peux définir, je vous en accuserai et je me vengerai sur vous par mes reproches de tout le désagrément que j'aurai souffert. En attendant, salut, paix, amitié. »

Après des vicissitudes diverses causées par le refus de consentement du père de Manon, le mariage fut enfin célébré le 4 février 1780.

Roland avait quarante-six ans ; Manon, bien près de vingt-six.

Elle nous dit, dans ses Mémoires :

« J'ai senti souvent qu'il manquait entre nous de parité ! Si nous vivions dans la solitude, j'avais des heures quelquefois pénibles à passer. Si nous allions dans le monde, j'y étais aimée de gens dont je m'apercevais que quelques-uns pourraient trop me toucher. Je me plongeais dans le travail avec mon mari. »

Ce mariage, où l'amour était fâcheusement unilatéral, ne put tenir que par l'estime profonde qu'avait M^{me} Roland pour l'intelligence et le caractère de son mari et par son intime collaboration intellectuelle avec lui.

En 1782, elle mit au monde une fille, qui reçut le doux prénom de « Eudora », et elle se montra pour elle une mère attendrie et dévouée.

Roland, qui était inspecteur des Manufactures, voyageait beaucoup : Paris, Amiens, Lyon, l'Angleterre, la Suisse, hébergèrent successivement le ménage.

En 1784, il se fixa à Lyon. En 1789, Roland fut chargé par la Société d'Agriculture de la rédaction de ses cahiers pour les Etats Généraux.

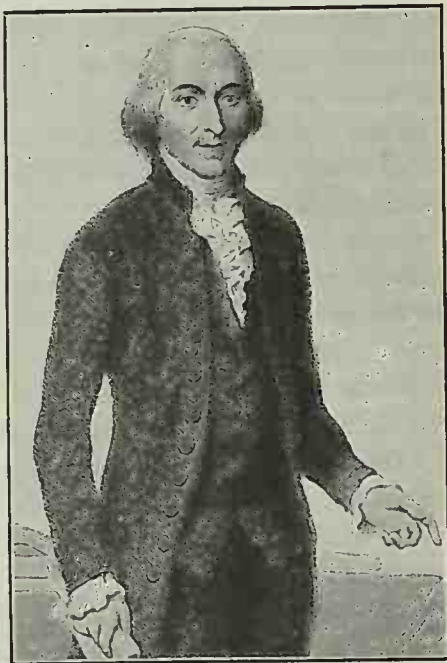
Puis, en 1791, la municipalité de Lyon l'envoya en députation extraordinaire auprès de l'Assemblée Constituante.

C'est ainsi qu'il fut mis en rapport avec Brissot qui avait déjà entretenu avec lui une correspondance. Leur intimité devint rapidement étroite et, par Brissot, Roland connut bientôt Pétion, Robespierre, Buzot.

Ceux-ci prirent l'habitude, à laquelle le charme de M^{me} Roland ne fut pas étranger, de se réunir plusieurs fois par semaine, en petit comité, au foyer du ménage Roland.

Elle, sans vouloir se mêler encore à la conversation, s'initiait ainsi aux mystères de la politique et ne perdait pas un mot de ce qui se disait, tout en paraissant fort occupée à sa correspondance.

Elle était alors âgée de trente-six ans et, sans être régulièrement belle, elle avait conservé beaucoup de fraîcheur et de charme. Sa taille était restée élégante et souple; et sa physionomie très expressive, éclairée par de grands yeux noirs pleins d'esprit et de vivacité, savait prendre, lorsqu'elle parlait, un éclat, une animation et un pou-



ROLAND DE LA PLATRIÈRE
CHEF GIRONDIN, MINISTRE ET SAVANT
(1734-1793)

voir de séduction qu'une beauté plus parfaite eût été, sans doute, impuissante à lui prêter.

Elle n'ignorait pas, d'ailleurs, le charme de sa voix, et elle disait, sans fausse modestie :

— Camille Desmoulin a raison de s'étonner qu'à mon

âge et avec si peu de beauté, j'aie ce qu'il appelle des adorateurs : je ne lui ai jamais parlé !

C'est qu'elle parlait, en effet, avec une rare perfection. Elle empruntait à sa connaissance de la langue italienne une harmonie, une cadence, un sens de rythme qui, joints à la pureté de sa voix et à la netteté classique de son langage, laissaient ses auditeurs littéralement sous le charme. L'oreille ne se lassait pas d'entendre cette musique qui captivait en même temps l'esprit.

Quant à ses idées, c'étaient toutes les théories humanitaires alors en vogue, plus ou moins inspirées de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et des philosophes de l'*Encyclopédie*. Mais elle les présentait avec une telle chaleur, une si grande force de conviction, qu'elle semblait leur infuser une vie et comme une originalité nouvelles.

« On était sûr d'être d'accord avec elle et de se faire tout pardonner, écrit un contemporain, lorsqu'on déclamaient contre les courtisans et qu'on ne croyait aux vertus que dans les chaumières. »

Cette passion violente pour ses idées la rendait même, à l'occasion, « souverainement injuste », nous dit le comte Beugnot.

« Elle aimait tous ceux qui les partageaient et détestait tous ceux qui ne les partageaient pas. Elle n'avouait la probité, le talent, la vertu, les lumières que dans Roland et ses admirateurs. Partout ailleurs, elle ne voyait que bassesse, ignorance ou trahison. »

Mais est-ce bien un travers particulier à M^{me} Roland ? Et n'en est-il pas presque fatalement ainsi, dès lors qu'on se mêle de politique active ?

Chez elle, cela se traduisait par une haine irréductible de la Cour. Tout ce qui touchait à la Monarchie était exécration et devait être rendu responsable de tous les maux. Louis XVI et Marie-Antoinette étaient voués par elle au châtement de la vengeance populaire.

C'est ainsi qu'elle ne craint pas d'écrire, perdant, avec toute mesure, jusqu'à sa distinction de langage habituelle :

« Si l'Assemblée Nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres, ou que de généreux Décimus ne les abattent, vous êtes tous foutus ! »

Elle vivait, il est vrai, dans une exaltation continuelle qui ne lui laissait pas tout son sang-froid, ainsi qu'en témoigne ce passage d'une lettre qu'elle écrivit à cette époque :

« On vit ici dix ans en vingt-quatre heures. Les événements et les affections s'entremêlent et se succèdent avec une singulière rapidité. Jamais d'aussi grands intérêts n'avaient occupé les esprits ; on s'élève à leur hauteur ; l'opinion s'éclaire et se forme au milieu des orages et prépare enfin le règne de la justice ».

Puis, elle raconte une séance des Jacobins, à laquelle elle a assisté, et où Brissot avait attaqué l'inviolabilité de l'autorité royale et établi que le roi, non seulement pouvait, mais devait être jugé.

« Ce n'était plus un simple orateur, dit-elle, c'était un homme libre, défendant la cause du genre humain avec la majesté, la noblesse et la supériorité du génie même de la Liberté. Il a convaincu les esprits, électrisé les âmes, commandé ce qu'il a voulu. Ce n'étaient pas des applaudissements, c'étaient des cris, des transports ; trois fois, l'Assem-

blée, entraînée, s'est levée tout entière, les bras étendus, les chapeaux en l'air, dans un enthousiasme inexprimable. Périsse à jamais quiconque a ressenti ou partagé ces grands mouvements et qui pourrait encore reprendre des fers ! »

Et elle termine cette lettre en s'écriant :

« Enfin ! j'ai vu le feu de la liberté s'allumer dans mon pays. Il faudra bien qu'il dévore jusqu'aux restes du despotisme et qu'il fasse crouler tous les trônes. Je finirai de vivre quand il plaira à la nature : mon dernier souffle sera encore le souffle de la joie et de l'espérance pour les générations qui vont succéder ».

Mais la mission de Roland touchait à sa fin. En septembre 1791, il retourna à Lyon.

A ce moment, son poste d'inspecteur étant supprimé, il se proposait de tout quitter et de se retirer à la campagne, au Clos de la Plâtrière, sa propriété, pour s'y consacrer à l'agriculture.

Mais M^{me} Roland avait été trop grisée par l'espèce de fièvre intellectuelle où elle avait vécu, durant ses cinq mois de séjour à Paris, pour consentir à « retomber définitivement » comme elle le disait, « dans toute la nullité de la province ».

Aussi ne faut-il pas s'étonner que, le 15 décembre 1791, Roland fût de retour à Paris.

Il ne savait pas résister aux désirs de sa femme. Les événements, d'ailleurs, semblèrent justifier d'abord la décision qu'elle lui avait fait prendre.

Le 24 mars 1792, au moment où il s'y attendait le moins,

Roland apprit brusquement qu'on songeait à lui pour le ministère de l'Intérieur.

C'étaient Brissot et ses amis qui l'avaient porté, sans qu'il fit rien pour cela, à ce poste éminent

Ajoutons que, malgré tout son mérite, ce n'était pas sa valeur personnelle qui l'avait désigné à leur choix. C'était surtout sa docilité aux suggestions de la Gironde, dont sa femme partageait toutes les tendances, qui l'avait recommandé à leur bienveillante attention.

A ce moment, en effet, la Gironde poussait de toutes ses forces à la guerre, parce qu'elle comptait bien, à la faveur du trouble qui en résulterait, achever de ruiner l'autorité défaillante de Louis XVI et faire, plus aisément, triompher ses idées.

En appelant Roland, cet homme intègre, mais inconnu, au ministère de l'Intérieur, Brissot et ses amis savaient y mettre quelqu'un de tout acquis à leurs idées et par l'entremise duquel ils pourraient gouverner, sans se compromettre eux-mêmes dans l'aventure.

La politique a eu, de tout temps, de ces combinaisons machiavéliques auxquelles le bon public, qui n'est pas initié aux secrets des dieux, s'étonne de ne comprendre absolument rien.

Roland, dans ce premier ministère dont il fit partie, ne trompa point la confiance que ses amis avaient mise en lui.

Il se regarda, dans cette place, comme une sentinelle avancée de la Gironde, mise là tout exprès pour réduire le plus rapidement possible la royauté à l'impuissance.

Et les fonds secrets dont il disposait, servirent même à alimenter la propagande girondine antimonarchiste.

Parfois, s'il n'eût écouté que sa nature honnête, droite et pondérée, il eût été sur le point de se laisser gagner par la bonhomie de Louis XVI et de collaborer sincèrement avec lui.

Mais sa femme veillait. Et, de retour au foyer, elle n'avait pas de peine à le convaincre qu'il avait été trompé par les apparences et qu'on ne songeait qu'à le berner.

Elle raconte plaisamment, dans ses Mémoires, que, lorsqu'elle voyait Roland et Clavière, son collègue, enchantés de leurs rapports avec le roi, elle leur disait aussitôt :

— Mon Dieu ! chaque fois que je vous vois partir pour le Conseil avec cette belle confiance, il me semble toujours que vous êtes prêts à faire une sottise.

— Je vous assure, répondait Clavière, que le roi sent parfaitement que son intérêt est lié à l'observation des lois qu'on vient d'établir. Il en raisonne trop pertinemment pour n'être pas convaincu de cette vérité.

— Ma foi ! ajoutait Roland, s'il n'est pas un honnête homme, il est le plus grand coquin du royaume : on ne dissimule pas comme cela.

Lorsqu'il revenait du Conseil, elle lui demandait ce qui s'y était décidé et trouvait toujours que les affaires ne marchaient pas assez vite à son gré.

Elle concluait :

— C'est pitoyable ! Le temps se perd !

Et elle écrivait à ses amis :

« Je suis en enfer, quand on ne marche point vite et ferme, et qu'on ne frappe pas juste et fort ! »

Cependant, la guerre avait été déclarée, malgré l'extrême répugnance du roi, qui n'avait été vaincue que par la majorité de l'Assemblée Législative et l'unanimité de son Conseil. Il avait raison, pourtant, seul contre tous.

Les premières hostilités ne nous avaient pas été favorables. Les ennemis avançaient sur notre territoire.

L'alarme était vive dans le peuple.

C'est le moment que choisirent les ministres girondins pour tenter d'arracher au roi deux décrets qu'il ne voulait pas signer.

L'un était destiné à constituer, sous les murs de Paris, un camp de vingt mille hommes.

L'autre était un décret dirigé contre les prêtres. Louis XVI refusait ce dernier, comme contraire aux principes religieux de sa conscience.

Et il refusait le camp de vingt mille hommes, parce qu'il craignait, non sans motifs, qu'il fût constitué bien moins contre l'étranger que contre lui-même, et destiné à favoriser un coup de main contre le trône, déjà insuffisamment défendu.

Les révolutionnaires s'emparèrent aussitôt de ce refus du roi pour le représenter comme en révolte ouverte contre la Constitution.

Roland, qui s'était engagé à fond dans cette affaire, voulait donner sa démission de ministre.

Mais sa femme le convainquit que ce n'était pas suffisant.

Il fallait d'abord porter la question devant l'opinion publique, en adressant au roi une lettre énergique qui le mit en demeure d'accepter ou, s'il refusait, de paraître se prononcer contre la Constitution.

Il fallait, en somme, se faire renvoyer par le roi avec un coup d'éclat ou réussir à le faire plier.

Cette lettre fameuse, c'est elle qui l'écrivit. Elle le fit tout d'un trait avec sa prodigieuse facilité et toute sa vivacité de femme. Et le ministre, son mari, se contenta de la signer et de l'envoyer au roi.

L'effet fut bien celui qu'elle avait escompté. Le lendemain, le roi faisait tenir à Roland son congé.

— Il reste une chose à faire, s'écria M^{me} Roland, c'est d'être le premier à le mander à l'Assemblée Législative, en lui envoyant copie de la lettre au roi qui doit en être cause.

Et Roland, docile, fit encore comme elle l'avait dit. Il en résulta qu'il fut, du jour au lendemain, l'homme le plus populaire de Paris. Deux de ses collègues avaient été congédiés avec lui.

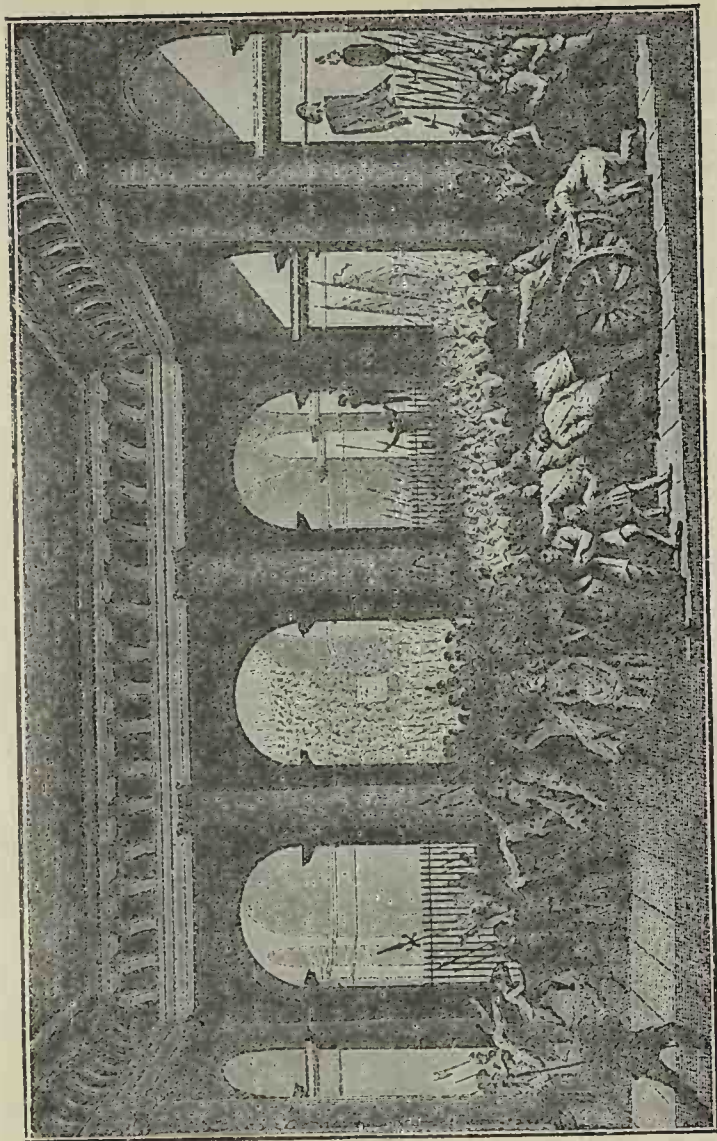
Le peuple prétendit exiger le rappel des trois ministres girondins, et ce fut la terrible émeute du 20 juin, où vingt mille pétitionnaires envahirent les Tuileries, saccageant tout, et insultant le roi impassible, la reine et le dauphin, toute une journée durant.

Roland, néanmoins, ne fut pas rappelé à ce moment-là.

Mais son coup d'éclat l'avait mis en vedette. Et lorsque l'assaut populaire du 10 août eut jeté définitivement la Monarchie à terre, c'est à Roland qu'on songea tout de suite pour former avec Danton et les Girondins un nouveau ministère.

M^{me} Roland exultait. Elle était au comble de ses vœux, au comble du bonheur.

Pour elle, la Révolution était terminée. Mais ce n'était



LE PEUPLE ENTRANT AU CHATEAU DES TUILERIES, le 20 juin 1792.

pas l'avis des Jacobins, encore exclus du pouvoir. Ce n'était pas l'avis de la Commune de Paris et de son grand maître Robespierre.

Ce n'était pas l'avis de Marat, « l'Ami du Peuple », le sanguinaire aventurier cosmopolite, « l'araignée prussienne », comme certains l'avaient surnommé, autour duquel gravitaient des seigneurs de moindre importance, vrais champions de révolution : le Prussien Anacharsis Clootz, citoyen du genre humain ; l'Espagnol Guzman, sonneur du tocsin ; le Polonais Lazouski ; le Suisse Haller ; le Hollandais Kock, louches banquiers agioteurs, dont le jeu était de pêcher en eau trouble. Il y a toujours trop d'étrangers dans les bas-fonds d'une révolution.

Non ! la Révolution n'était pas finie, et on le fit bien voir aux massacres du 2 septembre.

En une nuit, sans ordre du ministère, cinq mille personnes, déclarées suspectes, furent emprisonnées dans des couvents.

La prise de Verdun par les armées alliées avait servi de prétexte pour déclencher ce mouvement.

« Deux ou trois cents énergumènes, payés, dit M^{me} Roland, avec l'argent volé au Garde-Meuble, se répandirent dans les prisons et aux alentours du Temple. »

Les prisonniers, les femmes, les prêtres, les nobles furent égorgés et dépecés avec d'horribles raffinements de cruauté. Le sang ruisselait sur les pavés.

Ces effroyables saturnales durèrent trois jours. Paris avait l'aspect d'une ville en deuil. Les boutiques étaient fermées, le drapeau noir flottait sur l'Hôtel de Ville, le tocsin sonnait, le canon tonnait d'heure en heure.

Les ignobles feuilles de Marat : *L'Ami du Peuple*, et d'Hébert : *Le Père Duchêne*, colportées à grands cris dans les rues, prêchaient l'assassinat.

« Il faut purger les prisons et ne pas laisser de traîtres derrière nous en partant pour les frontières. »

C'était le mot d'ordre de la presse révolutionnaire. Des foules d'hommes déguenillés, patibulaires, coiffés du bonnet rouge, armés de piques rougies de sang, semant l'effroi sur leur passage, circulaient en chantant.

Les Girondins se réveillèrent, épouvantés. Ils s'étaient imaginé que leur accession au pouvoir marquerait, en quelque sorte, automatiquement, la fin de tous les troubles, et voici que ceux-ci reprenaient plus graves que jamais.

Ils s'étaient crus les maîtres de l'heure. Et, brusquement, le sentiment de leur impuissance leur apparaissait.

À leur tour, ils régnaient, mais ne gouvernaient pas. Avec quoi eussent-ils pu gouverner, d'ailleurs ? Il n'y avait plus de pouvoir effectif.

On avait travaillé, d'accord jusque-là, à détruire l'ancien ordre social ; mais qu'avait-on reconstruit à sa place ?

On ne tenait qu'une formule négative de ce qui avait existé, et l'on s'apercevait, tout d'un coup, que cela ne suffisait pas.

M^{me} Roland, qui s'était plainte, quelques semaines auparavant, « qu'on ne frappât point juste et fort », commençait à trouver que, cette fois, on frappait vraiment trop fort.

« Si cela continue, écrivait-elle le 2 septembre, nous ne

pouvons manquer de finir bientôt, et ce sera peut-être par le peuple de Paris plutôt encore que par les Prussiens. »

Et, le 5 septembre, elle écrit à un ami :

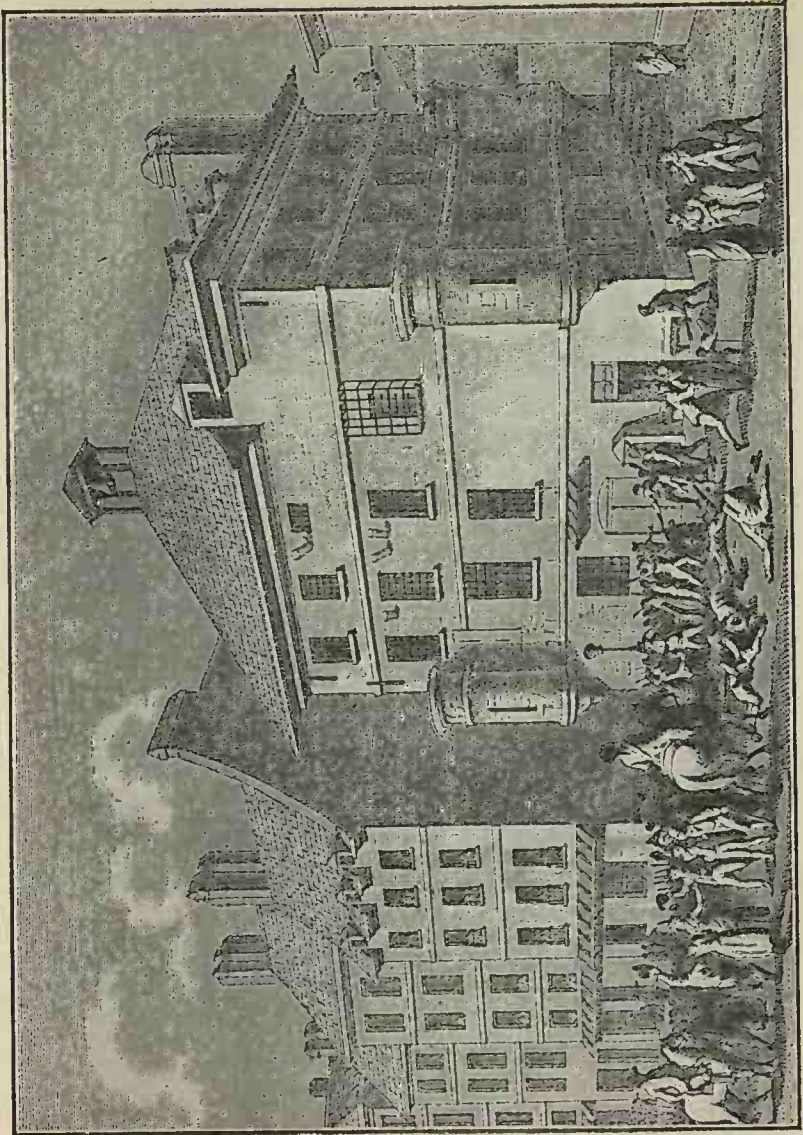
« Nous sommes sous le couteau de Robespierre et de Marat... Marat affiche, tous les jours, les plus affreuses dénominations contre l'Assemblée et le Conseil. Vous verrez qu'on immolera l'une et l'autre.

Vous ne croirez cela possible qu'après l'action, et vous gémirez en vain. Mon « ami » Danton conduit tout. Robespierre est son mannequin. Marat tient la torche et son poignard ; ce farouche tribun règne, et nous ne sommes que des opprimés en attendant que nous tombions, ses victimes. Si vous connaissiez les affreux détails des expéditions ! Les femmes, brutalement violées avant d'être déchirées par ces tigres, les boyaux coupés portés en rubans, des chairs humaines mangées sanglantes !

Vous connaissez mon enthousiasme pour la Révolution. Eh bien ! j'en ai honte. Elle est ternie par des scélérats, elle est devenue hideuse. Il est avilissant de rester en place. Adieu ! faites comme Louvet à la Convention, faites comme mon mari, si ce peut être encore un honorable moyen de salut. »

Roland, à vrai dire, s'il réprouvait certainement en lui-même ces odieux massacres, ne fit pas grand'chose pour les réprimer.

Il écrivit une longue, trop longue lettre, qui ne brille pas précisément par la netteté ni par la fermeté, puisqu'il s'y avouait presque, *in fine*, disposé à passer l'éponge.



LES MASSACRES DES 2, 3, 4, 5, 6 SEPTEMBRE 1792

Il termine ainsi, en effet :

« Si des frères égarés reconnaissent qu'ils se sont trompés, qu'ils viennent, mes bras leur sont ouverts. »

Ouvrir ses bras, pour tout châtiment, quand on est ministre de l'Intérieur, à des assassins qui, durant trois jours consécutifs, ont fait le plus horrible carnage, sous la seule condition qu'ils reconnaissent qu'ils se sont trompés ! On avouera que si ce n'est pas tout à fait encourager le crime, c'est, du moins, faire bien peu pour en prévenir le retour.

Chose étrange, cette lettre si molle fut pourtant considérée, à l'époque, comme un grand acte de courage, et suffit à attirer à Roland la haine mortelle du parti dantoniste.

Pendant ce temps, avaient lieu, dans toute la France bouleversée, les élections des députés à la Convention.

Elles furent, sauf à Paris, où la Commune dicta sa volonté, très favorables au parti girondin.

A sa réunion, le 21 septembre 1792, la Convention élut, comme premier président, Pétion, maire de Paris, et comme secrétaires Vergniaud, Brissot, Lasource, Condorcet, tous Girondins.

Au ministère, sauf Danton, ministre par la grâce du canon, tous les autres étaient Girondins.

Quant à Robespierre, le tyran de demain, il était, nous dit un témoin, le jour de l'ouverture de la Convention, « debout, isolé, muet, immobile », et n'obtint que six ou sept voix (dont la sienne, sans doute) pour la présidence.

La Convention était donc bonne, à l'origine.

La majorité appartenait indiscutablement aux Girondins,

c'est-à-dire à des hommes pour la plupart distingués, très cultivés, intègres et relativement pondérés..., du moins ils l'étaient devenus en arrivant au pouvoir.

Les quelques extrémistes de gauche, où siégeait la Montagne, presque tous élus de la Commune parisienne, voyaient, au surplus, leurs élections contestées comme entachées de violence et d'irrégularités.

Et pourtant !

Et, pourtant, quelques mois à peine s'étaient écoulés que la situation était presque inversée.

Par la pente insensible d'une Assemblée incohérente et sans tête, on avait vu, avec stupeur, la Montagne gagner chaque jour du terrain, et, par son audace, sans cesse accrue, dicter peu à peu la loi à la majorité hésitante et timorée.

La Convention était à peine ouverte que, déjà, la lutte commençait.

C'était, selon le mot de Lamartine, « une arène de gladiateurs », où la Montagne et la Gironde s'affrontaient et se colletaient à chaque séance.

Entre ces deux rudes adversaires, siégeant l'un à gauche, l'autre à droite de l'Assemblée, il y avait une foule de braves gens, envoyés là par les hasards des élections, sans programme et sans convictions bien déterminés, sans vue d'ensemble, sans cohésion, sans opinions bien nettes, et qui, au gré des incidents de séance, flottaient incertains tantôt à la remorque de la Gironde, tantôt à la suite de la Montagne.

On l'appelait le parti de la Plaine. C'était, en réalité, le parti de la peur et de l'incohérence.

On s'aperçut bientôt que, si sa sympathie l'eût naturellement entraîné vers la Gironde, c'était cependant la Montagne qu'il suivait généralement, par crainte des procédés d'intimidation auxquels, sans scrupule, elle n'hésitait pas à recourir, et dans l'espérance illusoire d'atténuer sa violence, en lui donnant des gages.

Mais ces concessions désastreuses ne faisaient, au contraire, qu'augmenter encore son audace et qu'accroître, à chaque succès qui la rapprochait du but, son furieux appétit de pouvoir et son désir effréné de tyrannie.

Toute l'intégrité de caractère et toute la distinction d'esprit des Girondins ne prévalaient pas contre cela.

Dans l'âme collective des foules, de tout temps, la force l'a toujours emporté sur l'esprit, et la crainte a toujours triomphé de la persuasion.

Voilà pour quelle raison l'admirable éloquence des Girondins devait échouer.

Suivant le mot du comte Beugnot, « ses orateurs avaient contracté une confiance ridicule dans l'art de parler, et se persuadaient qu'ils avaient tué leurs ennemis avec un sarcasme bien aiguisé et un discours d'apparat ».

Pendant ce temps, leurs ennemis les manœvraient avec une habileté scélérate.

« Jetons aux Girondins le mot de République, avait dit le fanatique Saint-Just ; s'ils le relèvent, ils sont perdus, car c'est nous qui l'aurons imposé, et, s'ils l'écartent, ils sont perdus encore, car, en s'opposant à une passion du peuple, ils seront submergés par l'impopularité que nous amasserons sur leurs têtes. »



LE PORTRAIT DE M^{ME} ROLAND, PAR HEINSIUS
(Musée de Versailles).

Tous les Girondins étaient, comme M^{me} Roland, « des républicains de sentiments ».

Ils avaient donc relevé le mot.

Ils avaient fait proclamer la République, une et indivisible.

Son avènement avait été salué comme la fin des troubles et des désordres, comme l'heureux présage d'une ère de prospérité, de bonheur et bientôt de paix.

Justement, il avait presque coïncidé avec la nouvelle d'une grande victoire remportée par Dumouriez.

Celui-ci était arrivé, quelques jours plus tard, à Paris, profitant d'une trêve des hostilités, pour se concerter avec les ministres sur le plan d'opérations militaires.

Il fut invité à dîner chez M^{me} Roland, où, ce soir-là, Vergniaud, Pétion, Fonfrède, Brissot, Louvet, Guadet, Valazé, Barbaroux et Buzot se réunissaient pour fêter l'heureux avènement de la République.

Le dîner fut enchanteur. Dumouriez, galant, avait offert une superbe gerbe de lauriers-roses à M^{me} Roland, qui, radieuse et palpitante, au milieu des lumières et des fleurs, était vraiment la reine ravissante de cette inoubliable soirée.

Elle présidait gracieusement, avec plus de charme, d'esprit et d'entrain encore que de coutume, cette table étincelante de lumière, où toute la Gironde réunie, enivrée de ses succès, formait mille projets d'avenir, évoquait la grande ombre tutélaire des héros des républiques antiques pour s'inspirer de leur modèle, portait des toasts à sa propre gloire, à la République, au bonheur que lui devrait la postérité.

Vergniaud, seul, au milieu de l'enthousiasme général, perçut soudain, comme un obscur pressentiment, le souffle froid de l'abîme où ses amis et lui allaient bientôt s'engloutir.

Et, tandis que M^{me} Roland, au moment de boire à l'avenir de la République, effeuillait gracieusement quelques fleurs dans sa coupe de cristal, il murmura tout bas à Barbaroux, son voisin :

« Ce ne sont pas des roses, mais des feuilles de cyprès, qu'il faudrait effeuiller dans notre verre, ce soir. En buvant à la République, dont le berceau trempe dans le sang

de septembre, qui sait si nous ne buvons pas à notre mort ».



LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ, COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE DU NORD, en 1792.

Et il ajoutait, ce généreux rêveur :

« N'importe ! Ce vin serait mon sang que je le boirais encore à la Liberté et à l'Égalité ».

Cette soirée d'apothéose, où la Gironde avait pu se croire la maîtresse du destin, eut de tristes lendemains.

Son charme était à peine dissipé, que les Girondins se retrouvèrent environnés d'ennemis qui tendaient des embûches sous leurs pas et les accablaient d'injures et de calomnies.

Hébert et Marat déversaient chaque jour, sur eux, le flot grossissant de leurs invectives ignobles et de leurs accusations grotesques et venimeuses.

Roland, parce qu'il annonçait de temps à autre sa volonté de poursuivre les assassins de septembre, était plus particulièrement visé.

On l'accusait de malversations. Il avait, disait-on, volé l'argent du Garde-Meuble.

Marat n'appelait M^{me} Roland que « la Circé de la Gironde », comme si elle eût changé en pourceaux tous ses convives.

Hébert ne nommait Roland qu'accompagné d'épithètes ridicules ou dérisoires. C'était le « Vertueux Roland », le « Roi Roland », ou encore : « Coco Roland ».

Ces feuilles d'excitations systématiques traçaient, des fameux dîners chez le ministre de l'Intérieur, un tableau bouffon, où l'odieux se mêlait au grotesque.

Voici comme *Le Père Duchesne* dépeint un de ces dîners :

« Je dis donc, f..., que Coco Roland, ou le Roi Roland, si l'on veut, se dédommage calément des anciens carêmes qu'il

a faits. Et il faut que je raconte, à ce sujet, certaine aventure très véridique...

Il y a quelques jours, f..., une demi-douzaine de sans-culottes vinrent en députation chez ce vieux tondu. Malheureusement, c'était au moment de la boufaille.

— Que fouloir-fous ? leur dit le Suisse en les arrêtant à la porte.

— Nous voulons parler au Vertueux Roland.

— L'être point ici de vertueux, réplique le gros portier bien gras et bien tondu, en allongeant la patte, ni plus ni moins qu'un ci-devant procureur de Normandie.

— Ce n'est pas à nous à la graisser, car nous sommes envoyés par les sans-culottes.

Nos sans-culottes enfilent le corridor et arrivent dans l'antichambre du Vertueux Roland. Ils ne peuvent se faire jour à travers la valetaille dont il était rempli.

Vingt cuisiniers, chargés des plus fines fricassées, criaient à tue-tête :

— Gare ! Gare ! Place ! Ce sont les entrées du Vertueux Roland !

D'autres :

— Les chefs-d'œuvre du Vertueux Roland !

D'autres :

— Les rôts du Vertueux Roland !

D'autres :

— Les entremets du Vertueux Roland.

— Que voulez-vous ? dit le valet de chambre du Vertueux Roland à la députation.

— Nous voulons parler au Vertueux Roland.

— Il n'est pas visible maintenant.

— Allez lui dire qu'il doit toujours l'être pour les magistrats du peuple !

Le valet va rendre le propos tout frais au Vertueux Roland, qui vient en rechignant, la gueule pleine et la serviette sous le bras.

— La République est sûrement en danger, dit-il, pour me faire ainsi quitter mon dîner. »

Le Père Duchesne raconte ensuite qu'en passant devant la salle à manger, il compta plus de trente piqueurs d'assiettes qui lançaient des regards de convoitise à la femme du Vertueux Roland ; qu'un des sans-culottes, par mégarde, heurte et renverse les desserts du Vertueux Roland :

« A la nouvelle de la perte de son dessert, la femme du Vertueux Roland s'arrachait de rage ses cheveux postiches. »

Ce dernier trait fut, paraît-il, particulièrement sensible à Manon Roland, qui avait de très beaux cheveux et en était fière.

Toutes ces bouffonneries sont assaisonnées de mots orduriers que j'ai dû vous supprimer en passant.

Dans le numéro 22 du *Père Duchesne*, on lisait :

« Nous avons détruit la royauté et, f..., nous laissons s'élever à sa place une autre tyrannie plus odieuse encore. La tendre moitié du Vertueux Roland mène aujourd'hui la France à la lisière, comme les Pompadour et les Du Barry.

Elle se tient tous les soirs, à l'heure des chauves-souris, dans le même lieu où Antoinette manigançait une nouvelle Saint-Barthélemy avec le Comité autrichien.

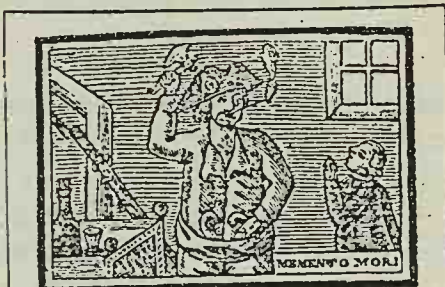
Comme la ci-devant reine, M^{me} Coco, étendue sur un sofa, entourée de tous ces beaux esprits, raisonne à perte de vue sur la guerre, la politique, les subsistances, etc. »

Est-il besoin de dire que tout cela était déformé à dessein dans un esprit de malveillance, et dans un but d'excitation du peuple affamé ?

Madame Roland, dans ses Mémoires, écrit qu'en réalité, ces dîners, où se réunissaient, une fois par semaine, les collègues de son mari, à quinze convives en moyenne, étaient des plus simples et se composaient d'un seul service. On se mettait à table vers cinq heures et, à neuf heures, il n'y avait plus personne.

« Voilà, conclut-elle, ce qu'était cette cour dont on me faisait la reine ! »

Mais le ministre et elle-même qui avaient prôné, au temps de la Monarchie, « la liberté illimitée de la presse », se trouvaient fort gênés pour protester contre ces violences de lan-



Je suis le véritable pere Duchesne, foudre :

LA MINE ÉVENTÉE,

OU

La Grande Colere

DU

PERE DUCHESNE,

À la découverte d'un nouveau projet de contre-révolution, annoncé pour le 25 Août.

LE JOURNAL D'HÉBERT.

gage, malgré le danger réel qu'elles faisaient courir à leur sécurité.

Roland, en effet, était sans cesse menacé d'un attentat, et il avait échappé, une fois déjà, au poignard des assassins.

Champagneux écrit, parlant de M^{me} Roland :

« Chaque jour voyait éclore un nouveau danger ; chaque nuit devait être la dernière de sa vie : une armée d'assassins devait profiter des ténèbres pour venir l'égorger ainsi que son mari. Les avis les plus sinistres lui arrivaient de toutes parts. On la pressait de coucher hors de l'hôtel de l'Intérieur.

— Si on veut m'assassiner, s'écria-t-elle, ce sera chez moi. Je dois cet exemple de fermeté et je le donnerai. »

Mais elle ne se couchait plus sans avoir placé sous son oreiller des pistolets chargés.

C'était une existence d'alarmes continuelles.

Elle eut pourtant, un jour, une compensation glorieuse que bien des femmes durent lui envier.

C'était le 7 décembre 1792.

Chabot avait dénoncé, à la tribune de la Convention, un soi-disant complot dont le ménage Roland aurait eu connaissance.

Roland répliqua, se défendit de la complicité morale dont on l'accusait et, en terminant, demanda que sa femme soit entendue.

On acquiesça à cette demande.

On fut quérir M^{me} Roland.

Elle accourut aussitôt, traversa, gracieuse et sûre d'elle-même, l'Assemblée attentive et vint s'expliquer à la barre.

De nombreux applaudissements l'y accueillirent.

Le président Pétion, (un ami qui dînait chaque semaine à sa table), lui dit :

— Citoyenne, la Convention a désiré vous entendre. Quel est votre nom ?

R. — Roland ! nom dont je m'honore, parce qu'il est celui d'un homme de bien.

Les applaudissements redoublèrent.

Elle donna alors, avec une clarté, une aisance, un charme incomparable, toutes les explications qu'on voulut.

La Gironde la contemplait en extase. Toute l'Assemblée était captivée, fascinée par la netteté de son esprit et la pureté de sa voix. La Montagne, silencieuse et muette, étouffait sa fureur et rongait son frein.

Le président dit à Manon Roland quand elle eut fini de parler :

— Citoyenne, la Convention Nationale, satisfaite des éclaircissements que vous venez de lui donner, vous invite aux honneurs de la séance !

Elle sourit, remercia, et fut s'asseoir, accompagnée d'une enthousiaste ovation.

Hélas ! succès d'un jour !

Car, le lendemain, les accusations reprenaient contre Roland, plus nombreuses, plus violentes, plus venimeuses.

Le 6 janvier, Robespierre, déchaîné, soutenu par les hurlements de la Montagne et les applaudissements des tribunes, traita Roland de ministre factieux.

Tumulte indescriptible. Rappel à l'ordre. Mais les accusations les plus ineptes faisaient leur chemin. On répétait dans le peuple que Roland avait volé l'argent du Garde-Meuble, placé dix millions en Angleterre, trafiqué dans les subsis-

tances, fait disparaître les papiers du roi trouvés dans l'armoire de fer.

En vain Roland demanda-t-il à chaque séance à faire apurer ses comptes, en vain protestait-il de son dévouement à la République une et indivisible, il ne désarmait pas la calomnie.

Sa démission même de ministre, qu'il donna le 22 janvier, complètement écoeuré de son impuissance et dégoûté du pouvoir, ne lui rendit pas la paix et le silence auxquels il aspirait.

Son nom, celui de sa femme surtout, restaient le point de mire de toutes les haines, de toutes les menaces, de toutes les invectives, comme si, vraiment, se fussent incarnées en eux seuls la force et l'âme de la Gironde tout entière.

Cependant, l'influence de la Montagne faisait sans cesse de nouveaux progrès.

Le procès de Louis XVI et sa condamnation avaient été pour elle un éclatant succès.

La Gironde ne voulait pas la mort du roi. Vergniaud, se faisant l'interprète de ses amis, avait prononcé un discours magnifique pour le sauver.

Son éloquence avait profondément ému et, un instant, entraîné l'Assemblée.

Hélas ! les hurlements des tribunes, les cris de mort de la Montagne, impressionnaient profondément les votants.

Et quand Vergniaud lui-même fut appelé à se prononcer, il s'avança, pâle, hésitant, et d'une voix mal assurée, au milieu de la stupeur générale, laissa tomber ce mot inattendu :

— La mort !

Un sourire de mépris et de pitié dédaigneuse éclaira, un instant, la rude face de Danton, et il dit à Brissot, qui était près de lui :

— Vantez donc vos orateurs ! Des paroles sublimes ! Des actes lâches ! Que faire de tels hommes ? Ne m'en parlez pas : c'est un parti fini !

Et, de fait, c'est par leur faiblesse qu'ils achevèrent de se perdre.

Les concessions qu'ils faisaient au parti de l'anarchie, dans l'illusoire espérance de reconquérir leur popularité perdue, ne faisaient que renforcer leurs adversaires et ruiner plus complètement leur autorité défaillante.

Le 10 mars marqua pour eux un nouveau point perdu, avec l'institution du Tribunal révolutionnaire.

Ils ne se doutaient point encore que cet inhumain tribunal inquisitorial serait précisément l'arme dont on userait pour les perdre.

Pourtant, d'instinct, ils avaient protesté au nom de la justice et de la liberté menacées.

Vergniaud, le plus éloquent, sans doute, du parti, celui qu'on écoutait avec le plus de respect parce qu'il se faisait le plus rarement entendre, Vergniaud lui-même intervint avec passion.

« On vous propose, disait-il, de décréter l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise ! Nous mourrons tous, plutôt que d'y consentir. »

Et il ajoutait, au moment du vote :

« Je demande l'appel nominal, afin de faire connaître

ceux qui se servent continuellement du mot de liberté pour mieux l'anéantir. »

Ses efforts éloquents furent vains.

Danton emporta le vote du Tribunal révolutionnaire.

Alors, les événements se précipitent.

Ce sont les heures les plus tragiques de la Révolution : la trahison de Dumouriez, excédé, nous dit M^{me} Roland, des mauvais décrets de la Convention, de l'affreuse conduite des commissaires (aux armées), des sottises du pouvoir exécutif.

Il espérait entraîner avec lui ses troupes et abattre la Révolution. Sa trahison manquée ne fit que compromettre la Gironde.

Puis, ce fut la révolte de Lyon, les émeutes sanglantes et les pillages de Paris. Le drapeau noir flottait au haut des tours Notre-Dame.

Dans un trop timide et tardif sursaut d'énergie, la Convention décréta d'accusation Hébert et Marat.

Vous savez le résultat.

Marat, acquitté, revint bientôt, porté en triomphe et couronné de lauriers, s'asseoir au sommet de la Montagne. Et il s'écria :

— Je tiens les Girondins, maintenant. Ils iront en triomphe, eux aussi, mais ce sera à la guillotine !

Bientôt, les sombres jours du 31 mai et du 2 juin venaient vérifier sa prédiction.

Ce fut le 10 août de la Gironde.

La Convention, terrorisée par l'émeute qui grondait à ses portes, vota l'arrestation des vingt-deux Girondins.

Par une circonstance bien significative et qui prouve en quelle haine était tenue M^{me} Roland, ce fut elle qu'on arrêta la première, avant même que le décret ne fût voté.

Elle a raconté tout au long, dans ses Mémoires, les circonstances particulièrement émouvantes de cette arrestation.

Le 31 mai, vers six heures du soir, les commissaires de la Commune s'étaient présentés chez elle, et l'un d'eux avait lu un ordre d'arrestation concernant Roland et émanant de la Commune.

« Je ne connais pas, avait aussitôt répliqué celui-ci avec dignité et sang-froid, je ne connais pas de loi qui constitue l'autorité que vous me citez. Je n'obéirai pas aux ordres qui émanent d'elle. Si vous employez la violence, je ne pourrai que vous opposer la résistance d'un homme de mon âge, mais je protesterai jusqu'au dernier instant. »

Devant cette ferme attitude, l'agent, qui n'avait pas ordre d'employer la violence, se retira en laissant ses hommes en surveillance à la porte.

M^{me} Roland partit aussitôt pour aller dénoncer cet acte arbitraire à la Convention.

Elle monta dans un fiacre et se fit conduire aux Tuileries.

Elle dut se faire arrêter à quelque distance de là et mettre pied à terre pour traverser la populace ameutée qui hurlait à la mort, autour de la Convention.

Elle y réussit enfin et pénétra dans les premières salles. Là, elle griffonna un mot à la hâte et essaya de le faire porter au président.

Une heure se passa.

Le président, débordé par une séance horrible, n'avait même pas lu la lettre.

En désespoir de cause, elle tenta de voir Vergniaud. Elle lui fit dire par un huissier qu'elle était là et l'attendait.

Il arriva enfin, au bout d'un instant qui lui parut éternel.

Il était, plus encore qu'à sa coutume, triste, las, découragé.

Elle le supplia de la faire entrer en séance. Se souvenant de son triomphe du 7 décembre, elle voulait tenter de parler à l'Assemblée, de susciter un mouvement en faveur de son mari.

Pour toute réponse, Vergniaud lui fit prêter l'oreille, et lui dit :

— Écoutez ces clameurs ! C'est impossible en ce moment !

A travers les portes, le tumulte des hurlements de la foule qui assiégeait la Convention parvenait jusqu'à elle, par bouffées sonores, alternant avec les cris et les vociférations de l'Assemblée à l'intérieur.

— Rien à faire ! concluait Vergniaud.

Et, lui pressant les deux mains, il rentra en séance, plus lugubre encore et plus déprimé qu'il n'en était sorti.

Mais M^{me} Roland, avec son ardeur et son tempérament combatif de femme qui veut espérer quand même et forcer le destin, ne se tint pas pour battue.

Elle courut chez Louvet, un ami sûr et qui ne l'abandonnerait pas. Hélas ! il n'était pas chez lui.

Il était tard déjà dans la soirée. Elle n'avait pas dîné, elle se sentait brisée de fatigue et de fièvre.

Elle revint chez elle.

Roland n'était plus là. Il avait réussi à tromper la surveillance de ses gardiens, il s'était réfugié chez des amis. — 9!

Elle y court aussitôt, le presse sur son cœur, lui rend compte de ses démarches infructueuses.

Mais elle veut tenter un dernier effort : elle retourne à la Convention. Trop tard ! la séance était levée, les députés partis. Dans les rues illuminées, grouillantes de monde, une populace hurlante, grisée de cris, portant des torches et des piques, défilait en cortège pour saluer la chute des Girondins.

Elle passa inconnue dans cette foule hostile qui, naguère, acclamait Roland, elle, Manon Roland, la veille encore glorieuse et fêtée comme la reine toute-puissante de la Gironde, aujourd'hui pauvre femme traquée dans ses affections les plus chères, meurtrie du deuil de ses illusions perdues.

Où aller ? Elle se décide à rentrer chez elle, et, là, elle écrit à Roland.

A minuit, une députation de la Commune se présente, demande Roland.

— Il n'est pas rentré !

— Où est-il ?

— Si je le savais, je ne vous le dirais pas !

Les hommes fouillent tout l'appartement, ne trouvent rien, se retirent.

M^{me} Roland, brisée de fatigue et d'émotion, se décide à se coucher.

A deux heures du matin, on la réveille. C'est une nouvelle députation. Tandis qu'elle s'habille en hâte, les scellés sont mis partout.

Ses domestiques, consternés, pleuraient à l'idée de la voir emmener.

— Vous avez là des gens qui vous aiment, dit un commissaire.

— Je n'en eus jamais d'autres, répondit-elle fièrement, et c'est que je les aime moi-même.

Vers sept heures du matin, on l'emmène.

La rue est pleine de monde. Une foule s'est amassée devant sa porte et attend sa sortie. Lorsqu'elle paraît, des cris retentissent.

— A mort ! A la guillotine !

Elle est d'abord emprisonnée à l'Abbaye. Là, son activité épistolaire ne se ralentit pas un instant. Elle écrit à la Convention. Elle écrit au ministre de la Justice. Elle écrit au ministre de l'Intérieur, qu'elle connaît, Garat, une lettre cinglante de mépris pour sa lâche inaction.

« Le brigand qui persécute, lui dit-elle, l'homme exalté qui injurie, le peuple trompé qui assassine, suivent leur instinct et font leur métier. Mais l'homme en place qui les tolère, sous quelque prétexte que ce soit, est à jamais déshonoré ! »

Garat aurait pu lui répondre :

— Le 2 septembre, Roland était ministre à ma place : qu'a-t-il fait ?

La captivité se prolonge. Elle a des livres : Tacite, Plutarque, Shaftesbury, Thomson. Elle lit, elle écrit ; elle peut par instants, se croire dans son cabinet de travail.

Le 22 juin, elle éprouve une grande joie.

Une amie a réussi à lever la consigne et à pénétrer jusqu'à elle.

Il lui semble, dit-elle, que c'est un ange qui vient lui rendre visite.

« C'en était un aussi, ajoute-t-elle, car elle est bonne et jolie, et avait tout fait pour m'apporter des nouvelles de mon meilleur ami. »

Son meilleur ami, vous le savez, c'était le Girondin Buzot.

Buzot, de six années plus jeune qu'elle, avait à peu près, en homme, les mêmes qualités et le même caractère que M^{me} Roland en femme.

Comme elle, disciple fervent de Jean-Jacques, comme elle, admirateur passionné de Plutarque, il apportait la même sombre ardeur au service du bien public, le même courage à la défense de ses convictions, la même sensibilité profonde et frémissante au



M^{me} ROLAND EN PRISON
par Jules Goupil.

spectacle de la vie et de la nature. Nous pourrions dire, s'il ne s'attachait à ce terme quelque ridicule, que c'étaient vraiment deux âmes-sœurs.

Marié, de son côté, à une femme que M^{me} Roland déclare insignifiante, Buzot n'avait pu fréquenter le salon de Manon, ni vivre dans son intimité, en restant insensible à ses charmes et à la séduction étrange de son esprit.

La passion profonde, mais respectueuse, qu'elle lui avait inspirée n'avait pas tardé à être payée de retour.

Mais comme, en honnête femme, Manon Roland, malgré tout son amour, entendait demeurer, « à l'austère devoir pieusement fidèle, » et que Buzot lui-même, sentimental, ardent et chaste, eût pensé déchoir en trompant la confiance et l'amitié de Roland, leur passion était restée pure.

M^{me} Roland expliquait ainsi sa conduite :

« Je ne vois le bonheur que dans la réunion de ce qui peut charmer le cœur, comme les sens, et ne point coûter de regrets. Avec une telle manière d'être, il est difficile de s'oublier et impossible de s'avilir. Mais cela ne met point à l'abri de ce qu'on peut appeler une passion, et peut-être même reste-t-il plus d'étoffe pour l'entretenir. »

Et elle concluait par cette jolie formule, digne des vrais principes d'Epicure :

« Je suis restée sage par volupté. »

Elle avait fait plus encore. Elle avait tout avoué de sa passion à son mari. Celui-ci ne s'était pas montré indigne de cette extraordinaire confiance.

Il en avait souffert, sans doute, son bonheur avait reçu une atteinte douloureuse de savoir qu'on lui faisait un sacrifice.

Mais il s'était incliné devant la noblesse du sentiment qui dictait cette confiance. Pour en reconnaître tout le prix, il avait offert, à son tour, de se sacrifier en se retirant, afin de rendre à ce jeune cœur, trop jeune pour lui et prisonnier du lien conjugal, la liberté vers laquelle il aspirait sans doute.

M^{me} Roland n'avait pas voulu accepter un si grand témoignage d'abnégation. Elle avait lutté courageusement contre elle-même, et si elle n'avait pas pu triompher de son amour, elle avait su, du moins, l'empêcher de devenir coupable.



LÉON BUZOT

Né à Evreux le 1^{er} mars 1760.
Député du Département de l'Eure
à la Convention nationale,
l'An 1^{er} de la République.

Tel était le roman de son cœur. Vous comprenez quelle dut

être sa joie, lorsque, au bout de vingt-deux jours de captivité, passés dans les mortelles alarmes de l'ignorance, elle reçut quelques lignes de Buzot et le sut ainsi en sécurité, réfugié à Caen.

Elle lui répondit aussitôt une admirable lettre de

huit grandes pages serrées, de sa belle écriture, nette, claire, un peu masculine par la fermeté du tracé.

En voici quelques passages :

Combien je les relis ! Je les presse sur mon cœur, je les couvre de baisers, je n'espérais plus d'en recevoir !

Lorsque j'ai appris le décret d'arrestation contre les vingt-deux, je me suis écriée :

— Mon pays est perdu !

J'ai été dans les plus cruelles angoisses, jusqu'à ce que j'aie été assurée de ton évasion. Mais dès que je t'ai su en Calvados, j'ai repris ma tranquillité. Continue, mon ami, tes généreux efforts. Brutus désespéra trop tôt du salut de Rome, aux champs de Philippes....

Le malheureux Roland a été vingt jours en deux asiles, chez des amis tremblants, caché à tous les yeux, plus captif que je ne suis moi-même. J'ai craint pour sa tête et sa santé. Il est, maintenant, dans ton voisinage. Que cela n'est-il vrai au moral !

Je n'ose te dire, et tu es le seul au monde qui puisse l'apprécier, que je n'ai pas été très fâchée d'être arrêtée.

Ils en seront moins furieux, moins ardents contre Roland, me disais-je. S'ils tentent quelque procès, je saurai le soutenir d'une manière qui sera utile à sa gloire ; il me semblait que je m'acquittais ainsi envers lui d'une indemnité due à ses chagrins.

Mais ne vois-tu pas aussi, qu'en me trouvant seule, *c'est avec toi que je demeure !*

Ainsi, par la captivité, je me sacrifie à mon époux, je me conserve à mon ami et je dois à mes bourreaux de concilier le devoir et l'amour : ne me plains pas.

Les autres admirent mon courage, mais ils ne connaissent pas mes jouissances ; toi, qui dois les sentir, conserve-leur tout leur charme par la constance de ton courage....

Va ! nous ne pouvons cesser d'être réciproquement dignes des sentiments que nous nous sommes inspirés : on n'est point malheureux avec cela. Adieu, mon ami, mon bien-aimé, adieu ! »

Cette lettre, d'un sentiment si complexe, si subtil et si raffiné tout à la fois, par ce mélange intime et singulier de fidélité au devoir et d'abandon à la passion, de délectations dans une tendresse illégitime et en même temps de désir de sacrifice au remords conjugal, n'est-elle pas un des plus étonnants documents psychologiques qu'il soit possible de trouver ?

Elle éclaire d'un jour inattendu les véritables ressorts du courage surprenant de cette femme qui, cinq mois durant, dans trois prisons consécutives, vit venir et attendit d'un cœur impavide la mort inévitable.

Pourtant, si cette passion la domine, elle ne l'accapare pas tout entière.

Elle demeure attentive au cours des événements politiques, aussi prompte à espérer qu'à s'indigner, à reprendre courage qu'à juger que tout est perdu.

La mort de Marat fait palpiter son cœur d'une ardente sympathie pour le courage malheureux de Charlotte.

L'apothéose de Marat la plonge dans un accès de fureur indicible, auquel succède un morne accablement.

Un beau matin, on lui apprend qu'elle est libre. Les portes de l'Abbaye s'ouvrent devant elle.

Mais à peine est-elle sortie qu'on l'arrête à nouveau et qu'on l'enferme à Sainte-Pélagie.

Il ne s'agissait que d'une question de forme. La première arrestation avait été faite illégalement.

Mais la seconde, qui n'est plus motivée, est bien régulière, cette fois.

A Sainte-Pélagie, le découragement s'empare d'elle. Les nouvelles sont mauvaises. La France est à feu et à sang. L'insurrection normande a échoué.

Les fugitifs de Caen sont pourchassés. Elle se reprend à trembler pour Buzot.

La pensée du suicide la hante et l'obsède. Elle a du poison. Pourquoi n'en pas user ? Pourquoi souffrir plus longtemps sans espoir ?

Elle écrit des lettres d'adieu à son mari, à sa fille. Puis, elle trace ces lignes pour celui qu'elle aime :

« Et toi que je n'ose nommer, toi que l'on connaîtra mieux en plaignant nos communs malheurs, toi que la plus terrible des passions n'empêche pas de respecter les barrières de la vertu, t'affligerais-tu de me voir te précéder aux lieux où nous pourrions nous aimer sans crime, où rien ne nous empêchera d'être unis ?

Je vais t'y attendre et m'y reposer ! »

Mais, au moment de prendre le poison, une pensée l'arrête. N'est-ce pas une désertion ?

Ne doit-elle pas lutter jusqu'au bout ?

Et, si elle est appelée dans le procès des Girondins, ne peut-elle se rendre utile encore au bien public ? A-t-elle le droit de se dérober à sa tâche ?

Septembre, octobre s'écoulaient. Les Girondins, Marie-Antoinette, finissent sur l'échafaud.

Le 1^{er} novembre, elle est transférée à la Conciergerie. C'était la dernière prison avant le grand voyage. On n'en sortait que sur la charrette pour aller à la guillotine.

On y était effroyablement mal, dans une saleté ignoble, dans une promiscuité odieuse et répugnante, entassés à vingt ou vingt-cinq, dans des salles faites pour six ou huit personnes.

Le comte Beugnot, qui s'y trouvait en même temps que M^{me} Roland, écrit que le courage montré par les condamnés devant la mort « était composé pour beaucoup du contentement d'arriver au terme de leurs souffrances ».

Le lendemain de son arrivée à la Conciergerie, M^{me} Roland subit un premier interrogatoire devant l'accusateur public. Deux jours après, second interrogatoire. Elle y fut rudoyée au point qu'elle avait les larmes aux yeux en revenant.

Elle a, d'ailleurs, rendu compte de ces interrogatoires tout au long, dans ses Mémoires, avec une exactitude remarquable.

Dans la nuit qui suivit le second interrogatoire, elle rédigea tout son projet de défense.

Le 17 brumaire, eut lieu l'audition des témoins : l'institutrice de sa fille, la cuisinière, le domestique dont la fidélité héroïque à ses maîtres fut payée de l'échafaud.

Un jour, elle reçut la visite de son amie Henriette Cannet. Celle-ci, avec un dévouement extraordinaire, lui offrit de changer de vêtements et de rester prisonnière à sa place.

Elle était, disait-elle, veuve et sans enfants ; il valait mieux que ce fût elle qui pérît.

Mais elle ne put fléchir le refus de son amie et la quitta pour ne plus la revoir.

— Adieu ! je ne vis plus que pour me détacher de la vie ! lui dit M^{me} Roland en l'embrassant une dernière fois.

M^e Chauveau-Lagarde, le défenseur de Charlotte Corday et de Marie-Antoinette, avait sollicité le périlleux honneur de défendre M^{me} Roland.

Elle reçut plusieurs fois sa visite et il se concertait avec elle sur les moyens de défense à adopter à l'audience.

Le dernier jour, il lui développa les arguments qu'il comptait employer dans sa plaidoirie et s'efforça de lui communiquer une confiance qu'il n'avait pas lui-même.

Elle l'écoutait attentive et discutait avec lui.

Vers onze heures, comme leur entretien s'était prolongé, on vint avertir Chauveau-Lagarde qu'il fallait se retirer, que la prison fermait ses portes.

Au moment où il s'apprêtait à prendre congé, il la vit, avec étonnement, se lever, très émue, ôter un anneau de son doigt et, sans un mot, le lui tendre en souvenir d'elle.

— Mais, madame, s'écria Chauveau-Lagarde, qui devinait son intention, nous nous reverrons demain, après le jugement !

— Non ! lui répondit-elle simplement ; demain, je n'existerai plus. Je sais le sort qui m'attend. Vos conseils me sont chers, mais ils pourraient vous devenir funestes : ce serait vous perdre sans me sauver. Que je n'aie pas cette douleur d'avoir causé la mort d'un homme de bien. Ne venez pas au

tribunal ; je vous désavouerais. Mais acceptez ce seul gage que ma reconnaissance puisse vous offrir. Adieu. Demain, je n'existerai plus !

Le lendemain, 8 novembre, elle se prépara dès le matin à paraître devant le tribunal.

Le comte Beugnot, qui la vit et lui parla ce jour-là, nous a laissé une page très vivante de cette dernière entrevue :

« Elle attendait à la grille qu'on vînt l'appeler. Elle était vêtue avec une sorte de recherche. Elle avait une anglaise de mousseline blanche, garnie de blonde, et rattachée avec une ceinture de velours noir.

Sa coiffure était soignée : elle portait un bonnet-chapeau d'une élégante simplicité, et ses beaux cheveux flottaient sur ses épaules. Sa figure me parut plus animée qu'à l'ordinaire. Ses couleurs étaient ravissantes, et elle avait le sourire sur les lèvres. D'une main, elle soutenait la queue de sa robe, et elle avait abandonné l'autre à une foule de femmes qui se pressaient pour la baiser. Celles qui étaient le mieux instruites du sort qui l'attendait sanglotaient autour d'elle. Rien ne peut rendre ce tableau. Il faut l'avoir vu. M^{me} Roland répondait à toutes avec une affectueuse bonté. Elle les invitait à la paix, au courage, à l'espérance, à l'exercice des vertus qui conviennent au malheur. Un vieux geôlier, dont le bon cœur avait résisté à trente années d'exercice de son cruel métier, vint lui ouvrir la grille en pleurant. Je m'acquittai en passant de ma commission de Clavière. Elle me répondit en peu de mots et d'un ton ferme. Elle commençait une phrase, lorsque deux guichetiers, de l'intérieur, l'appelèrent

pour le tribunal. A ce cri, terrible pour tout autre que pour elle, elle s'arrêta et me dit, en me serrant la main :

— Adieu, monsieur ! faisons la paix ; il est temps.

Levant les yeux sur moi, elle s'aperçut que je repoussais mes larmes et que j'étais violemment ému. Elle y parut sensible et n'ajouta que ces deux mots :

— Du courage ! »

L'audience fut vite expédiée. On ne pouvait se plaindre alors des lenteurs de la justice. Il est vrai qu'on se plaignit de la justice, tout court, puisque sa célérité ne s'acquerrait qu'à son détriment.

On ne laissa point M^{me} Roland présenter sa défense. Elle ne put même pas lire le papier qu'elle avait préparé pendant une nuit de veille.

Elle fut systématiquement rudoyée, pressée de questions dont on n'écoutait pas la réponse, interrompue lorsqu'elle tentait de développer sa pensée ou de réfuter une accusation fausse.

— On n'en finirait pas avec une bavarde de votre espèce ! lui avait dit l'accusateur public.

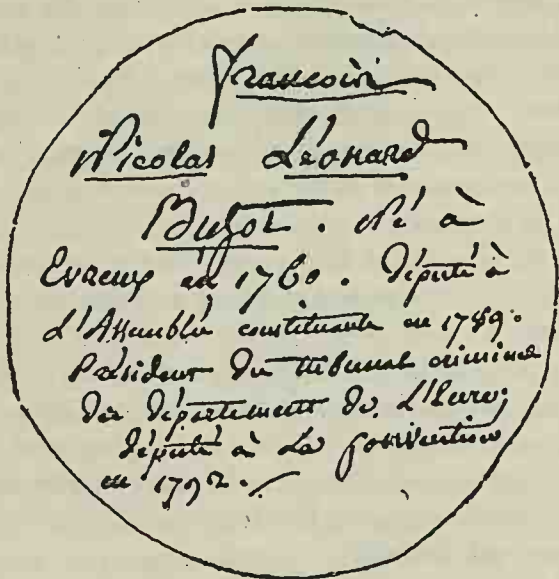
Visiblement, on voulait en finir en la décontenançant, en l'humiliant, en l'exaspérant pour qu'elle perdît toute sa présence d'esprit. La consigne était de ne pas la laisser parler, parce qu'on redoutait le charme de sa parole.

Le jugement, daté du 18 brumaire (8 novembre), la déclara « convaincue d'être auteur et complice d'une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République et contre la liberté et la sûreté du peuple français ».

En conséquence, elle était condamnée à mort.

L'exécution eut lieu, comme elle l'avait prévu, aussitôt après le jugement.

C'est vers quatre heures et demie, que la charrette qui l'emmenait au lieu du supplice, quitta la Conciergerie.



UN CURIEUX AUTOGRAPHE DE M^{me} ROLAND.

Il faisait, ce jour-là, un temps gris et triste, avec un vent d'hiver glacial, sous un ciel brumeux et bas.

De nombreuses charrettes de condamnés se suivaient en lugubre cortège, vers la place de la Révolution.

Dans la dernière, se tenait debout, calme et courageuse une femme vêtue de blanc, belle encore, M^{me} Roland. Aucune

altération sur ses traits ; son teint brillait de fraîcheur et d'éclat, une sorte de sérénité était empreinte sur son visage.

Auprès d'elle, formant un contraste saisissant, affaissé sur lui-même, écrasé par le désespoir et la crainte de la mort, paraissant un vieillard, à trente-cinq ans, on voyait le malheureux Lamarche, ex-directeur de la fabrication des assignats, tellement abattu et désespéré, « que sa tête, dit un témoin, semblait tomber à chaque cahot de la voiture ».

Soudain, prise de pitié pour son pitoyable compagnon d'infortune, elle s'efforça de relever son courage par des paroles compatissantes et des exhortations, autant que par la force de son exemple.

Ceux qui la voyaient ainsi passer, dans ce temps où l'on savait mourir, ne pouvaient pourtant se figurer qu'elle allât à la mort.

Sur la place de la Révolution, au moment de monter sur l'échafaud, elle se tourna vers la gigantesque statue de la Liberté, qui se dressait alors à peu près à la place où se trouve aujourd'hui l'Obélisque, et s'écria, d'une voix vibrante :

— O Liberté, comme on t'a jouée !

D'autres ont entendu :

— O Liberté, que de crimes on commet en ton nom !

Peut-être a-t-elle dit l'un et l'autre. Ce qui est certain, c'est qu'elle faisait passer dans ce cri tragique et suprême, à la fois, tout l'amour qu'elle avait voué à la Liberté et toute l'amertume de ses désillusions....

Huit jours plus tard, les habitants du Bourg-Baudoin, petit village situé à quelques kilomètres de Rouen, décou-

vraient, dans un petit chemin, un homme âgé, adossé à un arbre, et qui paraissait endormi.

Il était mort : la poitrine percée de deux coups d'épée. Dans sa poche, se trouvait un billet ainsi conçu :

« Qui que tu sois qui me trouves gisant ici, respecte mes restes : ce sont ceux d'un homme qui est mort comme il a vécu, vertueux et honnête.... J'ai quitté ma retraite au moment où j'ai appris qu'on allait égorger ma femme, et je ne veux plus rester sur une terre couverte de crimes ! »

C'était l'infortuné Roland, qui avait justifié cette parole de sa femme :

— Mon mari ne me survivra pas.

Cependant, dans les grottes profondes de Saint-Émilion, sept hommes étaient réfugiés, qui vivaient terrés comme des loups, ne sortaient qu'à la nuit pour chercher dans les champs de quoi ne pas mourir de faim et dont la rencontre, l'ombre venue, effrayait les passants.

C'étaient les derniers des Girondins fugitifs, hors la loi, traqués partout et dont la tête était mise à prix.

C'étaient Barbaroux, Pétion, Buzot, Guadet, Louvet, Salles et Valady.

Pour passer le temps dans leur antre obscur, ils écrivaient leurs Mémoires.

Salles faisait une tragédie en vers sur Charlotte Corday.

Un jour, ils furent dénoncés et la chasse recommença.

Dispersés, ils périrent les uns après les autres dans des conditions plus ou moins mystérieuses.

Les cadavres de Buzot et de Pétion furent trouvés ensemble,

à moitié dévorés par les loups, dans un champ de blé qui a conservé, depuis lors, le nom de « Champ des Emigrés ».

Ainsi disparurent, d'une manière misérable et tragique, les derniers de ces hommes pleins de talents, de vertus, de mérites, qui avaient constitué ce puissant parti de la Gironde, et sur l'esprit et le cœur desquels M^{me} Roland avait exercé l'éphémère royauté de sa séduction, de son charme, et, je puis presque dire, de son génie.

Nous serions tentés de nous étonner d'une fin en apparence si contraire à ce que semblait présager leur valeur, et de nous écrier avec leur ami Riouffe :

« O vous, les premiers de nos citoyens ! vous n'avez eu d'autre tort que de naître dans un siècle de boue et d'avoir eu le courage de la vertu ! »

Eh bien ! non, là n'est pas la raison réelle et profonde de leur destinée lamentable.

Si la Gironde, contre toute attente, a échoué et fini misérablement, c'est, en réalité, parce qu'elle portait en elle-même le germe de son échec et de sa mort.

Elle a été victime de ses propres doctrines, si séduisantes, mais dont l'effet s'est révélé si funeste, victime de la surenchère inévitable qui veut qu'un *pur* trouve toujours un plus *pur* qui l'emporte dans la faveur populaire.

C'est parce qu'elle avait prêché d'abord l'insurrection contre le pouvoir, comme le plus sacré des devoirs, qu'elle n'a pas pu se maintenir au pouvoir contre l'insurrection, dirigée, cette fois-là, contre elle-même.

Elle périt par l'épée qu'elle avait forgée de ses mains impru-

dentes. Le proverbe est vrai : « Qui sème le vent, récolte la tempête ».

Quand elle excitait le peuple contre ses dirigeants, quand elle faisait l'apologie du 10 août, elle ne se doutait pas qu'elle préparait contre elle-même le 31 mai et le 2 juin.

Et, pourtant, ceci devait presque inévitablement résulter de cela.

Elle avait assumé une tâche impossible en prétendant concilier ce qui est inconciliable.

Les théories d'opposition ne peuvent être des principes de gouvernement.

Elle se condamnait elle-même à l'impuissance, en prétendant apporter au pouvoir la pratique et le respect des principes révolutionnaires.

Le mirage de la liberté était une force irrésistible pour entraîner le peuple crédule à l'assaut de la Bastille.

Mais il était absurde d'espérer gouverner en s'appuyant sur cette même force, puisque gouverner consiste précisément à faire respecter le principe d'autorité, et à exiger de chaque citoyen la soumission aux lois et les sacrifices nécessaires à l'ordre public.

M^{me} Roland avait dit d'elle-même :

— Je pensais par mon cœur !

Elle eût pu le dire aussi justement de la Gironde.

Ce fut là, l'origine commune de leurs malheurs.

Des hommes de gouvernement doivent penser avec leur raison et non avec leur cœur, s'ils ne veulent point risquer d'être des utopistes dangereux dont les théories humanitaires engendrent le mal en aspirant au bien.

Tel fut précisément le résultat de la politique dont M^{me} Roland fut l'inspiratrice. L'influence des femmes dans les affaires publiques est-elle un danger ou un bienfait ? Ce n'est ni le temps ni le lieu de répondre à cette grave et délicate question. Pour ma part, j'accorderais aux femmes les droits les plus étendus. Mais Manon Roland avait une autre opinion, lorsque, désabusée et désenchantée, elle écrivait cette pensée, à laquelle elle se conforma du reste fort peu :

« Les femmes ne sont pas faites pour partager toutes les occupations des hommes : elles se doivent entièrement aux vertus, aux sollicitudes domestiques et elles ne sauraient en être détournées sans intéresser et altérer leur bonheur ! »

L'AFFAIRE LAFARGE¹

Le 3 septembre 1840, à huit heures et quart du matin, commençait, devant la Cour d'Assises de la Corrèze, les débats d'un procès criminel, auquel le mystère ambiant, la situation sociale de l'accusée, et la volonté, déjà toute-puissante, de la presse, assignaient, dans les annales judiciaires, une place considérable. Une jeune femme dont la robe noire et le châle de laine noire attestaient le grand deuil, était assise au banc des accusés.

Ses cheveux, coiffés en bandeaux, encadraient un visage d'un ovale parfait. Ses yeux, très doux, semblaient plus grands dans sa physionomie amaigrie, et se baissaient modestement devant tous les regards fixés sur elle.

C'est d'une voix faible mais claire, en dépit d'une toux sèche qui la secouait, par instants, qu'après le tirage au sort du jury, elle répondit à l'interrogatoire du Président.

D. Votre nom ? — R. Marie Cappelle, femme Lafarge.

D. Votre âge ? — R. Vingt-quatre ans.

D. Votre profession ? — R. Sans profession.

D. Votre domicile ? — R. Au Glandier.

¹ Je dois des remerciements à mon confrère et ami Michel Missoffe, avocat à la Cour, Conseiller municipal de Paris, qui, après une étude complète du procès Lafarge, m'a aimablement fourni tous les éléments de cette étude.

Le 19 septembre suivant, après des débats qui n'avaient pas duré moins de dix-sept audiences, M. le Président remettait au chef du jury la question suivante :

« Marie-Fortunée Cappelle, veuve du sieur Pouch Lafarge, est-elle coupable d'avoir, en décembre et janvier derniers, donné la mort à son mari, à l'aide de substances susceptibles de donner la mort, et qui l'ont donnée en effet ? »

Une heure de délibération suffit aux jurés corréziens pour rendre un verdict déclarant l'accusée coupable, avec circonstances atténuantes, et la Cour ne mit guère plus de temps à délibérer sur l'arrêt qui condamnait M^{me} Lafarge aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition sur la place publique de Tulle.

M^{me} Lafarge était-elle vraiment coupable ou était-elle, au contraire, victime d'une effroyable erreur judiciaire ? Telle est la question que, sans souci du détail pittoresque ou de la période oratoire, nous avons dessein de poursuivre dans le domaine étroit des faits.

Les conditions dans lesquelles M. Defoy, agent matrimonial, mit en rapports, à la fin de juillet 1839, M. Charles Pouch Lafarge, propriétaire et maître de forges au Glandier (Corrèze), et M^{lle} Marie-Fortunée Cappelle, n'ont pas été (de l'aveu même de M. l'avocat général Decoux) élucidées par l'instruction, pourtant longue et minutieuse.

Mais il nous suffit de savoir qu'il avait vingt-huit ans, une laide figure et de belles dents ; qu'étant veuf, et assez gêné dans ses affaires, il venait chercher à Paris, à la fois, une compagne qui charmerait sa solitude et une dot qui réta-

blirait l'équilibre de ses finances ; qu'elle avait vingt-quatre ans ; qu'elle était orpheline, fille d'un colonel de la garde impériale, et qu'elle possédait environ 80.000 francs. Ils se virent, pour la première fois, un mercredi. Le dimanche suivant, les bans étaient publiés et moins de quinze jours après, ils parlaient ensemble pour le Glandier.

Peu de choses à retenir de ce voyage. Trois étapes : ce sont trois désillusions pour la jeune et romanesque épouse du maître de forges corrézien.

Premier arrêt à Orléans. Le mari, « très épris et un peu exalté, » dit l'accusa-



MADAME LAFARGE (NÉE MARIE CAPPELLE).

tion, « qui manque de délicatesse et de ménagement, » dit la défense, veut pénétrer de force chez M^{me} Lafarge, pendant que celle-ci est dans son bain, menace et se répand en propos grossiers, traite de « singerie » le pudique refus qu'oppose la jeune épousée, et promet qu'au Glandier « il saura bien la mettre à la raison ».

C'est la première désillusion.

Second arrêt à la Châtre, chez M. Pontier, receveur particulier, oncle de Lafarge.

Non contente de traiter « Lélia » d'œuvre infâme, et M^{me} Sand — j'allais dire « d'indésirable » — pour « les salons honnêtes » de la Châtre, la nouvelle tante de M^{me} Lafarge raconte à celle-ci qu'une coutume limousine consiste à apporter aux nouveaux mariés, le soir de leurs nocés, une soupe de vin épicé qu'ils doivent partager au lit.

C'est, pour une jeune femme délicate et parisienne, une deuxième et rude épreuve.

Dernière étape : le Glandier.

L'arrêt de mise en accusation reconnaît, lui-même, « que les agréments en avaient été fort exagérés pour faciliter l'union ».

C'est la troisième, c'est la plus grave désillusion.

M^{me} Lafarge se voit, à cent lieues des siens, dans une maison isolée, délabrée et ruinée, auprès d'un homme qu'elle connaît à peine et dont elle dit : « Je me serais trouvée mal s'il m'avait baisé la main, et, dans ses bras, je serais morte ».

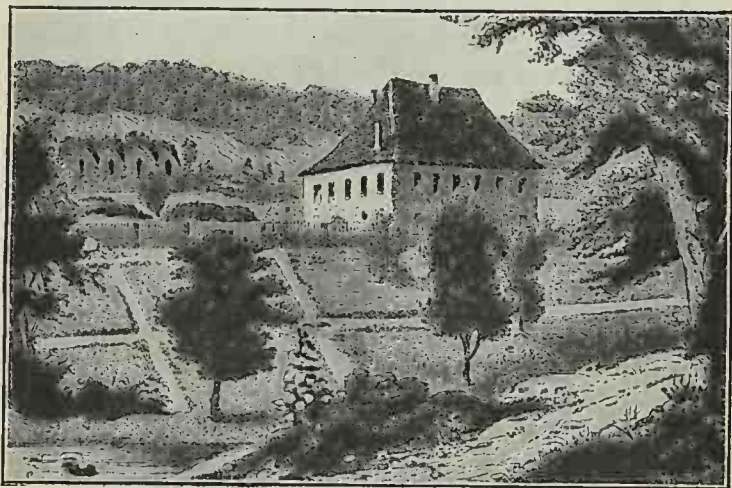
Elle écrit alors une lettre, sur laquelle il nous faut nous arrêter un peu, car elle est, pour M. l'avocat général, « la clef de voûte de l'accusation ».

Jugeant inutile de la reproduire en entier et soucieux de prévenir tout reproche de partialité, j'ai emprunté le résumé à l'arrêt de la Chambre des mises.

« Le soir même de son arrivée au Glandier, l'accusée adressa à son mari une lettre où se montre son dédain, où elle déclare qu'elle l'a trompé, qu'elle en aime un autre, qu'elle sera adul-

tère, si le sieur Lafarge ne la sauve pas de lui-même ; que les habitudes, l'éducation, ont établi, entre eux, une barrière immense, qu'elle le supplie de la faire conduire à Bordeaux où elle s'embarquera pour Smyrne. »

Lettre étrange, à coup sûr, et qu'on peut discuter à perte de vie ; dans laquelle, pour les uns, « le dévergondage de la



LE CHATEAU DU GLANDIER, EN LIMOUSIN, OU S'ACCOMPLIT LE DRAME.

pensée ne le cède qu'au cynisme des expressions», et qui est, à leurs yeux, le premier titre de l'accusation.

Acte fugitif de démence, bien excusable, selon les autres, chez une jeune femme romanesque et désespérée, « qui a perdu la tête » et dont « l'imagination s'est montée ».

Simple document psychologique, à nos yeux, mais dont il y a lieu de retenir la date : nous sommes au 15 août.

A partir de ce moment, dans la thèse de l'accusation, M^{me} Lafarge a décidé de se débarrasser, coûte que coûte, d'un mari qu'elle haït ; tous les faits, par lesquels la défense essaie de prouver sa résignation, attestent son hypocrisie. Les événements se succèdent avec une foudroyante rapidité.

Atteinte, à la fin d'octobre, d'une indisposition que l'on suppose simulée, elle fait en faveur de son mari un testament qu'elle remet à sa belle-mère (qui s'empresse de le décacheter) et Lafarge, par réciprocité, déclare disposer envers elle de sa fortune.

Quinze jours plus tard, il part *seul*, pour Paris, dans le double dessein d'obtenir un brevet pour une invention qu'il a faite (relative aux travaux de sa forge), et de se procurer les capitaux nécessaires à l'exploitation de son brevet.

Les époux échangent des lettres, fréquentes et tendres de part et d'autre.

Le 15 décembre, M^{me} Lafarge fait acheter de l'arsenic (31 gr.) chez M. Eyssartier, pharmacien à Limoges.

Le 18 décembre, M. Lafarge, prévenu par une lettre de sa femme, reçoit à Paris une caisse contenant un gâteau et un portrait. Il l'ouvre en présence d'un domestique de l'hôtel (c'est le sieur Parent) et ayant mangé une bouchée du gâteau est pris, dans la nuit, de coliques et de vomissements.

Le 3 janvier, il revient au Glandier, souffrant, pour se mettre au lit.

Le 5 et le 10 janvier, M^{me} Lafarge fait de nouveau acheter de l'arsenic.

Le 11 janvier, M^{lle} Brun (artiste du pays qui était venue

au Glandier pour faire le portrait de la jeune femme), voit celle-ci mettre un peu de poudre blanche dans un lait de poule. Le médecin interrogé répond que c'est peut-être du blanc d'œufs ou de la chaux ; mais le pharmacien Eyssartier, chez qui on l'apporte le lendemain, y trouve de l'arsenic.

Le 14 janvier, M. Lafarge meurt dans d'atroces souffrances et, dix jours plus tard, sa femme, qui n'a pas quitté le Glandier et à laquelle plusieurs amis ont donné le conseil et les moyens de fuir, est arrêtée.

La première question qui se pose est celle de savoir si Lafarge est bien mort empoisonné, et, pour cela, il nous faut dire un mot des témoignages de médecins et des expertises.

Les médecins :

C'est, d'abord, celui que nous appellerions « le médecin traitant » c'est le docteur Bardon, âgé de trente-sept ans, qui a soigné Lafarge du 4 janvier jusqu'à sa mort.

Il a cru son malade atteint d'une affection de la gorge.

Il reconnaît, en outre (car c'est sur une ordonnance de lui que le 5 janvier fut délivré à M^{me} Lafarge le deuxième paquet d'arsenic), qu'elle lui en a fait la demande, sans mystère, devant témoin.

C'est ensuite M. Massénat, médecin à Brive, appelé en consultation, le 10 janvier, et qui n'a pas davantage soupçonné l'empoisonnement. C'est M. Bouché, médecin à Vigeois, qui, à la suite des bruits qu'il avait recueillis, a constaté « des symptômes extraordinaires ».

C'est enfin M. Jules Lespinas, médecin à Lubersac, qui, prévenu par un employé de la forge, nommé Denis (sur le

compte duquel nous reviendrons), a formellement conclu à l'empoisonnement.

En résumé, aucun de ceux qui n'ont pas été avertis préalablement n'a, sur le simple vu des symptômes, diagnostiqué l'empoisonnement.

Il y a lieu de faire état, ici, de la déposition de M. Leyrat, médecin à Voutezac, entendu le 13 septembre (onzième audience). Il a déclaré, en effet, et cela nous paraît très important, qu'ayant soigné la première femme de Charles Lafarge, il avait entendu dire « que M. Lafarge était sujet à des vomissements, à la suite desquels il tombait dans un état d'affaissement qui durait plusieurs jours ».

Mais si les médecins ont pu se tromper dans leurs diagnostics, voyons ce qu'ont donné les expertises pratiquées sur le corps de Lafarge.

Trois d'entre elles ont établi que le corps ne contenait pas d'arsenic.

M. Orfila, représentant de la science officielle, en a trouvé... un demi-milligramme.

Neuf experts se sont prononcés en des sens différents... et la science discute encore. Il nous semble donc que, sur ce premier point, sur ce point capital, il y avait un doute, un doute qui devait, comme toujours, profiter à l'accusée.

Mais à supposer établi que Lafarge mourut empoisonné, qui a administré le poison ? Y eut-il là suicide, erreur, ou crime ?

S'est-il suicidé ? Plusieurs l'ont pensé et l'ont dit, parmi lesquels j'ai retenu M. Fleyniat (singulière figure de médecin, juge de paix) et « l'oncle Pontier » qui trouvait une explication plausible dans le mauvais état de ses affaires

Si telle fut la raison du drame, la victime a, dirait un romantique, emporté son secret dans la tombe et la chose jugée reprend toute son autorité.

Lafarge a-t-il été victime d'une épouvantable méprise ? La

main, maladroite et non criminelle, de la fidèle Clémentine ou du brave Alfred, ses serviteurs, ou même de M^{me} Lafarge, a-t-elle *involontairement* substitué au bicarbonate de soude inoffensif ou bien à la gomme adoucissante le mortel arsenic ? — L'hypothèse était bien trop simple pour donner satisfaction aux passions déchaînées. Ni la défense, ni l'accusation ne s'y sont arrêtées et elles



LE TOXICOLOGISTE ORFILA, QUI CONCLUT
A L'EMPOISONNEMENT DU MARI DE M^{me} LAFARGE.

ne nous ont pas laissé d'éléments utiles pour la reprendre.

S'il fut empoisonné, quel est le coupable ? Regardons d'abord quelles étaient les charges contre sa femme. Nous examinerons, ensuite, les mobiles.

La première charge, la plus grave, peut-être, ce sont les trois achats successifs d'arsenic.

On sait l'explication qu'en donna M^{me} Lafarge. Le Glandier était un vieux couvent abandonné, une mesure humide et en ruines, tout infestée de rats, qui ont mangé tous les boutons et le drap d'un costume de chasse vert, et dont le bruit empêchait Lafarge de dormir. L'arsenic était destiné à les détruire.

La défense attache très justement une grande importance à la façon dont se sont produits ces achats. Le premier, c'est par une lettre de M^{me} Lafarge ; le second sur une ordonnance du Dr Bardon ; le troisième par l'entremise de Denis, l'homme de confiance de Lafarge, auquel M^{me} Lafarge aurait demandé de rapporter « une ratière ou de l'arsenic ».

Commandes signées, faites au vu et au su de tout le monde, l'une d'elles, même, en présence de Lafarge : est-ce ainsi que procède une empoisonneuse ?

Mais il faut reconnaître que la défense n'explique pas comment « la mort aux rats » saisie ne contenait pas d'arsenic et comment on trouva, enterré dans le jardin, un paquet de bicarbonate de soude qui ressemblait, à s'y méprendre, au paquet d'arsenic rapporté par Denis, d'Uzerche.

L'arsenic acheté, qu'en a-t-on fait ? Qu'y a-t-il, dans cet ordre d'idées, contre M^{me} Lafarge ?

Il y a, d'abord, l'envoi à Paris de gâteaux empoisonnés.

En ce qui concerne ce premier point, n'est-il pas vraisemblable et logique de supposer que si M^{me} Lafarge avait voulu empoisonner son mari, elle serait partie avec lui pour la capitale, où il lui était facile, le crime fait, sinon de disparaître, du moins de se servir, pour écarter les soupçons, d'un entourage qu'elle pouvait y trouver, entourage favorable

et considéré ? Là, encore, il y avait une lettre (cette femme aurait eu, vraiment, la manie de « signer son crime »), une lettre où elle recommande à Lafarge de partager les gâteaux avec sa belle-sœur. Avait-elle donc l'intention d'empoisonner aussi sa propre sœur ?

(Je juge inutile de m'étendre sur la substitution criminelle d'une galette empoisonnée à des « choux », préparés par M^{me} Lafarge mère, comme sur le témoignage du garçon d'hôtel qui assista à l'ouverture de la caisse.)

Rien ne vient établir que Lafarge ait éprouvé à Paris un commencement d'empoisonnement, puisqu'il n'a pas vu de médecin et qu'on n'a jamais analysé le fameux gâteau.

On s'étonne, à distance, de l'importance qu'aux débats prirent certains détails de ce genre aussi inconsistants que dépourvus d'intérêt.

Ce qui semblerait le plus grave contre M^{me} Lafarge, ce serait le témoignage de gens qui l'auraient *vue* mettre, au Glandier, de l'arsenic dans les aliments ou dans les breuvages de son mari.

En fait, il n'y a qu'un témoin de ce genre. C'est M^{lle} Brun.

Paillet l'appelait dans sa plaidoirie « le témoin à spasmes et à attaques de nerfs... ». On va voir qu'elle était très gênante pour la défense.

Elle était âgée de vingt-cinq ans et était venue au Glandier, dans les premiers jours de novembre, appelée par M^{me} Lafarge pour faire son portrait.

Elle déclare formellement dans ses dépositions :

1^o Qu'elle a vu, dans le buvard de l'accusée, le paquet d'arsenic apporté d'Uzerche par Denis, le 10 janvier.

2^o Que le 11 janvier, elle a vu M^{me} Lafarge mettre une poudre blanche dans un lait de poule et dans de l'eau sucrée, destinés à son mari.

M^{me} Lafarge se contente de répondre que le témoin se trompe, que la poudre blanche, c'était de la gomme.

C'est, à mes yeux, la seule charge vraiment sérieuse contre M^{me} Lafarge. Mais il faut avouer qu'elle est singulièrement troublante, en dépit des contradictions de détail que l'on peut relever dans les témoignages de M^{lle} Brun.

Sur le terrain des mobiles, par contre, la défense est, de nouveau, très forte.

L'accusation en voit deux : la haine et la cupidité. Que Marie Cappelle, orpheline, possédant quelque fortune, ait été mal mariée par des parents pressés de l'établir et, d'ailleurs, indignement trompés par Lafarge sur sa situation matérielle, cela ne peut pas être sérieusement contesté.

Jamais mari ne fut plus éloigné de l'idéal d'une jeune fille instruite, intelligente, romanesque. Jamais séjour ne fut plus austère que le Glandier. Jamais entourage ne fut plus hostile, depuis certains serviteurs ne parlant et ne comprenant pas un mot de français jusqu'à cette belle-mère autoritaire, jalouse et capable d'ouvrir un testament, à elle confié.

Mais si Lafarge était sans éducation comme sans scrupules en affaires (il avait fabriqué de faux billets avec Denis), il semble avoir été, à sa façon, très épris de sa femme et elle dut en être touchée.

Si le Glandier était bien loin de ressembler au séjour enchanté dont on lui avait montré l'image mensongère, elle

était trop intelligente pour ne pas chercher à en tirer parti tel qu'il était. Enfin, si certaines hostilités se manifestaient autour d'elle, que de dévouements elle trouvait aussi, depuis sa bonne Clémentine, qui devait la suivre en prison, jusqu'à la jeune Emma Pontier, cousine, cependant, de son mari, et qui devait lui rester fidèle !

Quels moyens d'ailleurs avons-nous de connaître vraiment ses sentiments à l'égard de son mari ?

Les témoignages ? — Je n'en ai pas trouvé un seul qui établisse vraiment cette haine.

Les lettres ? — Oh ! elles sont nombreuses ! si nombreuses qu'à l'heure actuelle encore, tout le monde... ou presque, en a d'inédites. Elle écrivait énormément, et de façon charmante ; mais cependant l'accusation ne nous apporte pas, dans cet ordre d'idées, un seul document convaincant.

Que de pages, au contraire, lues par le bâtonnier Paillet, dans sa plaidoirie, établissent à l'évidence qu'elle s'est résignée au pays de Corrèze comme à son mari, aux choses comme aux gens !

Elle est délicieuse, sa correspondance avec Lafarge, pendant l'absence de ce dernier. Quelle puissance de dissimulation elle supposerait si elle n'était point sincère ! Quelle continuité surtout, et quel esprit de suite dans le mensonge !

L'accusation a-t-elle établi, d'autre part, que M^{me} Lafarge eût, même au cœur seulement, un grand amour coupable, qui l'aurait rendue désireuse de reprendre sa liberté ?

Elle ne l'a même pas tenté et la fameuse lettre du 15 août, écrite, pour ainsi dire, au lendemain du mariage, est un argument qu'aucun esprit impartial ne peut prendre au sérieux.

Non, non. La haine, ici, ne saurait expliquer le crime et je comprends que l'accusation ne considère elle-même ce mobile que « comme accessoire ». — Alors, l'intérêt ?

Mais, à l'examiner de près, on voit que l'argument est peut-être la base la plus solide de la défense.

Si la cupidité apparaît, c'est chez Lafarge, dont l'avocat général disait, dans son réquisitoire, « qu'il n'avait pas à défendre sa position financière, ni les lettres de change que le besoin lui faisait faire... ».

C'est chez M^{me} Lafarge mère, qui a violé le secret du testament de sa belle-fille, l'a fait disparaître, a fait remplacer celui que Lafarge avait écrit en faveur de sa femme, par un autre qu'elle lui dicta ; c'est M^{me} Lafarge mère qui, le 15 janvier, alors que son fils venait de mourir, faisait sortir la femme veuve de sa chambre, y introduisait le serrurier, faisait enfoncer le secrétaire et emportait tous les papiers.

C'est chez Denis, qui est à Paris avec M. Lafarge alors qu'on le croit à Guéret ; Denis affublé d'un faux-nom — car il s'appelle en réalité Barbier — Denis dont plusieurs témoins attestent l'animosité contre l'accusée, Denis qui signe des contre-lettres avec Lafarge et négocie ses faux billets.

Où trouver la cupidité chez M^{me} Lafarge, qui s'est complètement dépouillée pour sauver la mémoire de son mari (dépositions Marcotte, Roque, etc.) ; qui a été ruinée, en six mois, par son mari ; qui n'a cessé de s'engager pour lui, qui, même après sa mort, a contracté vis-à-vis de M. Roque, banquier à Brive, un engagement de trente mille francs ?

Ce sacrifice qu'elle a fait n'est-il pas, pour le moins, un indice troublant en faveur de son innocence ?

Je vous envoie les trois mots du
Ciel, qui forment dans l'âme de
l'humain le triangle de feu —
Soi ! Esperance ; Charité ! —
d'abord c'est la prière de l'âme
qui glorifie son créateur —
l'Espérance, c'est la prière de la
pensée qui se confie en son Dieu ! —
l'Amour, c'est la prière du
Cœur, qui veut son rédempteur !
A Montpellier le 27 1. 1846
Marie Lafarge

AUTOGRAPHE DE M^{me} LAFARGE.

LETTRE ÉCRITE PENDANT SA DÉTENTION A MONTPELLIER.

Et c'est bien, en définitive, à l'innocence que je crois.

M^{me} Lafarge, en effet, n'avait aucun intérêt à tuer son mari.

La barrière que l'éducation mettait entre eux, barrière exagérée, d'ailleurs, par une imagination ardente, était tombée d'elle-même, sous la poussée, insensible et quotidienne, de la vie en commun.

Une femme qui tue par haine, a ordinairement au cœur un grand amour et M^{me} Lafarge ne fut point adultère.

Une femme qui tue par cupidité, ne se dépouille pas pour sauver la mémoire de son mari.

La mort de Lafarge la privait du seul soutien moral qu'elle eût dans l'existence et la laissait complètement ruinée.

Pour refaire une vie, il faut avoir au moins de quoi se nourrir : elle avait tout donné pour lui.

Je me résume :

Un empoisonnement que les données les plus récentes de la science permettent d'affirmer, pour le moins, très problématique, — un système d'accusation qui ne peut trouver le mobile d'un attentat aussi affreux et qui ne s'appuie, en résumé, que sur le témoignage d'une jeune femme de vingt-cinq ans, — cela ne peut suffire pour affirmer que M^{me} Lafarge était coupable.

Si, pourtant, le jury de la Corrèze la condamna, c'est pour des raisons que je qualifierais d'extérieures au procès lui-même.

C'est d'abord parce qu'un jugement du tribunal de Brive (qui n'était point définitif au moment du procès criminel), l'avait condamnée à deux années d'emprisonnement pour vol d'une parure de diamants, vol commis en 1836, au château de Busagny, et au préjudice de M^{me} de Léotaud, née Nicolai.

C'est ensuite, c'est peut-être, surtout, pour les raisons que mon confrère et ami, Pierre de Chauveron, a remarquablement mises en lumière dans son discours à la conférence du stage.

Lorsque l'avocat général Decoux disait aux jurés : « Voulez-vous que l'on croie que le Jury est flexible et lâche quand il s'agit d'une femme placée dans une haute position, et qu'il relève le front lorsqu'il s'agit d'une ignoble tête », il développait l'argument, sinon le plus juridique, du moins le plus dangereux pour M^{me} Lafarge.

Après dix-sept audiences, poursuivies dans l'énervement d'une opinion publique anxieuse et exaspérée, on demande moins, en réa-



MAITRE LACHAUD,
DÉFENSEUR DE M^{me} LAFARGE.

lité, à douze citoyens désignés par le sort, de se décider sur des preuves que de traduire une impression.

Or cette impression, malgré tous les efforts de ses défen-

seurs du dehors, malgré toute la conviction de ses avocats (qui s'appelaient Paillet, Bac et Lachaud), était éminemment défavorable à l'accusée.

En dehors des légendes absurdes qui couraient sur sa cruauté et que la tradition orale a conservées (de paysans noyés en Picardie, de petits oiseaux étranglés), il y avait cette lettre à M^{me} Garat que Paillet ne craignit pas de lire en plaidant. Écoutez-là :

« Figure-toi un voyage affreux, des chemins devenus torrents et une arrivée au milieu de la nuit dans une maison limousine, ce qui se traduit en français par sale, déserte, atrocement froide, sans meubles, ni portes, ni fenêtres fermantes ». Voilà pour le pays.

Quant aux habitants, elle les juge, dans une lettre à M^{me} de Montbreton, de cette façon lapidaire : « En fait de voisinage, j'en ai fort peu, et tous sont à voir le plus rarement possible ».

Les voisins comme le pays se sont cruellement vengés !

Six mois de mariage avec Lafarge l'ont complètement dépouillée de sa petite dot et l'ont menée à cette prison de Montpellier d'où devait la faire sortir, bien peu de temps avant sa mort, la grâce du Prince Président.... C'est, en vain, que Paillet, Bac et Lachaud ont affirmé son innocence.

C'est, en vain, que sur son lit de mort, en mil huit cent cinquante-deux (nous raconte Félix Decori), elle jura qu'elle n'était pas coupable à l'abbé Bournel qui reçut sa confession.

C'est en vain qu'aujourd'hui des hommes éminents s'effor-

cent de trouver, dans la poussière des dossiers, l'étincelle de vérité qui éclairera les plus incrédules.

Dans le petit village, voisin d'Ussat, où elle dort son dernier sommeil, M^{me} Lafarge, à jamais, entendra siffler le vent des haines limousines que le temps n'a point apaisées.

VERIFICAT
1987



VERIFICAT
007

VERIFICAT
2017

TABLE DES MATIERES

LA MARQUISE DE BRINVILLIERS	9
L'AFFAIRE DU COLLIER	55
LE PROCÈS DE CHARLOTTE CORDAY	125
LE PROCÈS DE MADAME ROLAND.....	181
L'AFFAIRE LAFARGE	239

HENRI-ROBERT

ANCIEN BATONNIER

LES GRANDS PROCÈS DE L'HISTOIRE

1^{re} Série.

LE PROCÈS DE MARIE-STUART. — L'AFFAIRE CINQ-MARS.
LE PROCÈS DE NICOLAS FOUQUET, UN PROFITEUR DU
GRAND SIÈCLE. — VOLTAIRE, DÉFENSEUR DE CALAS.
LE PROCÈS DE CAMILLE DESMOULINS.

Préface de M. Louis BARTHOU

de l'Académie Française.

Un vol. in-16 gr. jésus, orné de 60 illustrations

7 FR. 50

Marie-Stuart, Cinq-Mars, Nicolas Fouquet, Colas, Camille Desmoulin : tels sont, parmi les accusés célèbres, ceux dont M^e Henri-Robert étudie le procès non pour le reviser, mais pour en restituer la vraie physionomie en ces pages alertes et claires comme sa parole. Il ne plaide pas ; il raconte et il juge ; car il a beau se défendre de vouloir apporter des détails ou des récits complets, c'est en moraliste autant qu'en historien qu'il a écrit ce livre et, pour atteindre la vérité, il n'a omis aucune recherche. Avocat, les arguments ne lui eussent pas manqué pour établir l'innocence de ces clients illustres dont il aurait sans doute obtenu l'acquittement ; aujourd'hui, parlant au nom de l'histoire, il reconnaît qu'ils furent coupables et, plus ou moins, confirme leur condamnation.

(*Journal des Débats.*)

Le public a le goût de ces évocations judiciaires qui dressent devant nous non pas seulement des crimes du passé, mais ce passé lui-même, ses mœurs et sa magistra-

ture. Et l'on aime à entendre préciser ces morceaux d'histoire anecdotique dont on connaît un peu vaguement les grandes lignes, mais dont les détails exacts si facilement échappent à nos mémoires surmenées. Et ces récits des temps jadis prennent un attrait particulier quand ils sont éclairés par la flamme d'une parole telle que celle du bâtonnier Henri-Robert. (*Le Temps.*)

...Un livre du plus haut intérêt. M. Louis Barthou l'a fort bien dit dans une amicale et juste préface. Quel dommage pour eux que Marie-Stuart, Cinq-Mars, Fouquet et Desmoulins n'aient pas eu M^e Henri-Robert pour plaider leur cause ! C'était l'acquiescement sûr !

Henri de Régnier
de l'Académie Française.

Les Grands Procès de l'Histoire ont trouvé en Henri-Robert un avocat digne de leur célébrité ; le livre qu'il leur consacre remportera le grand succès que méritent le beau talent du maître et le puissant intérêt historique de l'œuvre.

(*Le Matin.*)

Il semble, en lisant ces Grands Procès, que ces causes célèbres soient d'hier. Elles le sont, en effet. Reliques douloureuses d'un passé émouvant, vieux souvenirs, vieux procès encore tout pleins du bruit de la multitude devant le condamné qui passe, c'est toute la vie de la France.

(*Le Figaro.*)

Clares, aérées, aisées, familières, exemptes du moindre pédantisme, ces études qui ne sont certes pas improvisées, ont pourtant l'accent d'Henri Robert, et c'est assez dire qu'on ne peut les lire sans être aussitôt sous le charme.

(*L'Œuvre.*)

Les Grands Procès de l'Histoire ! Il n'est pas de thème capable de séduire, de captiver davantage l'imagination des lecteurs. Joignez à cela que ces Grands Procès ont pour commentateur le plus illustre des avocats d'assises, et vous pourrez prévoir le succès auquel est appelé cet ouvrage.

(*Le Petit Journal.*)

